

BALDENHEIM

Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Partie 1

Vu pour être annexé à la délibération
du

Le maire

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8
PREMIERE SECTION : DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	10
• Territoire communal.....	10
Géographie.....	10
Histoire	12
• Territoire supra-communal.....	14
La Communauté de communes de Sélestat	14
Le Pays de l'Alsace Centrale.....	15
L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace	16
Autres rattachements	17
• Documents-cadres	18
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa région.....	18
Le Programme Local de l'Habitat (PLH).....	21
• Réseaux de communication.....	22
La desserte routière	22
La desserte fluviale	23
La desserte aérienne.....	23
La desserte ferroviaire.....	23
La desserte par le bus	24
Les itinéraires cyclables	25
L'usage prépondérant de la voiture dans les déplacements domicile-travail.....	26
Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public.....	27
• Réseaux techniques.....	28
Eau potable	28
Assainissement	28
Réseau sécurité incendie	28
Internet	28
Electricité.....	28
Gestion des déchets.....	29
• Démographie	30
Une croissance démographique particulièrement importante entre 1999 et 2007	30
Projection démographique à l'horizon 2030	31
Une tendance modérée au vieillissement de la population	31
Un desserrement des ménages important mais structurel	32
Une augmentation de la part des personnes vivant seules	33
Chiffres clés.....	33
• Habitat.....	34

Une croissance importante du parc de logements à partir des années 2000.....	34
Une large majorité de logements individuels mais une diversification du parc en cours	35
Un taux de logements vacants relativement important.....	36
Une majorité de grands logements.....	37
Un parc de logements relativement récent.....	38
Un parc social peu développé	38
Habitat et performance énergétique.....	39
Habitat spécifique.....	39
Chiffres clés.....	39
• Activités économiques	40
Une activité agricole tournée vers la polyculture et le polyélevage	40
Résultats de la concertation agricole.....	43
Une offre en commerces et services de proximité relativement développée.....	44
De nombreuses activités artisanales et industrielles	44
Une activité touristique dynamique.....	46
• Emplois	47
Une part importante d'actifs travaillant sur la commune	47
Une offre d'emplois locale développée.....	47
Un taux de chômage relativement faible	48
Chiffres clés.....	48
• Equipements publics et vie sociale	49
Les équipements publics.....	49
Le tissu associatif	51
• Architecture et patrimoine.....	53
Monuments Historiques.....	53
Archéologie	55
Inventaire du patrimoine culturel	56
• Développement urbain.....	61
Une structure urbaine « en étoile »	61
Projets d'aménagement urbain.....	62
• Morphologie urbaine.....	63
Tissu ancien	63
Tissu intermédiaire	64
Tissu récent.....	65
Tableau de synthèse des formes urbaines.....	66
• Analyse foncière.....	67
Progression de l'urbanisation ces dix dernières années	67

Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (2005-2015)	69
Potentiel foncier intra-urbain.....	70
● Enjeux urbains.....	72
DEUXIEME SECTION : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	74
● Environnement physique	74
Topographie	74
Géologie	75
Climatologie.....	76
Hydrographie.....	77
Synthèse des caractéristiques physiques du territoire	78
● Analyse paysagère.....	79
Le grand paysage.....	79
La structure paysagère locale	80
● Milieux naturels et biodiversité.....	83
Trame Verte et Bleue (TVB).....	83
Zones Humides	90
Site Natura 2000	92
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	95
Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).....	100
Espaces protégés et gérés.....	101
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	101
Les réserves naturelles	102
La Trame verte et bleue du SRCE	107
Le Grand Hamster d'Alsace	108
Le Castor d'Eurasie	109
Les espèces bénéficiant d'un PNA : Plan National d'Action.....	109
Synthèse des données écologiques.....	111
● Ressources et énergies	112
Potentiel géothermique.....	112
Potentiel solaire.....	113
Potentiel éolien.....	113
Potentiel forestier - Energie bois	113
Synthèse du potentiel énergétique du territoire	115
● Risques naturels	116
Risque d'inondation	116
Risque de mouvements de terrain.....	117
Risque minier	118

Risque sismique	119
Arrêtés portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle	119
Synthèse des risques naturels	119
• Risques technologiques.....	120
Transport de matières dangereuses.....	120
Site industriel.....	121
Installations classées.....	122
Sites et sols pollués.....	122
Synthèse des risques technologiques	122
• Nuisances	123
Nuisances sonores	123
Nuisances visuelles	123
Nuisances olfactives.....	123
Synthèse des nuisances.....	123
• Santé publique.....	124
Qualité de l'air	124
Alimentation en eau potable et qualité de l'eau.....	124
• Enjeux environnementaux.....	125
TROISIEME SECTION : BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE	126
• Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services	126
• Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles	126
• Besoins en matière de développement forestier.....	126
• Besoins en matière de transports	126
• Besoins en matière d'aménagement de l'espace.....	126
• Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité.....	127
• Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat	127

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PREMIERE SECTION : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

▼ Territoire communal

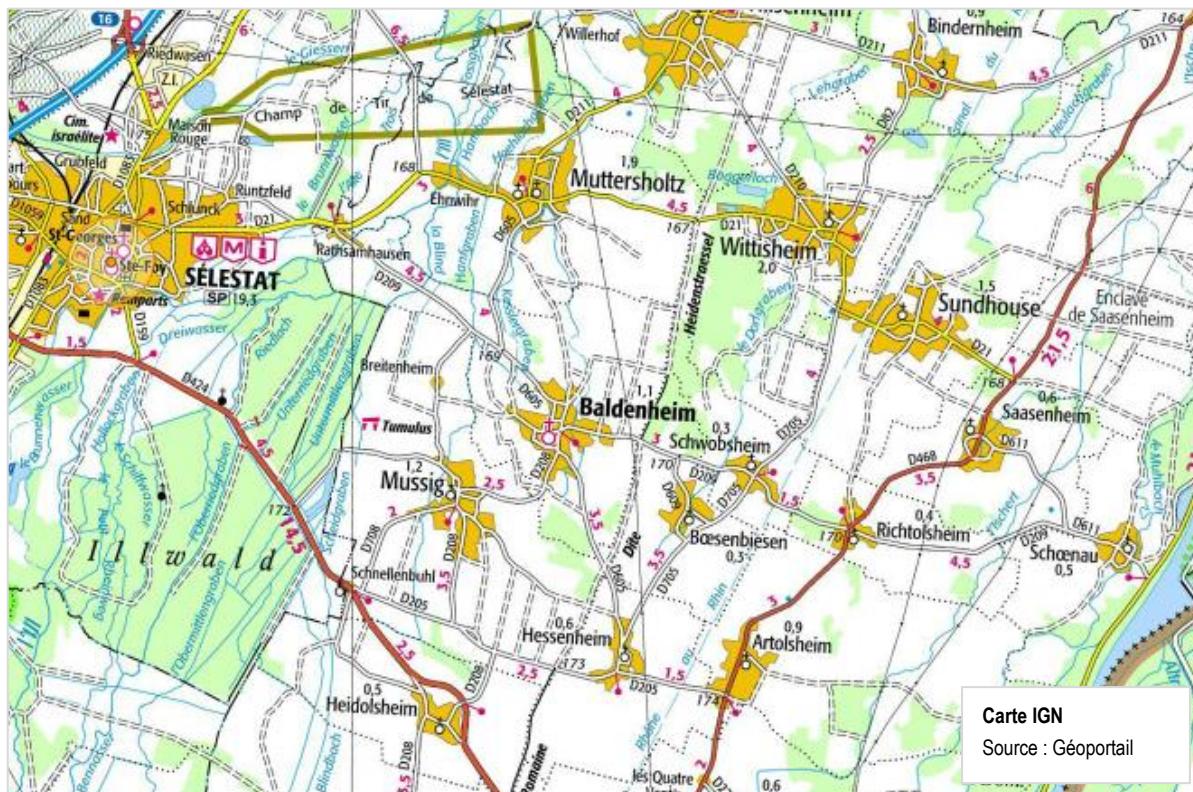
Géographie

Baldenheim se situe en Alsace, dans le département du Bas-Rhin, et plus précisément au cœur de l'Alsace Centrale, près des grands axes économiques Strasbourg-Mulhouse d'une part et Nancy-St-Dié-Sélestat-Marckolsheim-Fribourg d'autre part. Elle est rattachée à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et au canton de Sélestat-Marckolsheim.

Baldenheim fait également partie de la Communauté de communes de Sélestat et du territoire du SCoT de Sélestat et Environs.

La commune se situe à environ 10 km de Sélestat, 35 km de Colmar, 45 km de Strasbourg, 60 km de Fribourg en Allemagne, 70 km de Mulhouse et 105 km de Bâle en Suisse.

Le ban communal s'étend sur 9,4 km² et accueille le bourg-centre et le hameau de Rathsamhausen-le-Haut au Nord-Ouest du territoire.

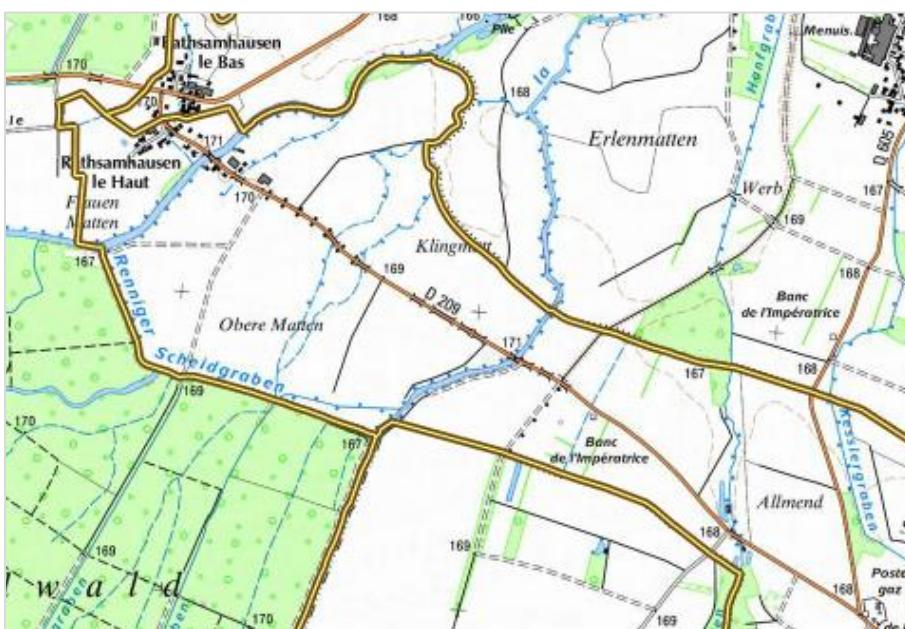
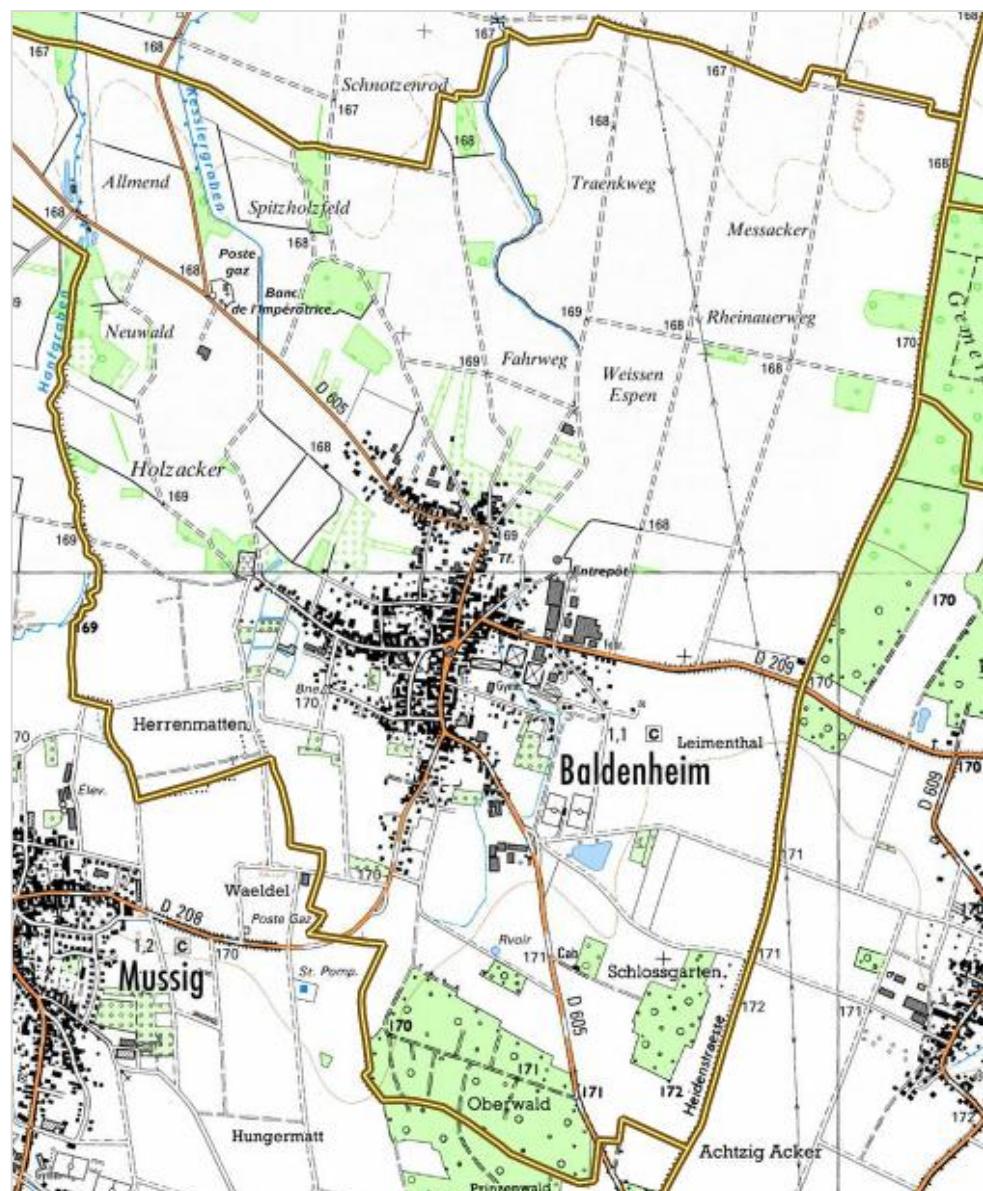


Les communes limitrophes sont les suivantes : Sélestat, Muttersholtz, Wittisheim, Schwobsheim, Baesenbiesen et Mussig.

L'Ill et la Blind traversent le secteur de Rathsamhausen. En périphérie du bourg-centre, se trouvent des espaces de vergers et des espaces de culture. L'activité agricole reste importante sur le territoire.

Carte IGN
Bourg-centre de
Baldeheim

Source : Géoportail



Carte IGN
Hameau de
Rathsamhausen-le-
Haut

Source : Géoportail

Histoire

L'occupation ancienne du territoire de Baldenheim est attestée par la découverte d'un cimetière mérovingien et carolingien comportant une centaine de tombes, dont le riche mobilier livre notamment le célèbre casque de Baldenheim conservé au Musée archéologique de Strasbourg.

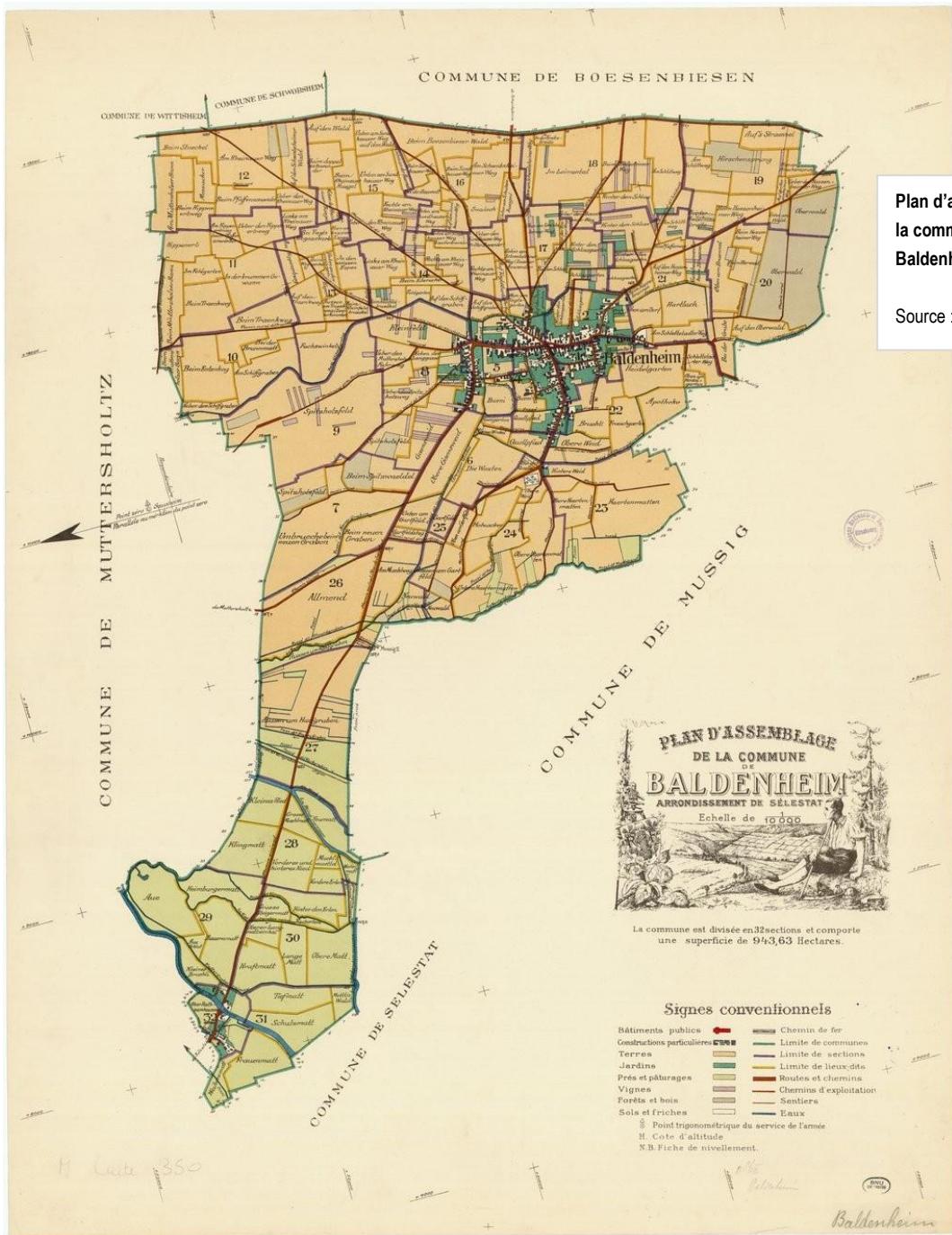
Baldenheim apparaît pour la première fois dans un document datant de la seconde moitié du 7^{ème} siècle sous la forme « Baldo villa ». Le nom de Baldenheim apparaît au 9^{ème} siècle, anthroponyme germanique de Baldo et de Heim signifiant « demeure, village ». En 817 et 824, la localité est mentionnée dans deux actes de confirmation du temporel du monastère d'Ebersheim.

A partir de 1324, la village faisait partie du comté de Horbourg, possession des comtes (puis ducs) de Wurttemberg et fut donné en fief aux Rathsamhausen. Le village passe ensuite successivement aux Chamblay en 1689, aux Sandersleben-Coligny en 1697 et aux Waldner-Sierentz jusqu'à la Révolution.

Au 19^{ème} siècle, l'activité de tissage à domicile est présente sur la commune. La population atteint 1 079 habitants en 1895.

En 1841, naît au presbytère protestant de Baldenheim le célèbre compositeur et musicien Victor Nessler.

La commune est également renommée pour son église classé monument historique depuis 1970 et datant du 11^{ème} siècle, avec ses fresques médiévales du 14^{ème} siècle et ses peintures murales du 15^{ème}-16^{ème} siècle de l'école Martin Schongauer.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Territoire supra-communal

La Communauté de communes de Sélestat

La Communauté de communes de Sélestat (CCS) a été créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1995. Elle remplace le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) des communes de Sélestat et Environs qui avait été créé en juin 1969.

Elle regroupe les 12 communes suivantes : Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Mussig, Muttersholtz, Orschwiller, Scherwiller et Sélestat.

Le territoire de la CCS s'étend sur 166 km². On y recense 36 419 habitants et plus de 16 800 emplois en 2012.

Les principales compétences du groupement sont les suivantes :

- Développement économique : création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire (zone du PAE Nord de Sélestat, zone du Giessen à Scherwiller, zone de Sélestat-Kintzheim, zone Sélestat-Ebersheim), création et gestion d'une pépinière d'entreprises, de locaux relais d'activités économiques...
- Développement touristique : actions de communication, de promotion du patrimoine...
- Aménagement de l'espace : élaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT), élaboration et révision de la charte intercommunal de développement
- Protection et mise en valeur de l'environnement : hydraulique fluviale, collecte et traitement des déchets ménagers....
- Logement : étude, animation et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH), observatoire du logement, aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage...
- Equipements culturels, sportifs et d'enseignement : médiathèque communautaire et réseau des bibliothèques locales, équipements sportifs d'intérêt communautaire (COSEC de Sélestat et de Châtenois, terrains de grands jeux en gazon synthétique, aires multi-jeux de proximité, salles de sport, stade nautique, stade omnisports...)
- Transports et déplacements : transports en commun dans le cadre d'un Périmètre de Transports Urbains, aménagement et entretien des voies cyclables entre zones agglomérées
- Enseignement : département universitaire d'études territoriales, collèges
- Enfance jeunesse : relais d'assistantes maternelles, accueil collectif pour la petite enfance, services périscolaires, animation jeunesse socio-éducative

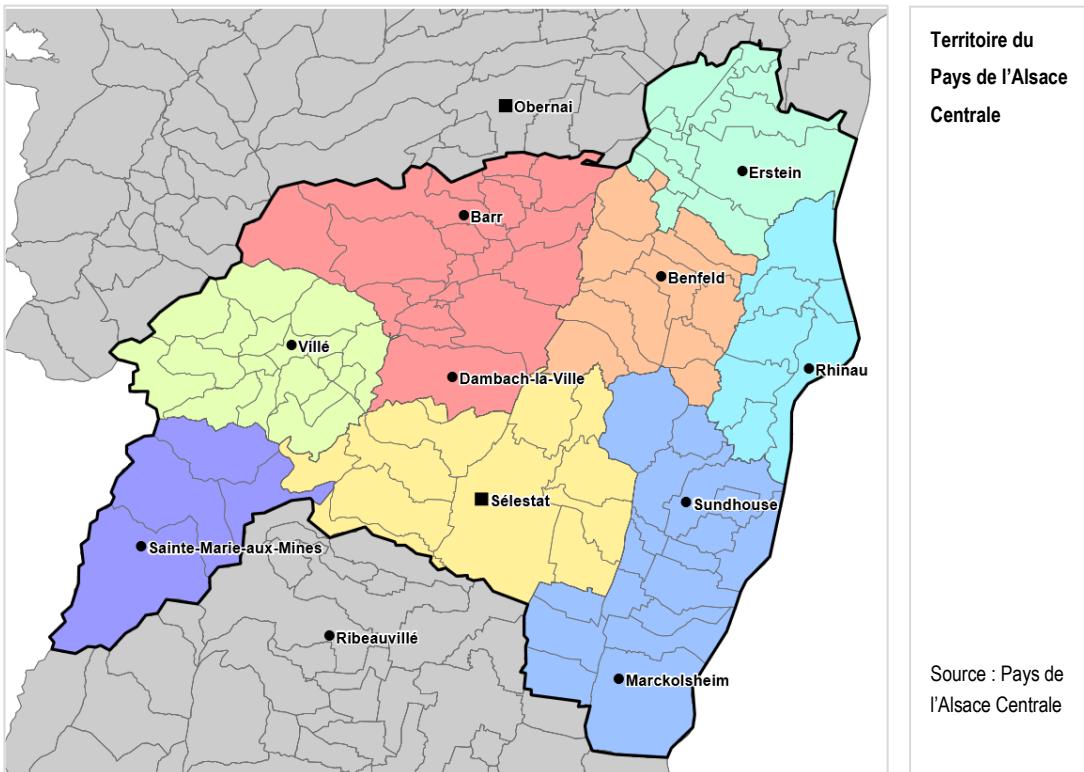


Territoire de la CC de Sélestat

Source : CCS

Le Pays de l'Alsace Centrale

Le Pays de l'Alsace Centrale est situé au cœur de l'Alsace, entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Le territoire s'étend sur 1 016 km² et regroupe près de 150 000 habitants au sein de 8 Communautés de communes et 99 communes. L'agglomération principale est celle de Sélestat, avec près de 19 400 habitants (Insee 2012). Il est composé de quatre territoires : la ville de Sélestat, le Val d'Argent et Val de Villé, le Piémont viticole et le Grand Ried (dont fait partie Baldenheim).



L'Alsace Centrale a été reconnue Pays par arrêté préfectoral en février 1998. Une structure support a été créée dès 1985 (Association pour le Développement de l'Alsace Centrale : ADAC) par des conseillers généraux et régionaux souhaitant redynamiser le territoire qui, à ce moment-là, était en perte de vitesse sur les plans démographique et économique.

L'ADAC mène des actions dans les domaines suivants :

- Tourisme : inventaire du patrimoine en 1987-1988, édition d'une carte touristique trilingue en 2007...
- Développement économique et emploi : co-organisation de forums de recrutement...
- Communication : réalisation d'un DVD en 2005...
- Etudes et réflexions : dossier de candidature appel à projets LEADER 2007-2013...

Une charte de Pays exprimant le projet de territoire a été élaborée pour une période de 10 ans. Celui-ci repose sur les huit orientations suivantes :

- Renforcer l'attractivité du Pays, de la ville-centre de Sélestat et des bourgs-centres
- Améliorer les déplacements des personnes et des marchandises
- Développer et répartir harmonieusement l'offre en habitat
- Favoriser le développement et accompagner la mutation du tissu économique
- Offrir une gamme de « services à la population » diversifiée et adaptée aux besoins des habitants
- Préserver l'environnement et améliorer la qualité des paysages et du cadre de vie
- Valoriser le potentiel touristique et enrichir l'offre
- Rechercher une synergie avec les pays et les territoires voisins pour initier et mettre en œuvre des projets communs.

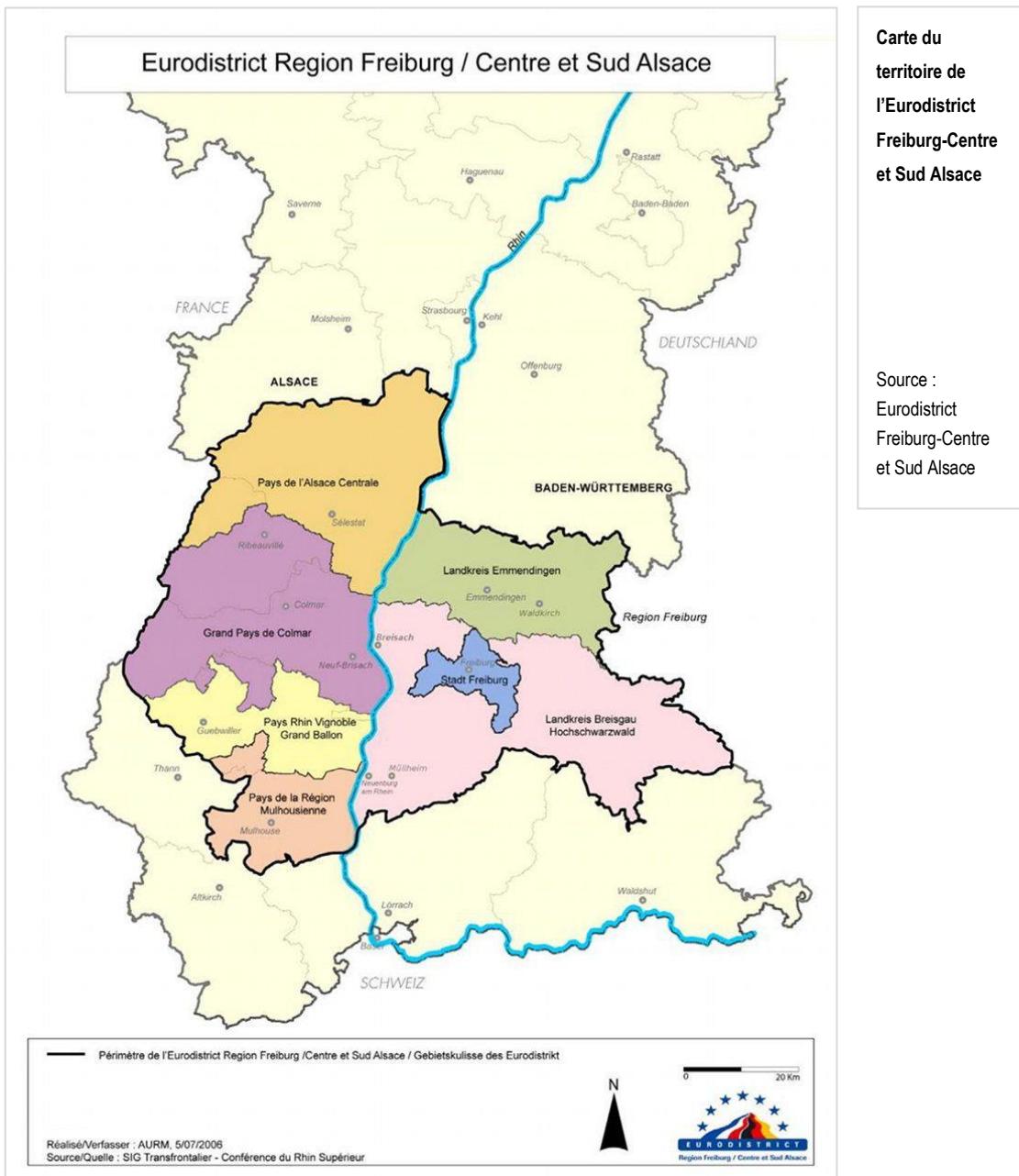
L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace

Le territoire de l'Eurodistrict se compose de la Région Freiburg, du Pays de la région mulhousienne, du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, du Grand Pays de Colmar et du Pays de l'Alsace Centrale. Il s'étend sur environ 5 200 km² et regroupe 1,2 million d'habitants.

Le réseau de voies de communication y est développé et la présence de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg est un atout majeur pour l'accessibilité et le rayonnement du territoire.

L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace travaille en réseau avec les Eurodistricts de Strasbourg-Ortenau, Pamina et Trinational de Bâle.

L'entité a vocation à développer la coopération transfrontalière dans différents domaines tels que la planification spatiale et paysagère, les transports, l'éducation, l'environnement, l'emploi, les démarches administratives.



Autres rattachements

Le Syndicat Intercommunal des Diges de l'Ill (Syndill)

Baldenheim fait également partie du Syndicat intercommunal des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale (Syndill), avec les communes de Benfeld, Ebersheim, Ebersmunster, Herbsheim, Hilsenheim, Huttenheim, Kintzheim, Kogenheim, Matzenheim, Mussig, Muttersholtz, Osthause, Rossfeld, Sand, Sélestat, Sermersheim et Wittemheim.

Le Syndill a été créé en 2006 et exerce ses missions depuis 2007. Il a pour mission prioritaire la surveillance et l'entretien des digues de protection et leurs abords. Des opérations de fauchage, d'élagage et de broyage de végétaux ont notamment lieu chaque année. Le Syndicat a également été amené à réaliser des études comme un diagnostic initial de sûreté des digues.

Le Syndill s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) afin de préparer les travaux et financements qui s'imposeront à l'avenir. Ce PAPI de la zone inondable de l'Ill (aval de Colmar à Erstein) se fait en collaboration avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Alsace et les services de l'Etat, et en cohérence avec le schéma de gestion global de l'Ill élaboré par la Région Alsace. Les actions comprendront essentiellement des projets de protection contre les inondations sur l'ensemble du territoire tout en préservant le milieu naturel, et des projets d'amélioration de la conscience du risque et des prévisions et alertes de crues vers la population.

Le SMICTOM d'Alsace Centrale

La CC de Sélestat adhère au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale.

Ce Syndicat a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets produits par les habitants des Communautés de communes adhérentes. Il couvre un territoire de 89 communes regroupées en 7 Communautés de communes, pour une population de 124 000 habitants.

Les principales compétences confiées au SMICTOM sont : la collecte et le traitement des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et matériaux à recycler), notamment à travers le tri, le compostage, l'exploitation des déchèteries, l'enfouissement.

Documents-cadres

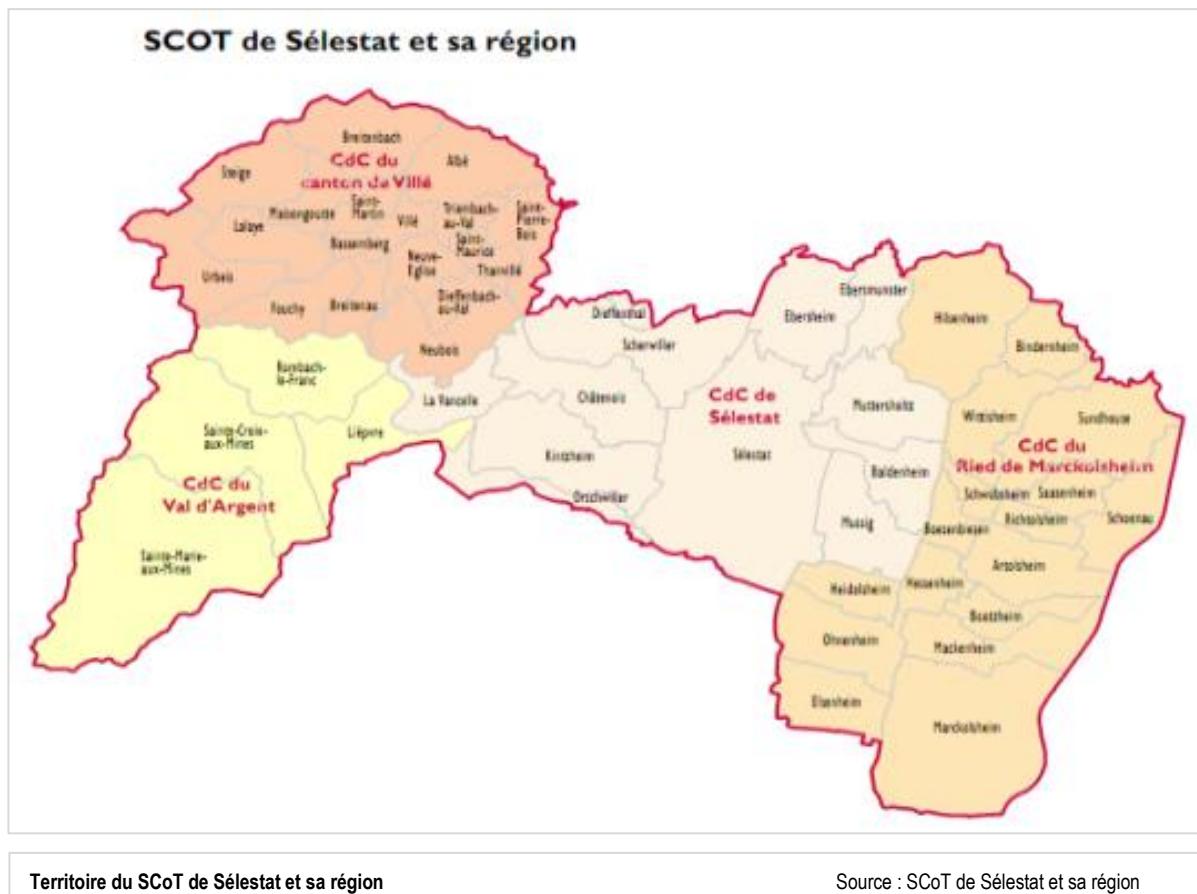
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sélestat et sa région

Le SCoT définit les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme des territoires concernés en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, d'équipements et d'environnement. Il vise l'équilibre social des territoires, l'équilibre entre urbanisation et desserte en transports collectifs et l'équipement commercial et artisanal.

Baldenheim fait partie du périmètre du SCoT de Sélestat et sa région. Ce périmètre a été créé par arrêté interpréfectoral du 8 juin 2005. Il comprend 51 communes regroupées en 4 intercommunalités :

- Communauté de communes de Sélestat
- Communauté de communes du Ried de Marckolsheim
- Communauté de communes du Canton de Villé
- Communauté de commune du Val d'Argent

Le territoire du SCoT s'étend sur 560 km² et regroupe plus de 71 000 habitants en 2006. Il comprend notamment 6 communes de plus de 2 000 habitants : Sélestat, Sainte-Marie-aux-Mines, Marckolsheim, Châtenois, Scherwiller et Sainte-Croix-aux-Mines.



Le territoire du SCoT de Sélestat et sa région a la particularité d'être interdépartemental (Bas-Rhin, Haut-Rhin, CC du Val d'Argent). Par ailleurs, il est frontalier avec l'Allemagne dans sa partie Est et avec le département des Vosges dans sa partie Ouest.

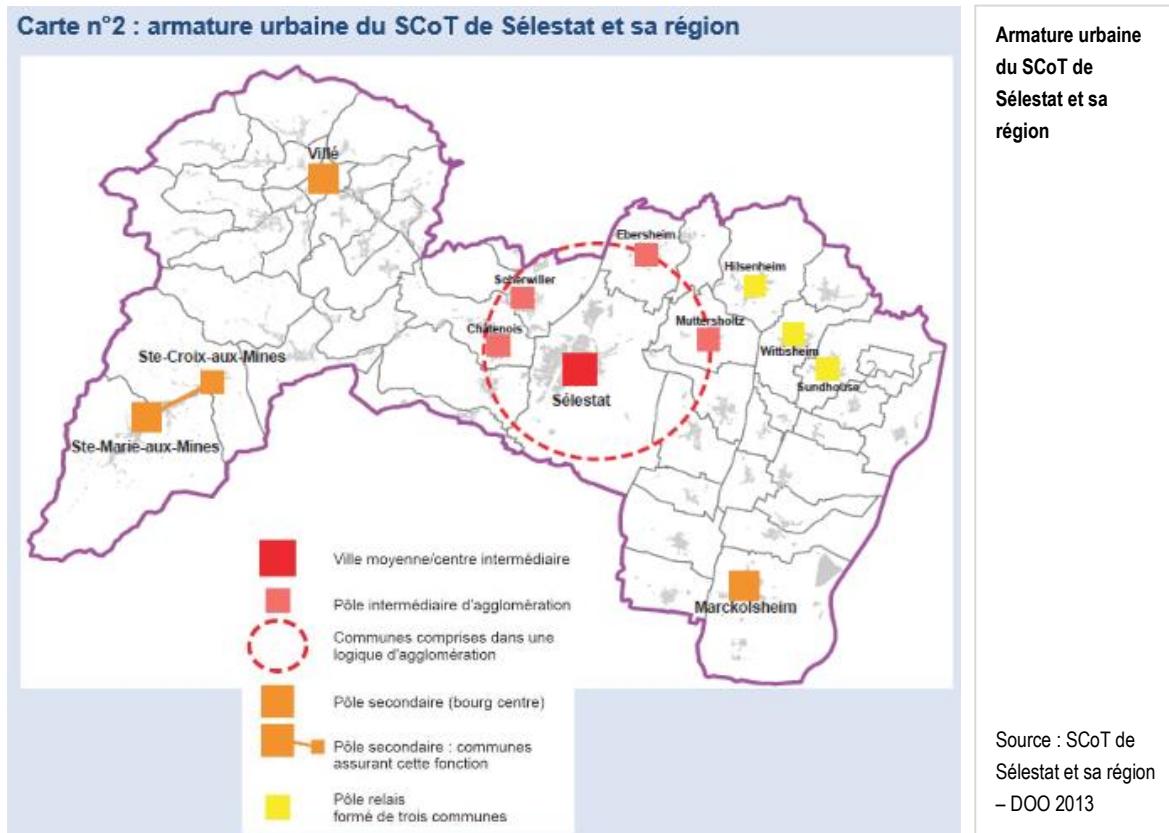
Le Syndicat Mixte du SCoT, créé par arrêté interpréfectoral du 16 décembre 2005, pilote l'élaboration du SCoT de Sélestat et sa région.

Le SCoT de Sélestat et sa région a été approuvé le 17 décembre 2013.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) met en œuvre les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT. Les grandes orientations définies pour le territoire de Sélestat et sa région sont les suivantes :

- Promouvoir un urbanisme qualitatif et durable
- Offrir une dynamique économique à un territoire attractif
- Viser l'excellence paysagère et environnementale
- Structurer et amplifier l'offre de transport au profit du territoire, de ses habitants et de ses forces vives

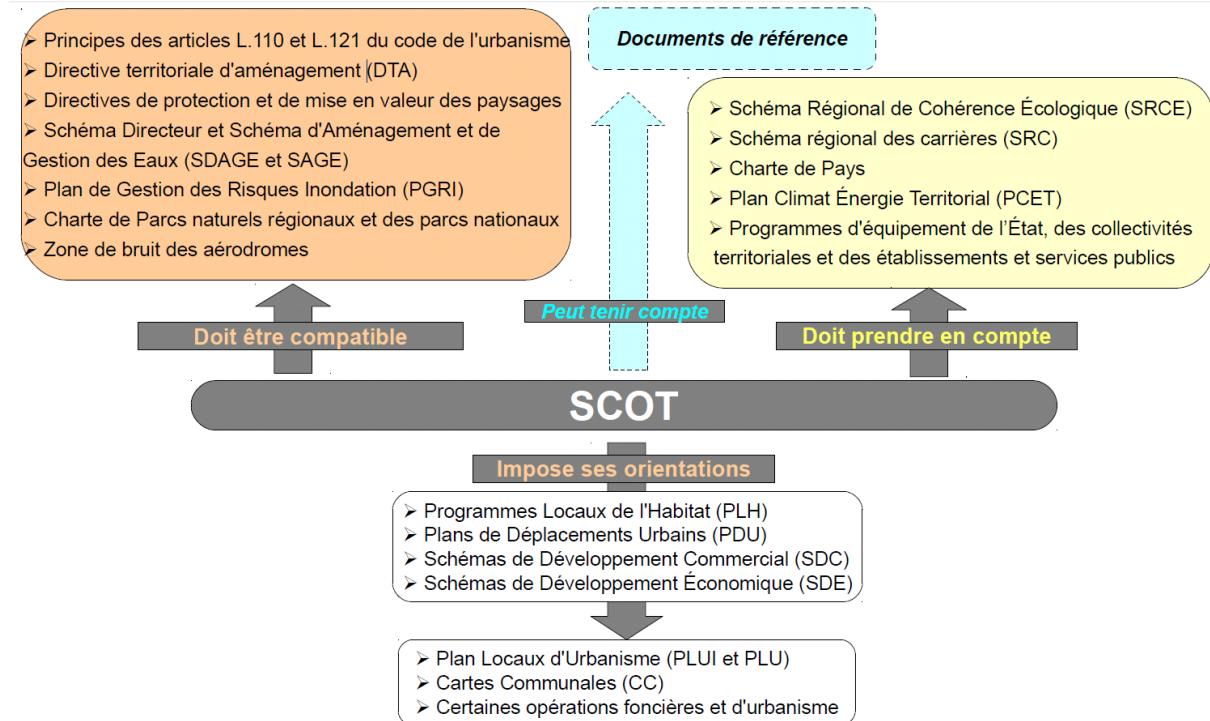
Dans l'armature urbaine du SCoT, les villages, tels que Baldenheim, ont vocation à assurer les fonctions de base pour les habitants et leurs activités, tant en termes de services ou de commerce de proximité qu'en terme d'habitat. Dans ce domaine, ils auront pour objectifs de diversifier leur offre, d'intensifier le bon usage des infrastructures et autres équipements urbains existants et de modérer leur consommation d'espace.



Rappel sur le rôle intégrateur du SCoT :

La loi ALUR a renforcé le rôle intégrateur et stratégique du SCoT (article L.111-1-1 du code de l'urbanisme, article 129 de la loi ALUR – devenu l'article L.131-1 dans la nouvelle codification) dans une perspective de transition écologique des territoires en clarifiant la hiérarchie des normes.

Pour mémoire, l'article L.131-3 du code de l'urbanisme prévoit que : Lorsqu'un des documents énumérés aux 1° et 3° à 11° de l'article L. 131-1 ainsi qu'aux 2° à 5° de l'article L. 131-2 est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un schéma de secteur, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible avec ce document ou prendre en compte ce dernier dans un délai de trois ans, et pour le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, lors de la première révision du schéma de cohérence territoriale qui suit son approbation.



En se reportant au schéma ci-dessus (source DDT), le PLU de Baldenheim doit être compatible avec les orientations du SCoT de Sélestat et sa région et avec celle du PLH de Sélestat.

Compte-tenu des éléments mentionnés ci-avant, les documents cadres que le SCoT intègre obligatoirement ne seront pas détaillés dans le présent rapport de présentation. Pour tout renseignement, se reporter au Porte à Connaissance ou au SCoT de Sélestat et sa Région.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH doit définir pour une durée de 6 ans au moins, les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et hébergements sur le territoire communautaire.

Il doit également veiller à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements entre les communes.

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a rendu l'élaboration d'un PLH obligatoire pour toute communauté de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. La CCS entre dans cette catégorie de collectivité.

Cependant, elle n'avait pas attendu d'y être obligée pour se doter d'un PLH dont l'élaboration a été lancée en 2005 avec une approbation en conseil de communauté en décembre 2007.

Le 1er PLH s'est achevé en 2013. En 2014, la procédure de renouvellement a été lancée. A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire a adopté le 2ème PLH (2014-2020) par délibération du 19 décembre 2016.

Les 3 documents composant le PLH sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de Selestat. Il s'agit :

- du diagnostic.
- des orientations stratégiques.
- du programme d'actions.

Le PLU doit être compatible avec les orientations du PLH.

Réseaux de communication

La desserte routière

Plusieurs axes routiers traversent le village de Baldenheim, il s'agit de :

- La RD 209 reliant le hameau de Rathsamhausen-le-Haut à l'Ouest aux communes de Schwobsheim puis Richtolsheim à l'Est, en passant par le bourg-centre de Baldenheim. Cet axe est raccordé à la RD21 au niveau de Rathsamhausen et à la RD 705 au niveau de Schwobsheim ;
- La RD 605 reliant la commune de Muttersholtz au Nord et celle de Hessenheim au Sud, en desservant le bourg-centre de Baldenheim (rue de Sélestat, rue Principale et rue de Hessenheim) ;
- La RD 208 reliant Baldenheim à Mussig.

A proximité se trouvent également la RD 468 (Marckolsheim-Obenheim) et la RD 424 (Sélestat-Marckolsheim).

Le territoire bénéficie d'un accès à l'autoroute A35 à hauteur de Sélestat, à une dizaine de kilomètres de Baldenheim.



Extrait de carte IGN

Source : Géoportail

Par la route, Baldenheim se situe ainsi à environ 13 min de Sélestat, 35 min de Colmar (et 28 min de l'aéroport Colmar-Houssen), 45 min de Ste-Marie-aux-Mines, 50 min de Strasbourg (et de l'aéroport d'Entzheim) et de Fribourg en Allemagne et 1h10 de Mulhouse.

La desserte fluviale

L'Ill a été durant des siècles un moyen de communication important. Elle traverse l'annexe de Rathsamhausen-le-Haut du Sud vers le Nord.

Le Rhin se situe à une dizaine de kilomètres à l'Est de la commune, tout comme le canal du Rhône au Rhin.

La desserte aérienne

Baldenheim dispose d'une desserte aérienne relativement intéressante puisque la commune se situe à moins de 30 km de l'aéroport de Colmar-Houssen par la route et à environ 50 km de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

La desserte ferroviaire

La commune de Baldenheim n'est pas directement desservie par le train. La gare la plus proche est celle de Sélestat, située à environ 10 km du bourg de Baldenheim et 5 km du hameau de Rathsamhausen.

Depuis la gare de Sélestat, il est par exemple possible de rejoindre Colmar en 10 min, Strasbourg en 20 min et Molsheim en 50 min.

Extrait du plan de réseau TER Alsace

Source :
Vialsace



La desserte par le bus

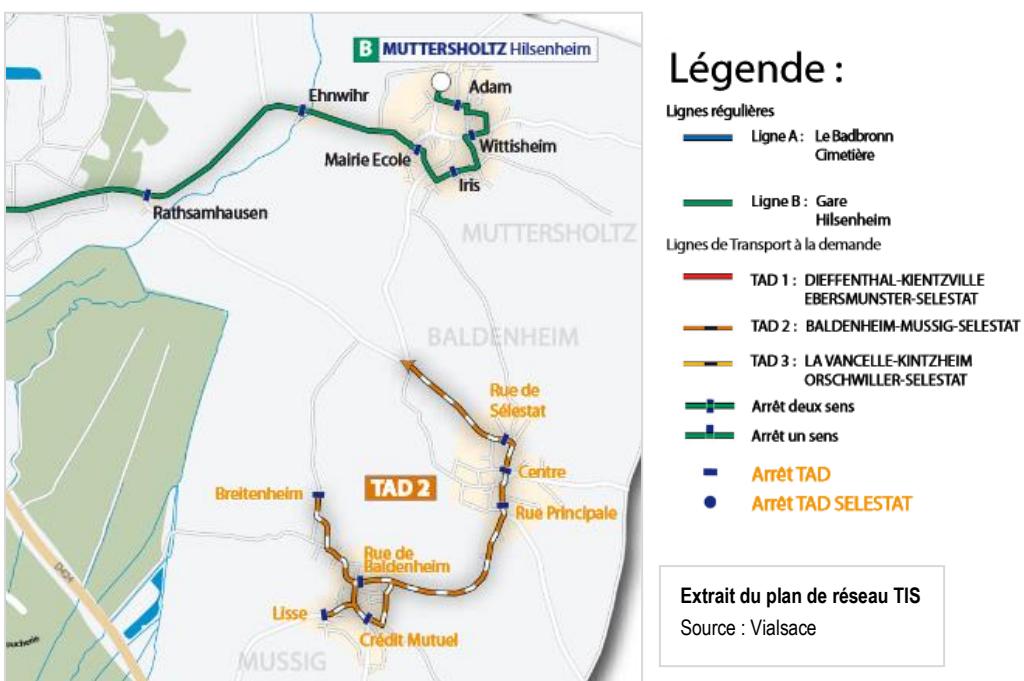
Réseau 67 :

Le territoire est desservi par la ligne n°530 du Réseau 67 qui relie Sélestat à Sundhouse et qui dessert notamment Rathsamhausen (arrêt Centre).



Transport Intercommunal de Sélestat (TIS) :

Le TIS a été conçu en 1998 et mis en œuvre progressivement, avec l'ouverture de la première ligne en 1999 reliant Châtenois, Sélestat et Ebersheim. Par la suite, en 2004, une deuxième ligne est créée entre Scherwiller, Sélestat et Muttersholtz. Cette liaison dessert notamment Rathsamhausen. Le transport à la demande (TAD) est également mis en place pour desservir 7 communes non reliées par le bus. C'est le cas du village de Baldenheim qui est concerné par le TAD 2 desservant également Mussig. Trois arrêts desservent Baldenheim : rue Principale, Centre et rue de Sélestat.



Le SCoT de Sélestat et sa région identifie la zone allant de Marckolsheim à Bindernheim et de Baldenheim à Schoenau comme secteurs ou liaisons TC à enjeu à moyen/long termes. Par ailleurs, l'objectif est de conforter la desserte renforcée et cadencée entre Sélestat et le Ried.

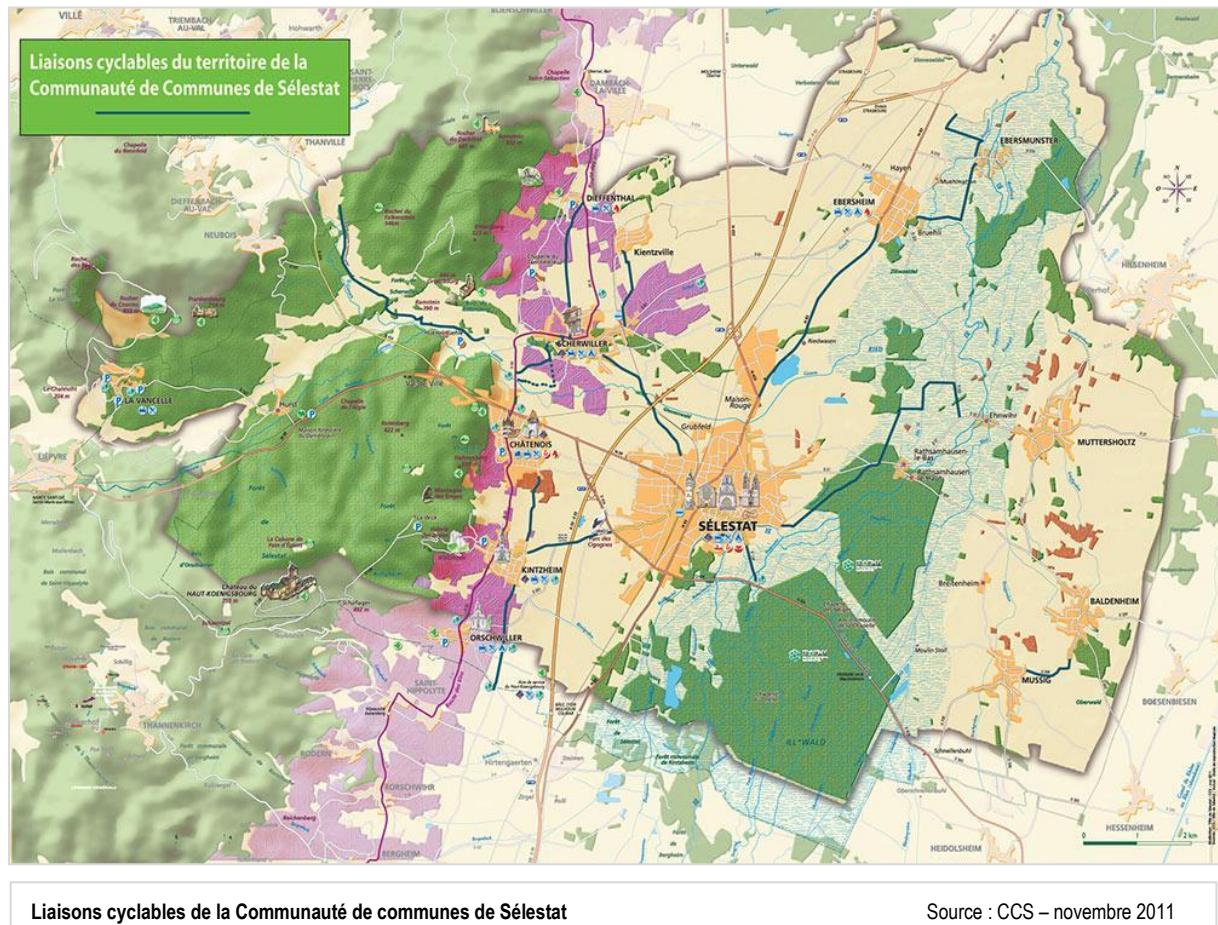
Ramassage scolaire :

De plus, il existe un bus de ramassage scolaire pour le collège et les lycées.

Les itinéraires cyclables

A l'échelle de la CC de Sélestat, il existe un maillage d'itinéraires cyclables se développant « en étoile » à partir de la ville de Sélestat, composé de 30 km de pistes cyclables en site propre. Il relie entre elles les différentes communes du territoire et a également une vocation touristique en permettant la continuité des liaisons entre Strasbourg et Colmar d'une part et entre le Ried et les vallées vosgiennes d'autre part.

Il existe notamment une liaison Mussig-Baldenheim de 900 mètres de long via la RD 208. Une autre liaison passe à proximité de l'annexe de Rathsamhausen et relie Sélestat à Muttersholtz (4 500 mètres).

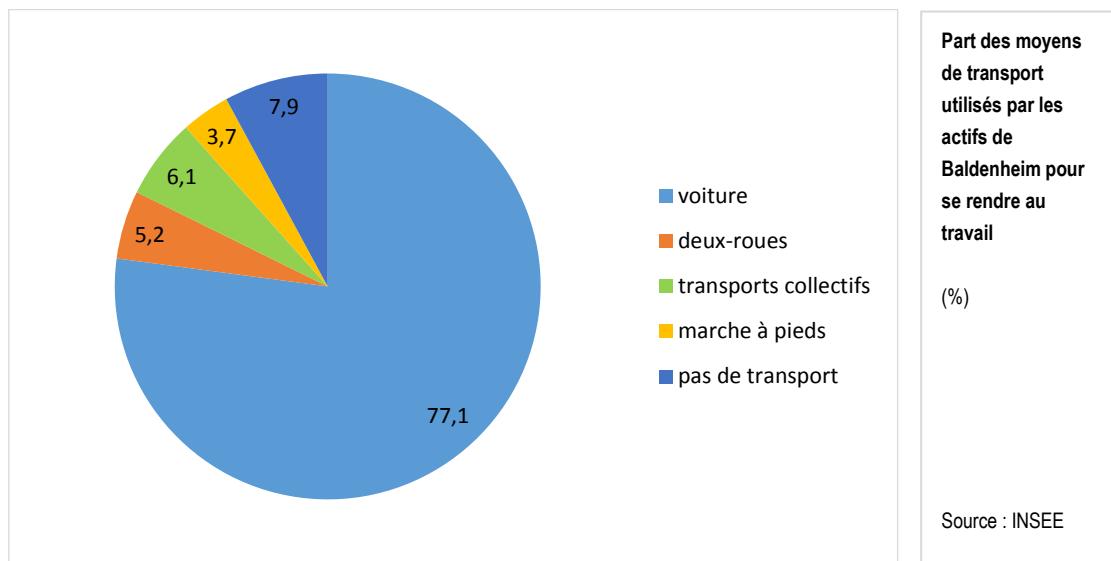


L'usage prépondérant de la voiture dans les déplacements domicile-travail

En 2012, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de Baldenheim et représente 77,1% des déplacements domicile-travail. A la même date, 94,2% des ménages de Baldenheim possèdent au moins une voiture, dont 57,3% possèdent deux voitures ou plus.

Grâce à une offre d'emplois développée sur la commune (plus de 400 emplois en 2012), certains actifs travaillent sur place, c'est pourquoi, la part de la marche à pieds (3,7%) et celle de l'absence de transport (7,9%) sont importantes à Baldenheim. A titre comparatif, la part de la marche à pieds à Mussig est de 1,8% et celle de l'absence de transport est de 6,1% alors que la voiture y représente 81,9% des déplacements domicile-travail.

A l'échelle du territoire intercommunal, les transports collectifs sont davantage utilisés et représentent 9,7% des déplacements domicile-travail en 2012, contre 72,2% pour la voiture.



Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés : l'offre de stationnement pour les véhicules motorisés est assez développée et représente un total de 85 places dans le village. Elle permet un accès aisément aux principaux équipements et services de la commune. Néanmoins, on constate une forte tendance au stationnement le long des voies publiques, qui peut potentiellement nuire aux déplacements et à l'accès aux commerces locaux.

Localisation	Nombre de places	Equipements / Lieux à proximité
3 rue du Château	50	Centre socio-culturel, école, terrain de sports
1 place Gisselbrecht	20	Mairie, banque, poste
Cimetière	15	Cimetière
Total	85	-

Véhicules hybrides et électriques : absence d'emplacement.

Vélos : plusieurs emplacements pour les vélos, de type râteliers, sont installés dans le centre-bourg et en particulier à l'entrée des commerces de proximité.

Localisation	Nombre de places	Equipements / Lieux à proximité
Rue Principale	6	Mairie
Rue Principale	4	Banque
Rue de l'Eglise	8	Boulangerie-pâtisserie
Rue de l'Eglise	6	Boucherie-charcuterie
Total	24	-

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement :

Les parcs de stationnement situés au sein du village présentent déjà un bon niveau de mutualisation puisqu'ils desservent plusieurs équipements publics et/ou commerces.

Réseaux techniques

Eau potable

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA), secteur Baldenheim-Mussig, fournit la commune de Baldenheim en eau potable. Elle est soumise aux servitudes d'utilité publique résultant de l'instauration du périmètre de protection suivant :

- Périmètre de protection éloignée du forage de Mussig, par arrêté préfectoral du 20/03/1985.

Selon le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace Moselle, la ressource en eau est suffisante pour assurer l'accueil de nouvelles populations sur la commune.

Informations complémentaires sur l'eau potable à la partie « Alimentation en eau potable et qualité de l'eau » du présent diagnostic.

Assainissement

Le SDEA gère le réseau d'assainissement. Il s'agit d'un réseau unitaire d'évacuation et de traitement. Les eaux sont traitées à la station d'épuration du Brunwasser à Sélestat. Cette dernière dispose d'une capacité suffisante pour assurer l'accueil de nouvelles populations, notamment à Baldenheim.

Il existe sur la commune un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Réseau sécurité incendie

Le gestionnaire du réseau de sécurité incendie est la commune de Baldenheim.

Internet

La commune est reliée à internet par le câble.

La couverture est qualifiée de « moyenne » dans certaines zones de la commune (Source : Commune de Baldenheim).

Électricité

Le gestionnaire du réseau électrique est ERDF (57 rue Bersot, BP 1209 25004 Besançon Cedex).

Gestion des déchets

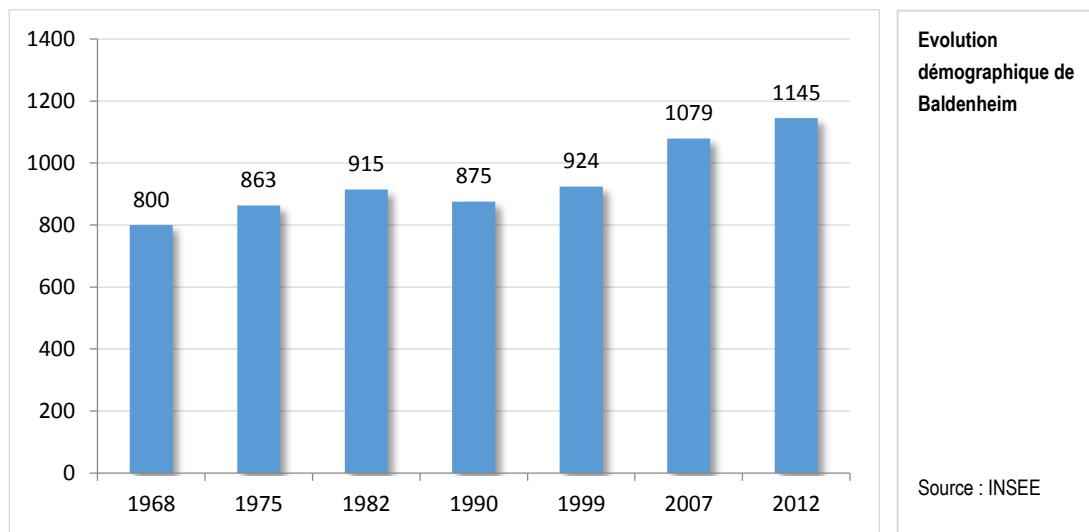
Le SMICTOM d'Alsace Centrale assure la collecte et le traitement des ordures ménagères, notamment sur le territoire de Baldenheim.

Tri sélectif	Oui
Fréquence du ramassage des ordures ménagères	Tous les 15 jours
Fréquence du ramassage des déchets recyclables	Non
Fréquence du ramassage des déchets encombrants	Non
Moyens mis à la disposition des habitants	Bennes à verre et récipients gris et jaunes
Déchèterie la plus proche	Déchèterie de Sundhouse
Lieu de traitement des déchets	SMICTOM à Scherwiller
Décharges sur le ban communal	Non

Démographie

Une croissance démographique particulièrement importante entre 1999 et 2007

Entre 1968 et 2012, la croissance démographique s'est maintenue à Baldenheim, excepté au cours des années 1980 où l'on constate une perte de 40 habitants. En effet, entre 1982 et 1990, la variation annuelle de la population a été de -0,6%, en particulier en raison d'un solde migratoire négatif. Cet événement a toutefois été ponctuel puisque sur les autres périodes, le solde migratoire a été positif, en particulier entre 1999 et 2007 avec un taux de 1,9%.



La croissance démographique a donc été la plus forte au début des années 2000 avec une variation annuelle de 2%. La population est alors passée de 924 à 1 079 habitants, soit 155 habitants supplémentaires en seulement 8 ans.

Ces dernières années, la croissance est liée à la fois à un solde naturel et à un solde migratoire positifs, respectivement de 0,7% et 0,5% entre 2007 et 2012. La commune a su rester attractive, et notamment pour des jeunes ménages avec enfants.

A titre comparatif, la variation annuelle de la population de Mussig (commune voisine et de taille similaire à Baldenheim) est de 0,3% entre 2007 et 2012 et uniquement liée au solde naturel.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Variation annuelle moyenne de la population (%)	1,1	0,8	-0,6	0,6	2,0	1,2
due au solde naturel (%)	0,5	0,4	-0,1	-0,1	0,1	0,7
due au solde migratoire (%)	0,6	0,4	-0,5	0,7	1,9	0,5

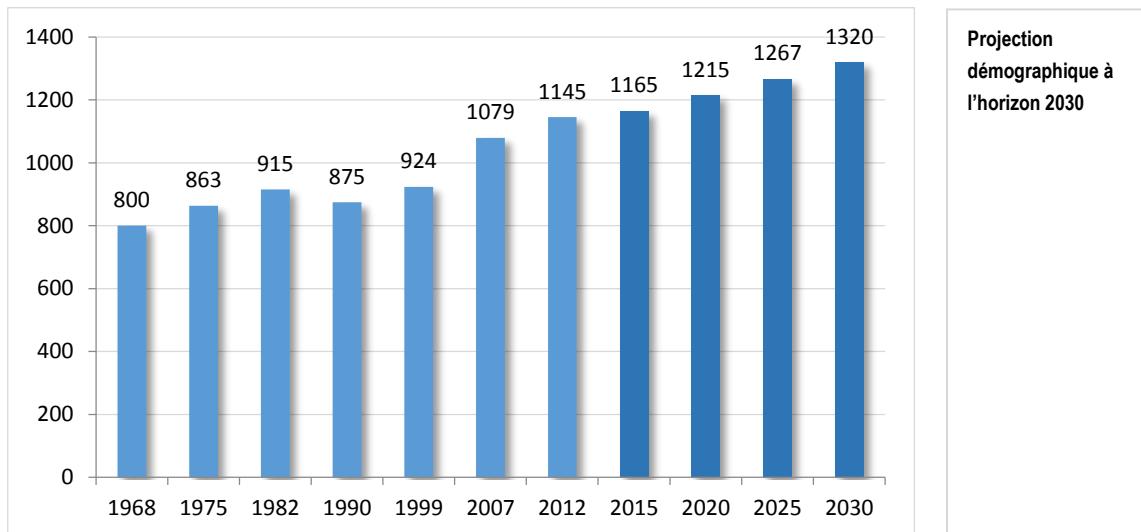
Source : INSEE

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Projection démographique à l'horizon 2030

Au cours des quinze dernières années, la variation annuelle de la population de Baldenheim a été de 1,5% en moyenne. Afin de maîtriser sa croissance, la projection démographique à l'horizon 2030 correspond à un taux de variation annuel moyen de 0,8%. Ainsi, la population communale pourrait atteindre 1 320 habitants.



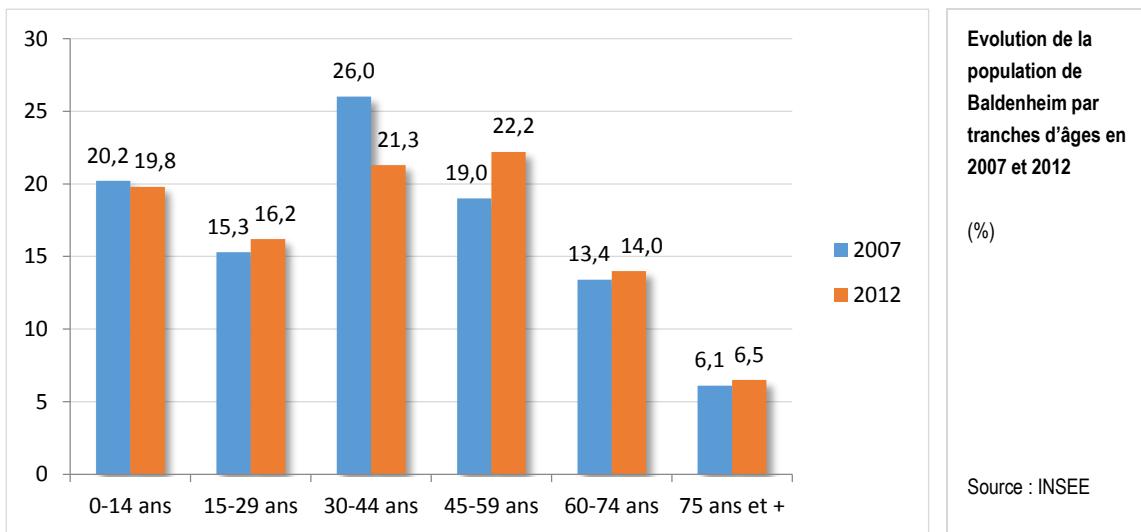
Une tendance modérée au vieillissement de la population

Globalement, le vieillissement de la population est un phénomène structurel qui s'observe à l'échelle du territoire national.

A Baldenheim, entre 2007 et 2012, on constate une augmentation de la part des tranches d'âges supérieures (45 ans et plus), en particulier celle des 45-59 ans, qui illustre une certaine tendance au vieillissement de la population. Toutefois, à Baldenheim, ce facteur est modéré par une part relativement importante de jeunes de 0-14 ans qui se maintient à près de 20% entre 2007 et 2012 et une part des 15-29 ans qui augmente de près d'un point.

La tranche d'âge la plus représentée en 2007 était celle des 30-44 ans avec 26% alors qu'en 2012, il s'agit de la tranche d'âge des 45-59 ans avec 22,2%. Ceci correspond aux populations qui se sont installées sur la commune il y a quelques années et qui ont aujourd'hui vieilli, d'où ce passage d'une tranche d'âge à l'autre.

La part des jeunes étant stable, on peut en déduire que la commune reste attractive pour les familles avec enfants.



L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des 60 ans et plus et celle des moins de 20 ans. Un indice de 100 indique un équilibre entre les deux populations. Un nombre supérieur indique une plus grande proportion de 60 ans et plus, et un nombre inférieur indique une plus grande proportion de moins de 20 ans.

A Baldenheim, l'indice de vieillissement est de 79,6, indiquant une proportion plus importante de jeunes de moins de 20 ans par rapport aux 60 ans et plus. Cette tendance est similaire à l'échelle intercommunale et départementale mais dans une bien moindre mesure.

Indice de vieillissement en 2012	
Baldenheim	79,6
CC Sélestat	87,8
Bas-Rhin	90,1

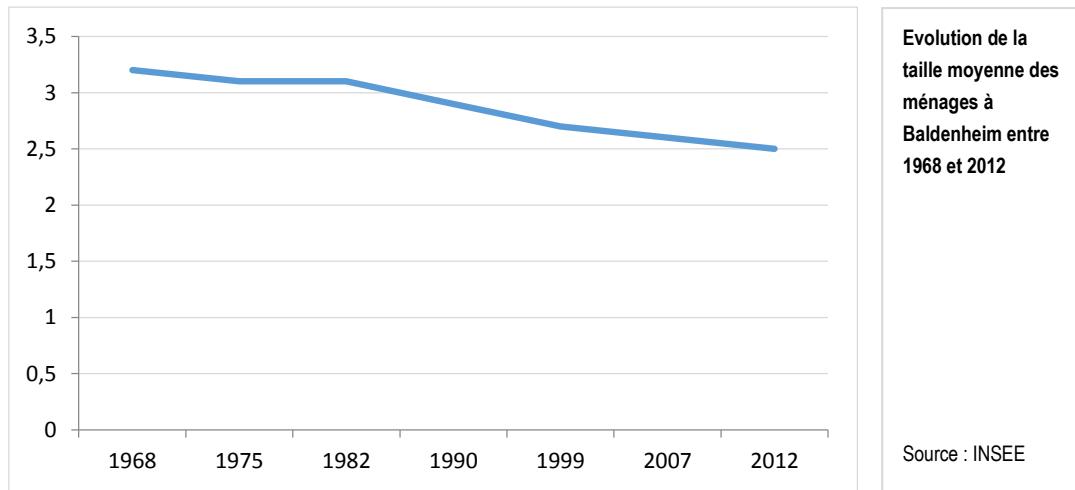
Source : INSEE

Un desserrement des ménages important mais structurel

Le desserrement des ménages est la diminution de la taille moyenne des ménages due à l'évolution des modes de vie (séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population). Cela induit qu'à nombre égal de ménages, la population communale diminue.

A Baldenheim, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,2 en 1968 à 2,5 en 2012. Le chiffre élevé constaté dans les années 1960 à 1980 est lié à l'existence de familles plus nombreuses à l'époque et parfois à la cohabitation de plusieurs générations sous le même toit. Avec l'évolution des modes de vie, la taille moyenne des ménages a fortement diminué par la suite.

Comme l'indique le tableau ci-après, cette tendance à la baisse s'observe à toutes les échelles territoriales et devrait se poursuivre dans les années à venir.



Evolution de la taille des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Baldenheim	3,2	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,5
CC Sélestat	3,3	3,1	2,8	2,7	2,5	2,4	2,3
Alsace	3,2	3,0	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3
France métropolitaine	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2

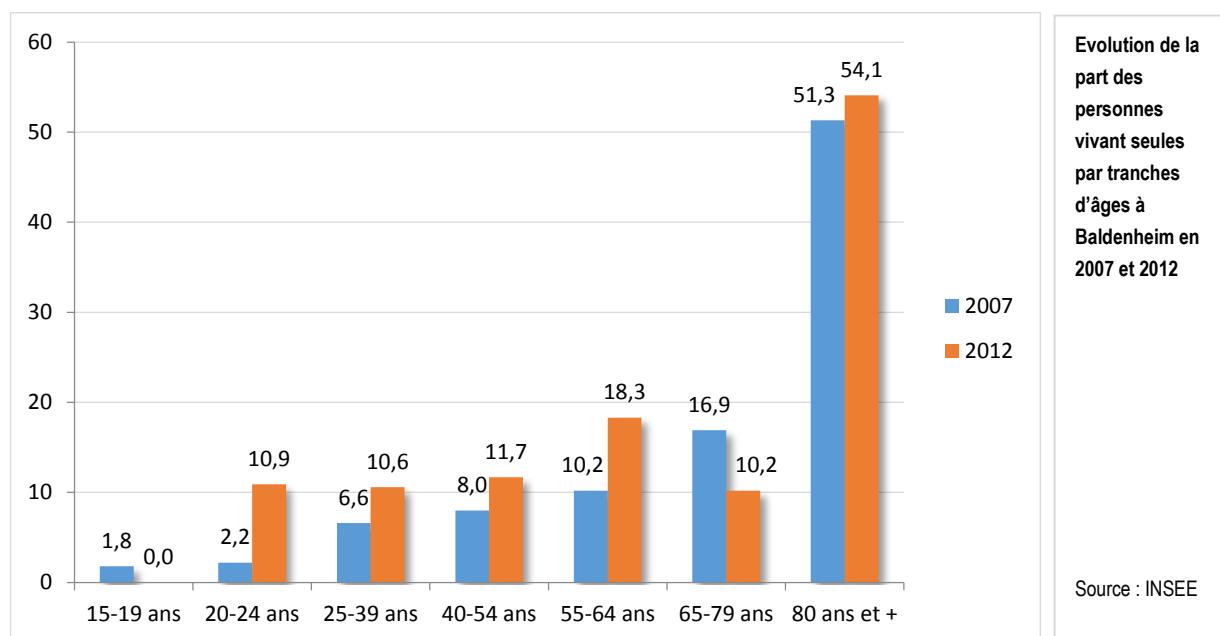
Source : INSEE

Une augmentation de la part des personnes vivant seules

D'une manière globale, la part des personnes vivant seules à Baldenheim est en augmentation ces dernières années. Dans le détail, on constate que ce phénomène concerne quasiment toutes les tranches d'âges, des jeunes ménages aux personnes âgées.

On retrouve la plus forte proportion chez les 80 ans et plus qui sont 54,1% à vivre seuls en 2012. Et cette tendance se confirme avec une augmentation de 2,8 points en 5 ans.

Toutefois, l'augmentation la plus importante est observée chez les 20-24 ans avec une hausse de 8,7 points entre 2007 et 2012 et chez les 55-64 ans avec une hausse de 8,1 points sur la même période.



Cette tendance induit, même dans les villages, des besoins nouveaux en logements, notamment concernant les 2 et 3 pièces plus adaptés aux ménages d'une seule personne.

Chiffres clés

Population en 2012	1 145 habitants
Population en 2015	1 165 habitants
Variation annuelle moyenne entre 2007 et 2012	1,2 %
Projection démographique en 2030	1 320 habitants
Indice de vieillissement en 2012	79,6
Taille des ménages en 2012	2,5

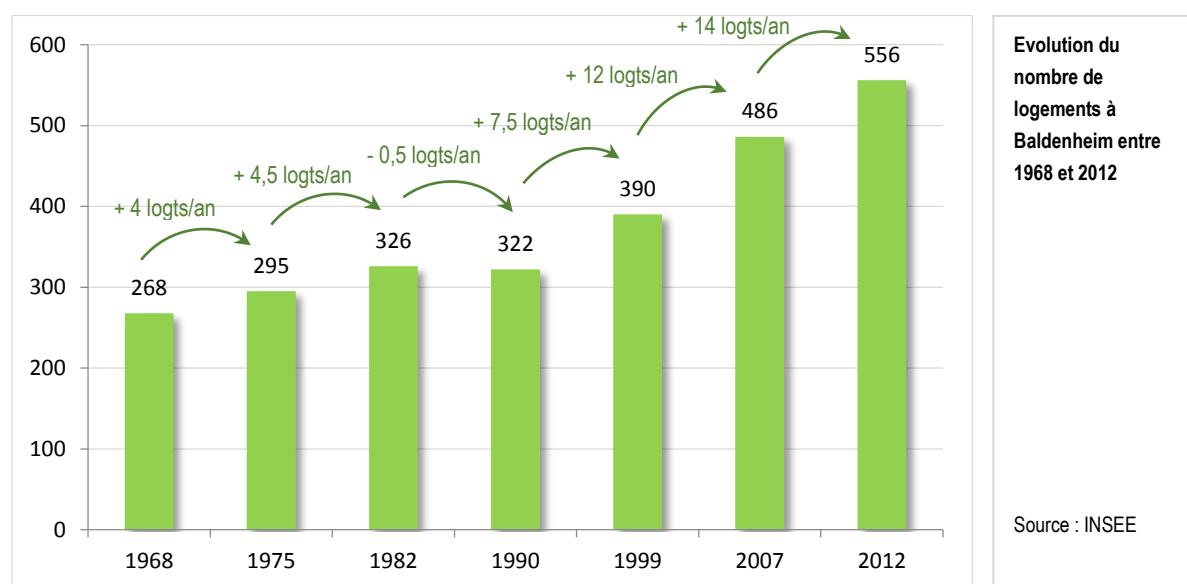
Habitat

Une croissance importante du parc de logements à partir des années 2000

Malgré une très légère baisse du nombre de logements au cours des années 1980, tout comme pour l'évolution démographique, le parc de Baldenheim connaît une croissance continue depuis plusieurs décennies, passant de 268 logements en 1968 à 556 logements en 2012.

Cette croissance a été particulièrement importante entre 1999 et 2007, avec 96 logements supplémentaires soit une progression de 24,6% en 8 ans, notamment grâce à la construction de logements collectifs.

On constate qu'après un affaiblissement au cours des années 1980, la production de logements s'est accélérée jusqu'à atteindre une moyenne de 14 nouveaux logements par an entre 2007 et 2012.



Parmi ces 556 logements, 467 sont des résidences principales, ce qui représente 84% du parc. Quant aux résidences secondaires, elles sont au nombre de 21 en 2012, soit 3,7% du parc, et leur proportion reste assez stable depuis plusieurs années.

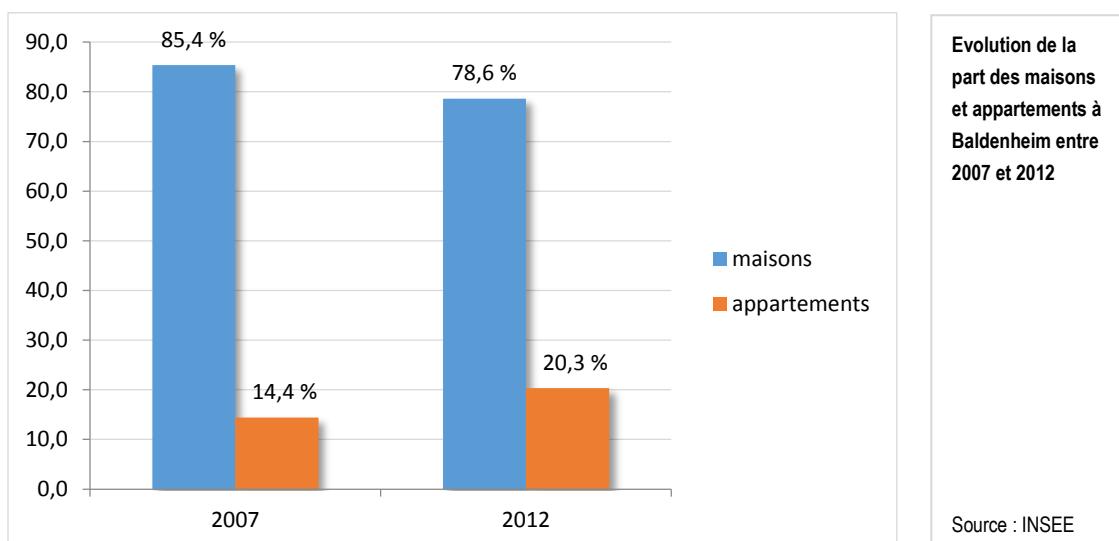
Une large majorité de logements individuels mais une diversification du parc en cours

En 2012, les logements individuels représentent une large majorité du parc de la commune, avec 78,6%, soit 437 maisons. Cette proportion est typique dans les villages résidentiels.

Type de logements à Baldenheim	2007	2012	Progression 2007-2012
nombre de maisons	415	437	+ 5,3 %
nombre d'appartements	70	113	+ 61,4 %

Source : INSEE

On constate toutefois, une diversification du parc ces dernières années, illustrée par une diminution de 6,7 points de la part des maisons. Entre 2007 et 2012, 43 appartements ont été réalisés à Baldenheim, contre 22 maisons. Le nombre d'appartements a progressé de manière plus importante (+61,4%) que celle des maisons (+5,3%) entre 2007 et 2012.



En 2012, la part des logements collectifs à Baldenheim représente donc 20,3%. Celle-ci est élevée comparée notamment à celle observée à Mussig qui est de 8,2% à la même date. Par ailleurs, le nombre d'appartements à Mussig reste identique entre 2007 et 2012 (39 appartements), contrairement à Baldenheim qui voit son nombre de logements collectifs progresser de plus de 60% en seulement 5 ans, et donc une diversification de son parc.

A l'échelle de la CC de Sélestat, la part est plus élevée en raison des statistiques de la ville de Sélestat (63,2% d'appartements en 2012) qui font augmenter la moyenne intercommunale.

Part des appartements en 2012	
Baldenheim	20,3 %
Mussig	8,2 %
CC de Sélestat	43,7 %

Source : INSEE

Le SCoT de Sélestat et sa région vise une part minimale de logements intermédiaires et/ou collectifs à construire à l'horizon 2030 fixée à 40% pour les villages, tels que Baldenheim. L'habitat individuel dense peut également être compris dans cette part minimale.

Un taux de logements vacants relativement important

La vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). On considère qu'un taux compris entre 5 et 6% représente un marché relativement fluide.

Depuis plusieurs années, le taux de vacance à Baldenheim est relativement élevé et en augmentation sur la période 2007-2012. Toutefois, cette vacance est probablement due ici au temps de commercialisation de certains logements neufs qui, pour une partie, ont pu être comptabilisés comme vacants au moment du recensement car achevés récemment et pas encore habités.

Année	Nombre de logements vacants	Part de logements vacants	Marché immobilier
1968	16	6,0 %	
1975	14	4,7 %	Equilibre entre l'offre et la demande
1982	20	6,1 %	
1990	10	3,1 %	Demande supérieure à l'offre
1999	37	9,5 %	
2007	46	9,5 %	Offre supérieure à la demande
2012	68	12,2 %	

Source : INSEE

En 2015, d'après un recensement effectué par la commune de Baldenheim (Cf. tableau ci-après), l'on dénombre 50 logements vacants dont 30 maisons et 20 appartements. Ceci représente un taux de vacance d'environ 8,8%.

Localisation	Nombre de logements vacants
Rue Binni	4
Rue de l'Eglise	7
Rue de la Forêt	2
Rue Georges-Jacky	2
Rue Hessenheim	2
Rue de Mussig	3
Rue Principale	11
Rue Schwobsheim	6
Rue de Sélestat	5
Rue Victor Nessler	3
Rue des Violettes	1
Impasse de la Laiterie	1
Rue de Baldenheim (Rathsamhausen)	2
Impasse de l'Ill (Rathsamhausen)	1
TOTAL	50

Source : Commune de Baldenheim – liste de mars 2015

La vacance à Baldenheim est également liée à la présence de logements anciens nécessitant une réhabilitation. En effet, d'après un recensement de la municipalité réalisé en 2015, 65 habitations nécessiteraient une mise aux normes. Ce chiffre concerne très certainement une partie des logements vacants.

Une majorité de grands logements

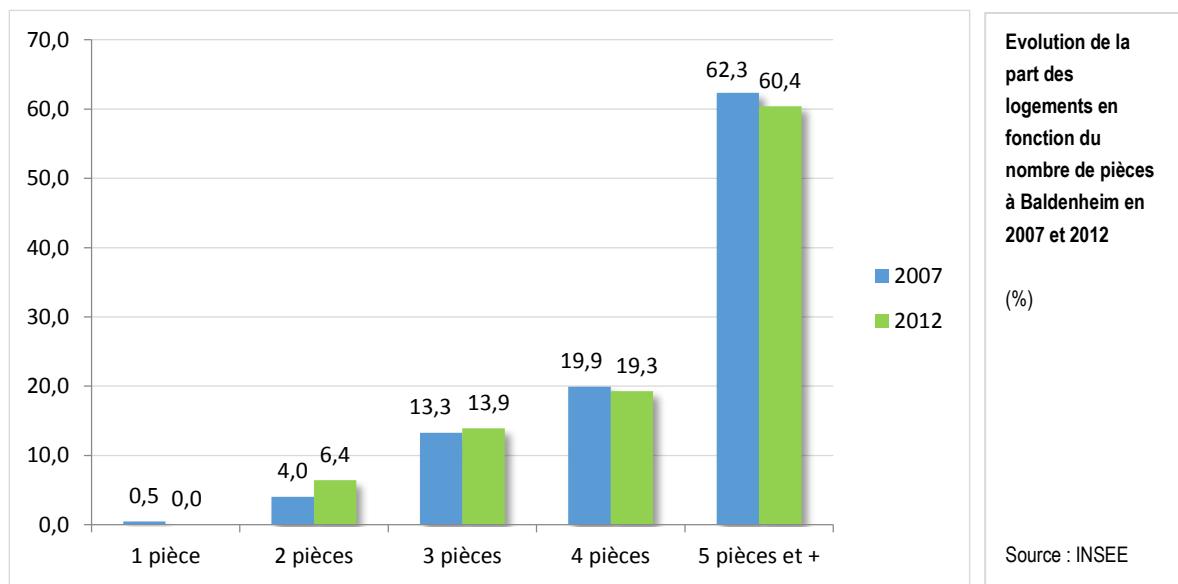
Les grands logements, de 5 pièces et plus, représentent plus de 60% du parc de la commune de Baldenheim. Cette proportion est courante dans les communes rurales où la proportion de maisons est également majoritaire.

Néanmoins, cette part n'est pas excessive à Baldenheim et l'on observe une proportion de 4 pièces intéressante, représentant plus de 19% du parc en 2012. A titre comparatif, la part des 5 pièces et plus à Mussig (commune voisine et de taille similaire) est de 66% en 2012 et celle des 4 pièces de 18,9%.

Par ailleurs, on constate une légère diversification ces dernières années, avec une baisse de 2 points de la part des 5 pièces et plus en faveur notamment de celle des 2 pièces qui passe de 4,0% en 2007 à 6,4% en 2012. Ceci est dû à la construction de logements collectifs. A Mussig, la part des 2 pièces est plus marginale et ne représente que 2,5% du parc de la commune.

Résidences principales selon le nombre de pièces à Baldenheim en 2012				
1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
0	30	65	90	282
0,0 %	6,4 %	13,9 %	19,3 %	60,4 %

Source : INSEE



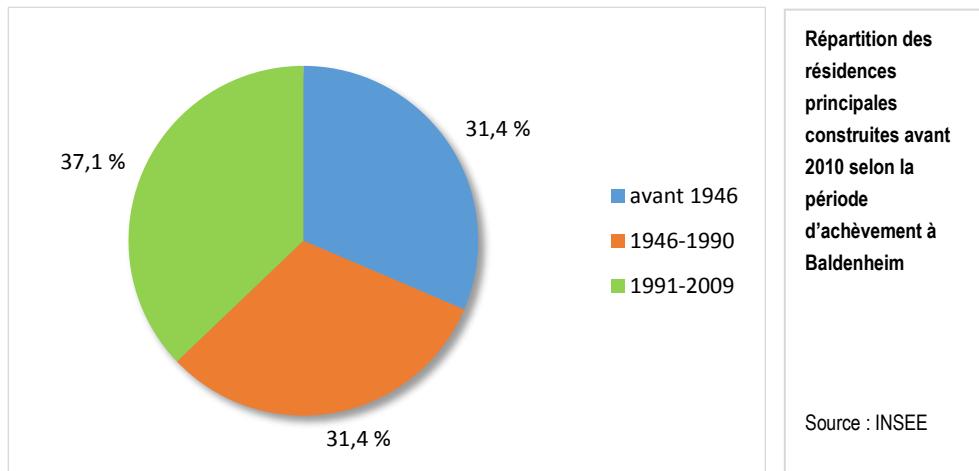
Le développement des 2/3 pièces représente un enjeu pour répondre à des besoins spécifiques, comme la diminution de la taille moyenne des ménages et en particulier l'augmentation de la part des personnes vivant seules (jeunes débutant leur parcours résidentiel et personnes âgées notamment). Les personnes âgées sont 54,1% à vivre seules à Baldenheim en 2012 et leur part a tendance à progresser. Selon des données communales, 71 logements sont occupés par des personnes de plus de 75 ans en 2015 (65 maisons et 6 appartements).

Il ne faut également pas négliger les logements de 3/4 pièces qui sont attractifs pour les jeunes ménages avec enfants qui dynamisent le village.

Un parc de logements relativement récent

Le parc de logements de Baldenheim est relativement récent puisque les logements construits entre 1991 et 2009 représentent 37,1% du parc. En effet, comme illustré précédemment, la production de logements dans le village a été particulièrement importante sur cette période, avec 164 logements supplémentaires entre 1990 et 2007, et notamment la construction de collectifs.

On constate par ailleurs que la production de logements a été équilibrée entre les différentes périodes présentées sur le graphique ci-dessous.



Un parc social peu développé

Selon l'INSEE, l'on dénombre 7 logements aidés à Baldenheim en 2012, ce qui représente 1,5% du parc de logements de la commune. A titre comparatif, ce taux est de 3,4% sur la commune voisine de Mussig, se rapprochant de la moyenne intercommunale.

Part des logements HLM loués vides dans le parc de logements en 2012	
Baldenheim	1,5 %
Mussig	3,4 %
CC Sélestat	3,7 %

Source : INSEE

Actuellement, 10 logements situés rue Georges Jacky sont gérés par l'OPUS 67, principalement des 3 et 4 pièces.

Le SCoT de Sélestat et sa région vise une part minimale de logements aidés à créer d'ici à 2030. Celle-ci est fixée à 5% pour les villages, tels que Baldenheim.

Habitat et performance énergétique

Le parc de logements anciens présente, sans réhabilitation, de faibles performances énergétiques en termes d'isolation. Comme vu précédemment, ces logements représentent 62,8% du parc de la commune dont 31,4% de logements très anciens.

La Réglementation Thermique de 2012 impose des objectifs de performance énergétique des bâtiments et fixe des normes allant dans ce sens pour des travaux effectués sur des constructions existantes.

La CC de Sélestat a participé au financement de projets de réhabilitation de logements anciens, entre 2004 et 2008, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ainsi, 268 logements au total ont été subventionnés.

Depuis 2009, le Conseil Général du Bas-Rhin met en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) sous l'appellation « Rénov'habitat 67 » qui permet aux propriétaires de logements de plus de 15 ans, sous certaines conditions, de bénéficier de conseils et d'aides financières.

Habitat spécifique

Selon le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2011-2017 du Bas-Rhin, Baldenheim n'est soumise ni à l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil, ni à celle de création d'une aire de grand passage. Par ailleurs, aucun site de nomades sédentarisés n'a été identifié sur le ban communal.

Une aire d'accueil des gens du voyage est présente sur la commune de Sélestat et un site de nomades sédentarisés est présent à Châtenois.

Chiffres clés

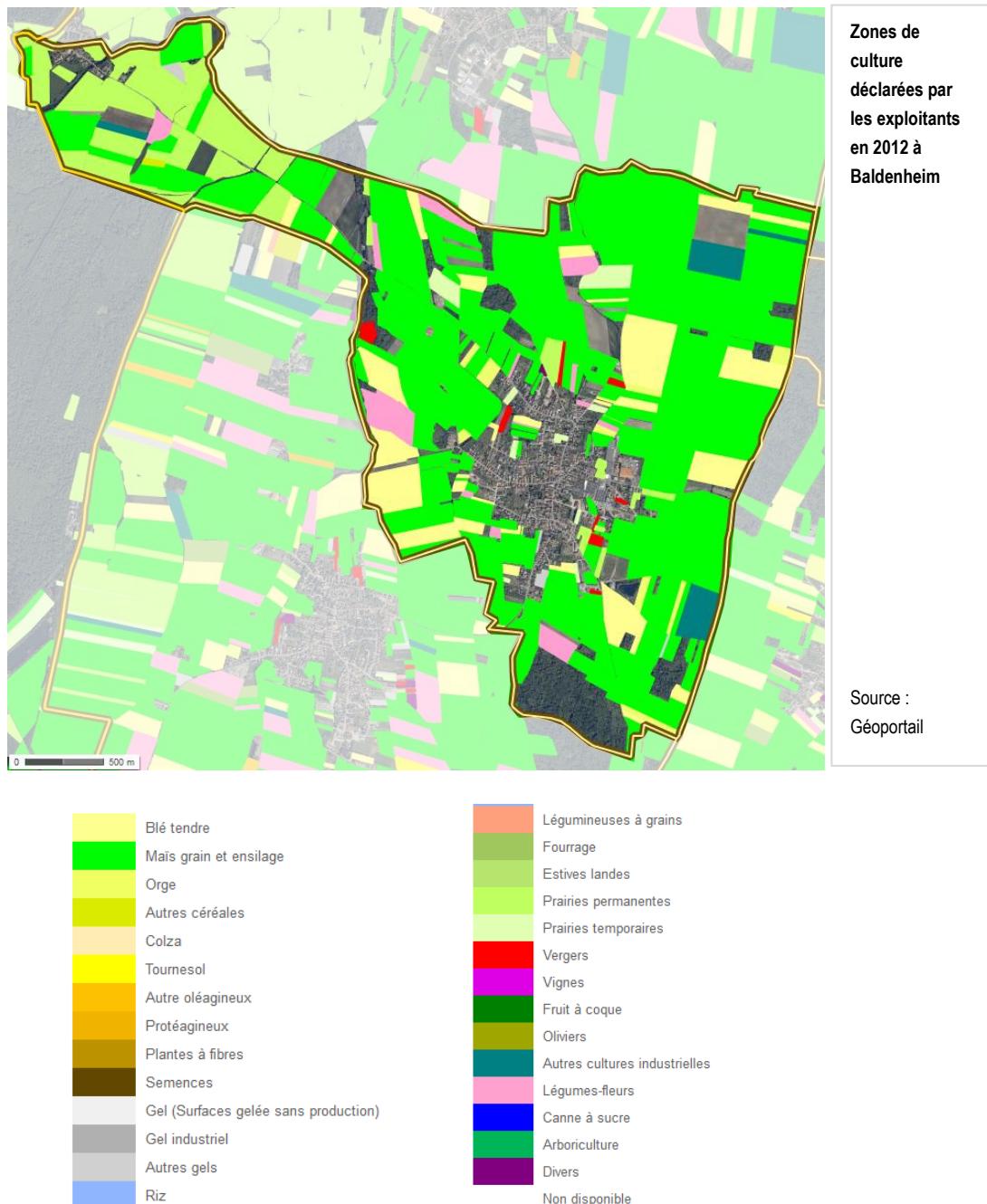
Nombre de logements en 2012	556
Evolution du nombre de logements entre 2007 et 2012	+ 14,4 %
Nombre de résidences principales en 2012	467
Taux de vacance en 2012	12,2 %
Taux de logement social en 2012	1,5 %
Part des logements collectifs en 2012	20,3 %
Evolution de la part des logements collectifs entre 2007 et 2012	+ 5,9 points
Part des grands logements en 2012	60,4 %
Evolution de la part des grands logements entre 2007 et 2012	- 1,9 point
Part des logements anciens en 2012	62,8 %

Activités économiques

Une activité agricole tournée vers la polyculture et le polyélevage

L'espace agricole représente une part importante du ban communal de Baldenheim en termes de superficie. Il se compose notamment de cultures céréalier (maïs, blé), de prairies, de cultures de légumes et fleurs, de vergers, une orientation du territoire vers la polyculture et le polyélevage. Le profil agricole est similaire dans les communes voisines.

L'agriculture comme l'arboriculture, avec sa célèbre pomme « Blanche de Baldenheim », bien qu'en diminution, restent des activités économiques importantes pour la commune.



La Surface Agricole Utilisée (SAU) comptabilisée dans le tableau ci-après correspond aux exploitations ayant leur siège sur la commune. C'est-à-dire que la SAU située en dehors de la commune, mais gérée par une exploitation ayant son siège à Baldenheim, est également prise en compte. A l'inverse, des exploitations ayant leur siège dans une autre commune mais exploitant des terres à Baldenheim ne sont pas comptabilisées.

A l'inverse de nombreuses communes, la Surface Agricole Utilisée (SAU) a peu diminué ces dernières années à Baldenheim. En effet, la SAU représentait 1 019 ha en 2000 et 1 003 ha en 2010, ce qui correspond à une légère baisse de 1,5% en dix ans.

La SAU concerne principalement des terres labourables (85,4% soit 857 ha). Cette dernière est relativement stable ces dernières années, elle a diminué de seulement 1% en dix ans. La SAU correspondant aux superficies toujours en herbe, qui représente 13,5% de la SAU totale avec 136 ha en 2010, a subi une baisse de près de 5% entre 2000 et 2010.

Le cheptel représente 973 unités de gros bétail en 2010 et est plus important qu'à la fin des années 1980, bien qu'il ait connu une baisse entre 2000 et 2010.

Le maïs représente 78,7% des cultures céréalières sur la commune, avec 573 ha. Entre 2000 et 2010, la surface cultivée dédiée au maïs a progressé de 3,6%.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège à Baldenheim			
Exploitations agricoles	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations agricoles	77	30	26
Nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants	81	37	32
Cheptel	1988	2000	2010
Cheptel (unité gros bétail alimentation totale)	753	1 183	973
Surfaces agricoles	1988	2000	2010
Surface Agricole Utilisée (SAU)	942 ha	1 019 ha	1 003 ha
Superficie en terres labourables	766 ha	866 ha	857 ha
Superficie en culture permanente	26 ha	7 ha	3 ha
Superficie toujours en herbe	132 ha	143 ha	136 ha
Types de cultures	1988	2000	2010
Céréales	573 ha	666 ha	728 ha
dont blé tendre	203 ha	96 ha	131 ha
dont maïs-grain et maïs-semence	299 ha	553 ha	573 ha
Tournesol	39 ha	nc	nc
Colza et navette	38 ha	nc	nc
Activité agricole dominante	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

Le nombre d'exploitations a globalement diminué au fil des années, particulièrement au cours des années 1990. En 2010, le nombre d'exploitation ayant leur siège à Baldenheim est de 26.

Selon les données communales, l'on dénombre 19 exploitations à Baldenheim en 2015. Cf. tableau ci-après.

Liste des agriculteurs à Baldenheim et Rathsamhausen		
	Raison sociale	Localisation
1	EARL BUCHER	10 rue de Sélestat
2	EARL DE LA BINNI	4 rue Binni
3	nc	61 rue de Sélestat
4	nc	11 rue de Schwobsheim
5	EARL LES LILAS	6 rue du Haut-Koenigsbourg
6	SCHNAEBELE EARL	22 rue de l'Eglise
7	EARL URBAN	14 rue de Hessenheim
8	nc	7 rue de l'Eglise
9	nc	9 rue du Haut-Koenigsbourg
10	nc	2 rue de Baldenheim à Rathsamhausen
11	nc	25 rue de Sélestat
12	SCEA PFIFFER	23 rue de Sélestat
13	SCA CYCLAMENS d'Alsace	3 rue Principale
14	nc	9 rue de l'Eglise
15	nc	49 rue de Sélestat
16	EARL DES VERGERS	27 rue Principale
17	nc	48 rue de l'Eglise
18	nc	14 rue de Sélestat
19	PETER ET FILS SCEA	12 rue de Hessenheim

Source : Commune de Baldenheim – liste de mai 2015

Les 2 cartes en page suivante identifient les périmètres de réciprocité existant entre les exploitations d'élevage (RSD 25m et ICPE 100m) et les tiers. On constate que de nombreux terrains au sein des zones bâties sont actuellement concernés par des périmètres de réciprocité. (La localisation de ces périmètres à un caractère indicatif et se base sur les éléments transmis lors de la réunion de concertation avec le monde agricole).

Le principe de réciprocité des règles de recul a pour but d'éviter une remise en cause des sites d'implantation ou de développement des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage en particulier) par un rapprochement de l'urbanisation.

Au titre de règlementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou d'immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par les règlements sanitaires départementaux (RSD) ou par la réglementation sur les installations classées (ICPE).

Le principe de réciprocité impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles.

Néanmoins l'article L.111-3 prévoit des cas d'exception, notamment que par dérogation, pour toute construction et tout changement de destination à usage non agricole, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée après avis de la chambre d'agriculture.



Résultats de la concertation agricole

Les exploitants ont tous été conviés dans le cadre d'une réunion de concertation agricole, associant également la chambre d'Agriculture. La majorité des grandes exploitations était représentée. Si la plupart des exploitants interrogés n'ont pas fait part de projets de développements spécifiques (hors éventuelles mises aux normes), ils ont globalement souhaité disposer de surfaces nécessaires pour assurer leur développement (pour les plus jeunes d'entre eux) ou pour assurer un développement en cas de reprise (pour les plus âgés d'entre eux).

Des sites de sortie d'exploitation ont été définis pour les exploitants dans ou au contact des espaces urbanisés en fonction de la localisation de leurs terres, des possibilités de raccordement et des enjeux environnementaux ou paysagers.

Cette concertation a également été l'occasion :

- de réduire les zones agricoles constructibles qui couvraient une majorité des espaces ouverts du POS pour mieux coïncider avec les besoins et les propriétés des exploitants afin d'éviter le mitage.
- de réduire certaines zones naturelles qui avaient en réalité une vocation agricole et qui ont été inscrites en zone agricole inconstructible.

Une offre en commerces et services de proximité relativement développée

Plusieurs commerces sont présents sur la commune, permettant de répondre aux besoins de première nécessité des habitants (boulangerie, boucherie, banque, poste, salon de coiffure...). Des activités complémentaires sont également présentes (cabinet d'architecte, institut de beauté, ostéopathe). Cette offre locale est relativement importante pour une commune de cette taille.

Liste des commerces et services à Baldenheim	Localisation
Boulangerie-pâtisserie	6 rue de l'Eglise
Agence postale	6 rue de l'Eglise
Boucherie-charcuterie-traiteur	4 rue de l'Eglise
Agence bancaire	5 rue Principale
Cabinet d'architecte	65 rue de Sélestat
Institut de beauté	7A rue de Mussig
Coiffeur	7 rue de Mussig
Ostéopathe	10 rue de Mussig
kinésithérapeute	3 rue Principale

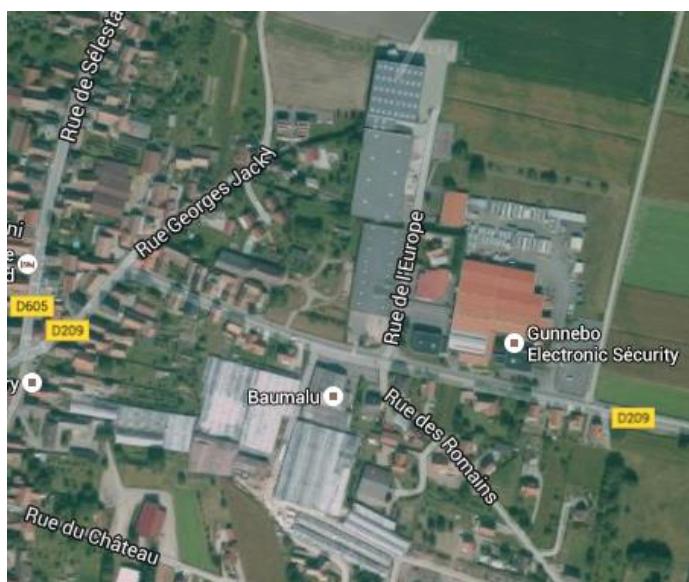
Source : Commune de Baldenheim

On peut également citer la présence d'un marchand ambulant (vente de pizzas), rue de Heidolsheim à Mussig.

De nombreuses activités artisanales et industrielles

De nombreuses activités artisanales et industrielles sont présentes à Baldenheim (Cf. tableau page suivante), notamment deux entreprises de renommée (Gunnebo et Baumalu). Certaines sont regroupées au sein d'une zone d'activités située à l'entrée de village Est.

Ce tissu économique offre de nombreux emplois et participe au dynamisme et à l'attractivité de la commune.



Zone d'activités de Baldenheim

Source : Google maps

Liste des entreprises de Baldenheim		Localisation
ACDECO	nc	3 rue de l'Europe
ADS PLATRE	Entreprise de plâtrerie	42 rue de Sélestat
BAUMALU	Articles de vaisselles, usine de vente	20 rue de Schwobsheim
BURY SCA	Horticulture	3 rue Principale
BUCHER BERNARD	Travaux agricoles	27 rue Principale
CUMA LES ELEVEURS DU RIED	Travaux agricoles	6 rue du Haut-Koenigsbourg
DATA BACKUP SYSTEMS DBS	nc	15 rue de l'Eglise
DICK OLIVIER TERRASSEMENT	Travaux agricoles	2 rue Georges Jacky
DSM	Dépannage serrurerie menuiserie	11 rue de Sélestat
EARL LES LILAS	Travaux agricoles	6 rue du Haut-Koenigsbourg
EARL URBAN	Travaux agricoles	14 rue de Hessenheim
FICHET BAUCHE GUNNEBO GUNNEBO ELECTRONIC SECURITY GUNNEBO France BALDENHEIM	Installations de systèmes de sécurité	23 route de Schwobsheim
GARAGE REYMANN	Vente et réparation de voitures	3 rue de la Forêt
GROSSHANS PAUL SARL	Travaux de constructions	38 rue de Sélestat
ATELIER MECANIQUE LEONATE	Mécanique générale	2 rue de l'Europe
HP FRANCE	Vente par correspondance d'articles de cuisine	20 route de Schwobsheim
INVENIO	nc	16 rue Binni
KPA KELLER PACKAGING	nc	9 bis rue de Mussig
MENUISERIE HIRN SARL	Menuiserie	15 rue de Sélestat
SARL MARTZ SAV	Maintenance chauffage	8C rue de Hessenheim
SCEA PETER ET FILS	Travaux agricoles	12 rue de Hessenheim
SUPPORT RH	nc	8 rue de la Forêt
TEXTESTYLEMILE	Vente et impression textile	19 rue Victor Nessler
TVS SA	Vente par correspondance d'articles de cuisine	3 rue de l'Europe
A L'ETOILE HOTEL RESTAURANT	Hôtel restaurant	14 rue de Baldenheim
ESPRIT D'EAU	nc	1 impasse Georges Jacky
LES PRES D'ONDINE	Hôtel	5 rue de Baldenheim
BAUMEIER JULIEN	Menuiserie	3 rue de Hessenheim
TREBIS RENE	Tous travaux bâtiment	70A rue de Sélestat

Source : Commune de Baldenheim

Une activité touristique dynamique

Les facteurs d'attractivité

Le tourisme constitue un élément fort du développement économique du territoire. Ce dernier bénéficie d'une attractivité autour de son patrimoine bâti, culturel et naturel. L'office de Tourisme Intercommunal du Haut-Koenigsbourg situé à Sélestat participe à la promotion du territoire.

A Baldenheim même, l'église historique est à visiter notamment pour ses nombreuses sépultures seigneuriales et son décor médiéval peint unique en Alsace.

A proximité, de nombreux sites sont également à visiter :

- Sélestat : tour de l'horloge et tour neuve, commanderie Saint-Jean, halle aux blés, chapelle Saint-Quirin, église Saint-Georges, porte de Strasbourg de 1679, arsenal Sainte-Barbe, maison du pain d'Alsace, observatoire de la faune sauvage, etc.
- Mussig : tumuli
- Muttersholtz : batelier du ried, maison de la nature du ried et de l'Alsace centrale
- Châtenois : tour des sorcières, remparts et cimetière fortifiés, massif de l'Ortenbourg et du Ramstein, etc.
- Kintzheim : visite guidée du vignoble, canyon escalade, etc.
- Itinéraires cyclables et de randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire
- Site du Haut-Koenigsbourg
- Etc.

L'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement touristique à Baldenheim est développée et se compose de plusieurs chambres d'hôtes, locations de vacances et meublés de tourisme. D'après le recensement de la commune, les capacités totales d'hébergement pourraient permettre d'accueillir 230 personnes.

Structure	Localisation	Capacité d'accueil
Chambres d'hôtes	Rue du Château	11
Chambres d'hôtes	Rue de la Source	4
Locations de vacances	Rue de l'Eglise	14
Locations de vacances	Rue de l'Eglise	11
Locations de vacances	Rue de l'Eglise	31
Locations de vacances	Rue de la Source	9
Locations de vacances	Rue de Hessenheim	1
Locations de vacances	Rue de l'Eglise	40
Locations de vacances	Rue de Sélestat	7
Locations de vacances	Rue de l'Eglise	10
Meublé de tourisme	Rue de Mussig	17
Meublé de tourisme	Rue de l'Eglise	8
Meublé de tourisme	Rue de l'Eglise	36
Meublé de tourisme	Rue du Haut-Koenigsbourg	34

Source : Commune de Baldenheim – liste de mars 2015

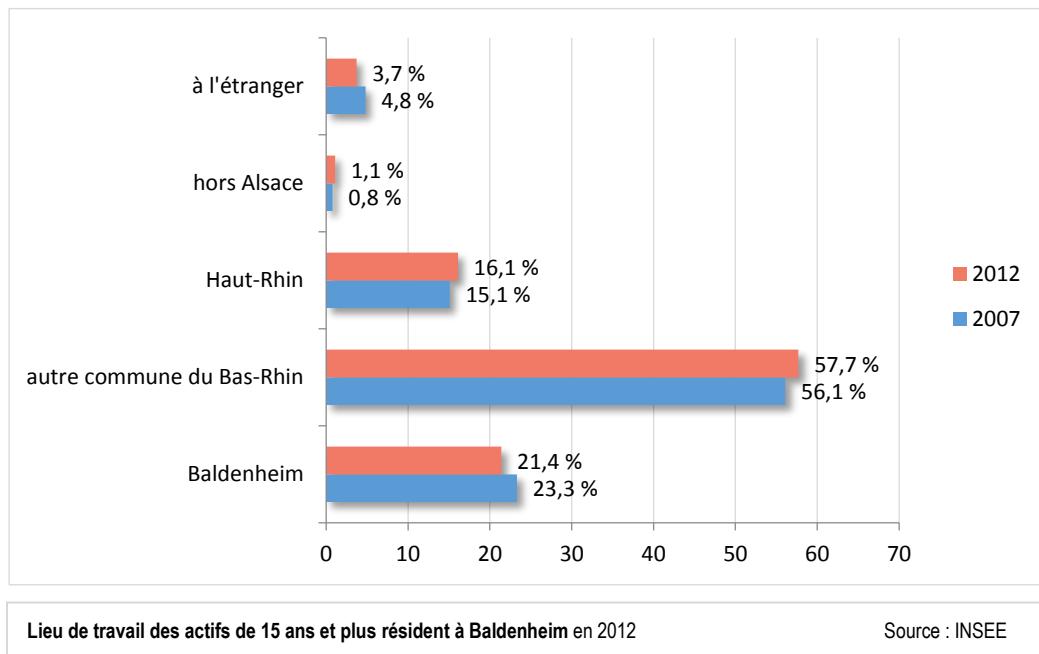
Un hôtel et un hôtel-restaurant sont également présents à Rathsamhausen.

Emplois

Une part importante d'actifs travaillant sur la commune

La majorité des actifs résident à Baldenheim travaillent dans une autre commune du département. Ils représentent 57,7% en 2012. Cette tendance se renforce car leur part a progressé de 1,6 point entre 2007 et 2012.

La part des actifs travaillant sur la commune est tout de même importante, avec 21,4% en 2012, en raison de la présence d'un grand nombre d'emplois à Baldenheim. Néanmoins, leur part a diminué de 1,9 point en 5 ans, en corrélation avec une baisse du nombre d'emplois présents sur la commune entre 2007 et 2012.



Une offre d'emplois locale développée

A Baldenheim, on recense 407 emplois en 2012. L'indicateur de concentration d'emploi y est donc de 75. Cet indicateur correspond au nombre d'emplois sur la commune pour 100 actifs ayant un emploi et résident sur la commune. A Baldenheim, on a donc 75 emplois pour 100 actifs, ce qui est élevé. L'offre d'emplois locale est liée à la présence de nombreuses activités artisanales et industrielles (notamment au sein de la zone d'activités), ainsi qu'à la présence de commerces de proximité et plusieurs exploitations agricoles.

Malgré une diminution du nombre d'emplois disponibles sur la commune entre 2007 et 2012 (34 emplois en moins), le territoire reste dynamique sur le plan économique, à l'instar du territoire intercommunal. En effet, on recense 16 868 emplois au sein de la CC de Sélestat en 2012, ce qui représente un indicateur de concentration d'emploi de 103,6. Le nombre d'emplois disponibles est donc supérieur au nombre d'actifs résidents sur le territoire.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées au sein de la CC de Sélestat sont les ouvriers (28,5%), les employés (28,0%) et les professions intermédiaires (25,1%). Les seules en progression entre 2007 et 2012 sont celles des professions intermédiaires (+2,4 points) et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise (+0,5 point).

Un taux de chômage relativement faible

Selon la définition de l'INSEE, le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personne en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

A Baldenheim, le taux de chômage est de 8,2% en 2012, soit un taux supérieur à celui de la commune voisine de Mussig mais inférieur à celui observé aux échelles territoriales supérieures (intercommunalité, département...), illustrant le maintien d'une certaine dynamique locale.

En 2012, l'on dénombre donc 48 chômeurs à Baldenheim, contre 28 en 2007 (5,1%).

Taux de chômage des 15-64 ans en 2012	
Baldenheim	8,2 %
Mussig	5,5 %
CC Sélestat	11,3 %
Bas-Rhin	11,7 %
Alsace	12,4 %
France métropolitaine	12,7 %
Source : INSEE	

Chiffres clés

Part des actifs travaillant sur la commune en 2012	21,4 %
Nombre d'emplois à Baldenheim en 2012	407
Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2012	- 7,7 %
Indicateur de concentration d'emploi en 2012	75
Taux de chômage en 2012	8,2 %

▶ Equipements publics et vie sociale

Les équipements publics

Liste des équipements à Baldenheim

Baldenheim dispose d'une offre importante en équipements publics, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, avec notamment une école maternelle et élémentaire, une micro-crèche, plusieurs équipements sportifs et de loisirs.

Cette offre participe à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de la commune. Par ailleurs, l'offre scolaire et périscolaire est particulièrement intéressante pour les jeunes ménages avec enfants.

Equipements	
Mairie	Place Gisselbrecht
Ecole élémentaire et maternelle	7 rue Principale
Bibliothèque municipale	7 rue Principale
Micro-crèche	7 rue Principale
Complexe sportif (comprenant 2 terrains de football et un club-house)	Rue de Hessenheim
Etang de pêche	nc
Presbytère protestant (comprenant salle multifonctions)	2 rue Victor Nessler
Terrain de jeux	nc
Centre socio-culturel (comprenant le périscolaire intercommunal)	3 rue du Château
Halle communale (comprenant 2 salles de musique, locaux sapeurs-pompiers, dépôt incendie, atelier communal))	12 rue Victor Nessler
Source : Commune de Baldenheim	

Les effectifs scolaires à Baldenheim

Ces dernières années, les effectifs scolaires sur la commune sont stables. Ces données sont en accord avec les données démographiques présentées précédemment qui illustrent un maintien des jeunes, notamment des 0-14 ans, dans le village.

Effectifs scolaires	
2011 - 2012	118
2012 - 2013	114
2013 - 2014	114
Source : Commune de Baldenheim	

La capacité d'accueil maximale est de 5 classes et le seuil minimal pour éviter une fermeture de classe est de 104 élèves.

Localisation des équipements

BALDENHEIM		Haut Koenigsbourg (r. du)	AB-2	Romains (imp. et rue des)	C2
Baldenheim (rue de)	A1	Hessenheim (rue de)	B2-C3	Scilles (rue des)	B3
Binni (Immosse)	B1	III (impasse de l')	A1	Schwobsheim (rue de)	C2
Binni (rue)	B1-2	Iris (rue des)	A2	Sélestat (rue de)	B1-2
Château (rue du)	BC-2	Jacky (rue Georges)	C1-B2	Source (rue de la)	AB-2
Église (rue de l')	AB-2	Jacky (impasse Georges)	C2	Tilleul (impasse du)	B2
Europe (rue de l')	C1-2	Mussig (imp. et rue de)	B3	Vergers (rue des)	BC-1
Forêt (rue de la)	B1	Nessler (rue Victor)	B2	Violettes (rue des)	B1
Gisselbrecht (place Ernest)	B2	Présbytère (impasse du)	B2	Vosges (rue des)	B2-3
		Principale (rue)	B2		



Source : Commune de Baldenheim

Informations complémentaires sur l'offre d'équipements

La bibliothèque de Baldenheim fait partie des 4 bibliothèques-antennes du territoire de la CC de Sélestat avec Châtenois, Ebersheim et Scherwiller, qui fonctionnent en réseau avec la médiathèque de 2 500 m² de la ville de Sélestat.

Il existe également une école de musique intercommunale de Baldenheim-Mussig-Muttersholtz.

Un centre sportif intercommunal accueillant 2 000 places est présent à Sélestat.

Concernant les crèches, il existe un multi-accueil de 95 places à Sélestat et de 60 places à Châtenois. Il existe également 3 micro-crèches à Baldenheim, Ebersheim et Sélestat.

Par ailleurs, la construction d'un périscolaire (à Scherwiller) et celle d'une salle de motricité sont en projet.

Le collège est situé à Marckolsheim et les lycées à Sélestat.

Le tissu associatif

Le tissu associatif de Baldenheim est développé et l'on dénombre une vingtaine d'associations. Il participe au dynamisme culturel et sportif de la commune.

Liste des associations
Société de Musique ECHO
Ecole de musique intercommunale EMIR
Union sportive
Société de gymnastique
Amicale de Pêche et pisciculture
Club 3 ^{ème} âge Casque d'Or
Amicale des Sapeurs-Pompiers
Ass. Culture Loisirs Arts et Sports (ACLAS)
Bibliothèque municipale
Amis de l'Eglise Historique
Association Foncière
Donneurs de sang
Amicale Classe 60
Arboriculteurs de Baldenheim
Amicale des Anciens Combattants
Conseil presbytéral
Paroisse catholique
Association KENDO
Unité territoriale S. Pompiers
Gymnastique pour adultes AGGR
Source : Commune de Baldenheim – liste de mai 2014

Architecture et patrimoine

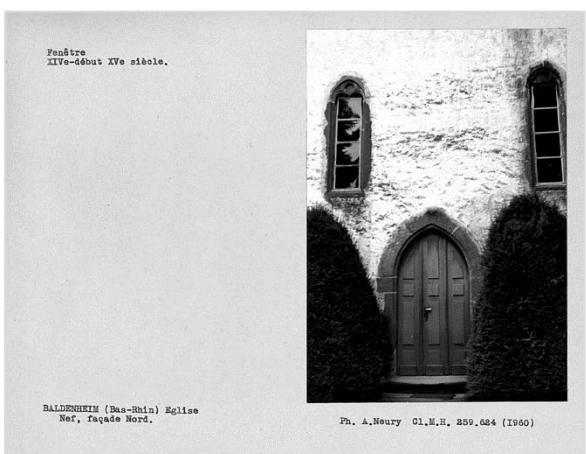
Monuments Historiques

Les monuments historiques font l'objet de protections particulières au titre de leur intérêt patrimonial. Le classement ou l'inscription d'un monument entraîne une protection pour lui-même et pour ses abords dans un rayon de 500 mètres. Ce périmètre constitue une servitude d'utilité publique. Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, il peut faire l'objet soit d'une adaptation à l'occasion d'une décision de classement ou d'inscription (périmètre de protection adapté), soit d'une modification pour les monuments déjà protégés (périmètre de protection modifié). Le bâtiment classé ou inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration (article L.621-9 du Code du patrimoine). Qu'il y ait ou non demande de subvention de l'État, les travaux sont soumis à déclaration. Aux abords de l'édifice protégé, toute modification effectuée dans son champ de visibilité doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Deux édifices sont classés aux Monuments Historiques sur la commune de Baldenheim et disposent de périmètres de protection :

Edifice	Epoque de construction	Localisation	Date du classement	Eléments protégés au titre des MH	Propriétaire
Immeuble Boegler	17 ^{ème} siècle	4 rue Principale	28 octobre 1929	Porte, élévation, toiture	Privé
Eglise protestante (ancienne église catholique)	12 ^{ème} au 17 ^{ème} siècle	-	2 juin 1970	Eglise, peintures murales, monument sépulcral	Commune

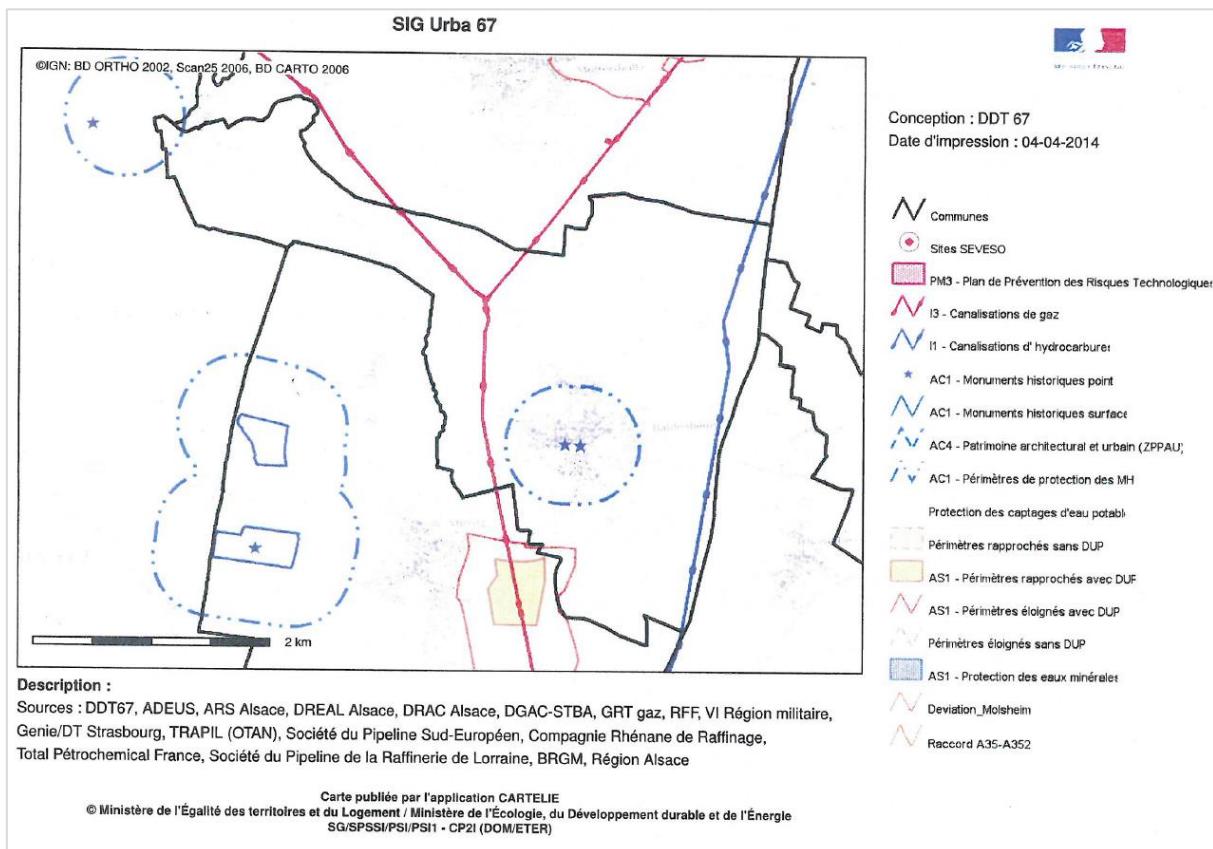
Source : base Architecture-Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication



Immeuble Boegler (à gauche) / façade Nord de l'Eglise protestante (à droite)

Source : Base de données Mérimée

Par ailleurs, le ban communal de Baldenheim est également concerné, dans sa partie Nord-Ouest, par le périmètre de protection du Banc-reposoir dit banc du Roi de Rome datant de 1811. Il est situé sur la commune de Sélestat et a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 20 octobre 1982.



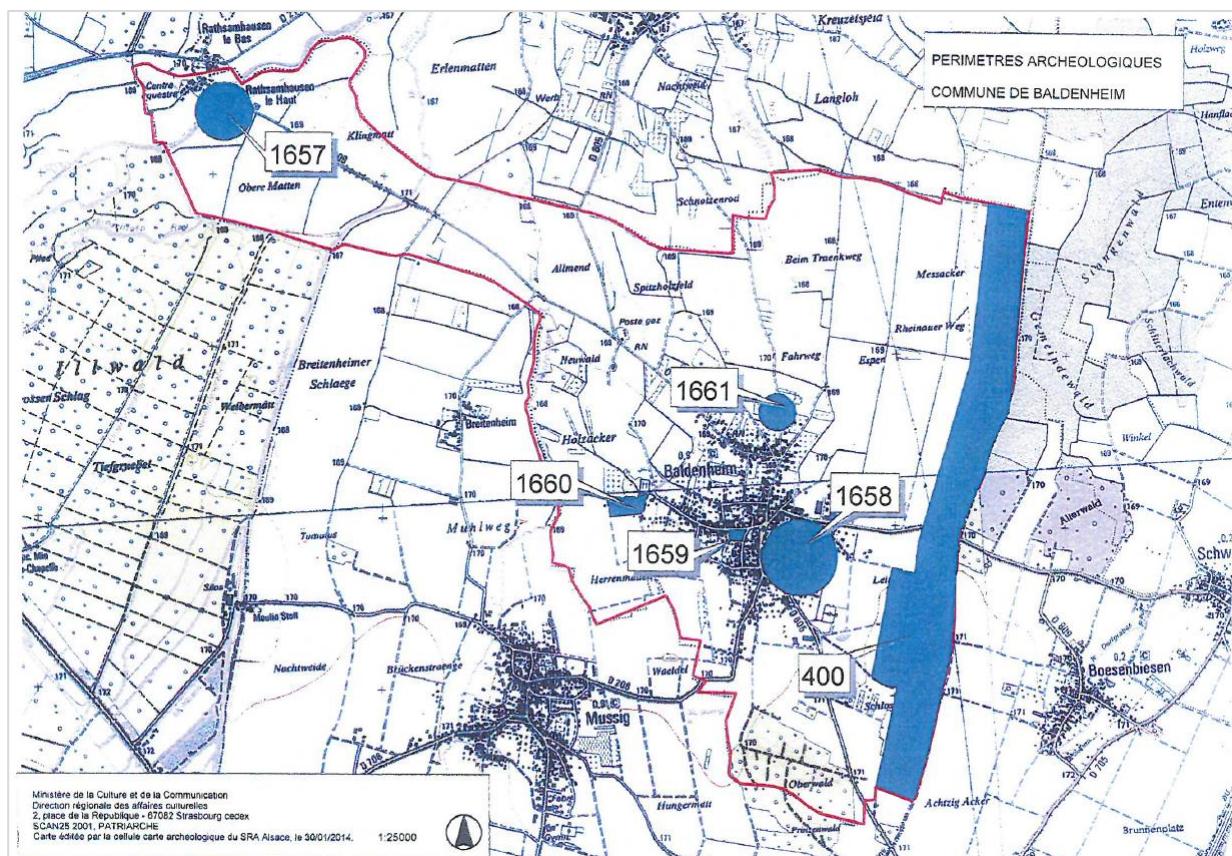
Archéologie

Plusieurs lieux de fouille existent sur la commune de Baldenheim.

N°1658 : Motte castrale située rue du Château, au Sud-est du village : une fouille d'évaluation entreprise en août 1999 a révélé plusieurs fossés attribuables à un système défensif de type castral. Une fouille préventive effectuée en 2001 confirme cette hypothèse. En effet, la mise à jour d'épaisses fondations de murs indique la présence sur ce site d'un château attesté au début du 15^{ème} siècle et détruit au début du 18^{ème} siècle. La particularité de l'ensemble de ces murs est de reposer sur des radiers de bois composés de troncs et de grosses branches de chêne refendus pour stabiliser les semelles de fondation en un milieu de gravier sans doute considéré à l'époque comme instable compte tenu de l'importance de la construction. Ce château a sans doute pris la relève d'une motte, mais dont l'existence n'est suggérée que par la forme ovale et le dôme arrondi visibles sur ce terrain, sans autre confirmation de nature documentaire ou archéologique (Source texte : ADLF, Archéologie de la France – Informations).

Liste de protection		Statut	N°
Motte castrale	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	1657
Motte castrale	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	1658
Eglise de Baldenheim	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	1659
Ensemble de fossés et d'enclos	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	1660
Nécropole mérovingienne	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	1661
Voie romaine dite Heidenstraessel	Prescription archéologique dans une zone autre que N du PLU	Demandé	400

Source : Porter à Connaissance de l'Etat – octobre 2014



Protections archéologiques à Baldenheim

Source : Porter à Connaissance de l'Etat – octobre 2014

Inventaire du patrimoine culturel

De nombreux édifices sont répertoriés par l'inventaire du patrimoine culturel du Ministère de la Culture et de la Communication, en plus des deux édifices inscrits au titre des Monuments Historiques présentés ci-avant :

Edifice	Epoque	Localisation	Description
Cimetière	19 ^{ème} siècle	Rue de l'Eglise	Entourant initialement le lieu de culte au centre du village, le cimetière est déplacé en bordure sud-ouest de l'agglomération au cours de la seconde moitié ou à la fin du 19 ^e siècle pour des problèmes de place et de salubrité. Orienté nord-sud, le champ de repos est de plan rectangulaire et un mur en moellons jointoyés l'entoure. Un chaperon en dallettes de grès protège l'arase des murs. Deux entrées desservent le cimetière. La principale, bordée de piédroits en grès agrémentés d'une croix et munie d'une porte à battants en fer forgé et fonte de fer, prend place axialement sur la face sud. La seconde, moins ample et décentrée, perce le côté est du mur de clôture.
Ferme	19 ^{ème} siècle	1 rue de Hessenheim	La ferme reprend un fond ancien figurant sur le plan cadastral de 1830. La date tronquée relevée sur le logis situe son édification entre 1850 et 1860. Les dépendances qui l'accompagnent semblent plus tardives et peuvent prendre place vers la fin du 19 ^e ou dans le 1er quart du 20 ^e siècle. Exploitation agricole adoptant un plan en L en bordure d'une cour ouverte. Elle se compose d'un logis, d'un hangar, d'un fenil, d'une étable et d'une grange. En pan de bois, le logis est en rez-de-chaussée surélevé avec perron et dispose d'un étage de comble. Il se présente en pignon sur rue. Un toit à pans avec demi-croupe le couvre. Un auvent en zinc protège l'entrée. Le millésime prend place sur un des poteaux corniers. Des piédroits en grès de porte piétonne et charretière ont été conservés en place.
Ferme	19 ^{ème} siècle	1 impasse de l'III	Au lieu-dit Rathsamhausen-le-Haut. L'ensemble agricole qui semble dater dans ses parties anciennes de la 1 ^{ère} moitié du 19 ^e siècle pourrait reprendre un fond ancien remontant au 18 ^e siècle. Dans son état actuel, il est le fruit de diverses modifications entreprises notamment à l'époque contemporaine.
Ferme	19 ^{ème} siècle	1 rue de Mussig	L'exploitation actuelle reprend un fond ancien figurant sur le document cadastral de 1830 et paraît présenter de nombreux points de comparaison avec la ferme précédente sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il s'agit du même ensemble. Elle a fait l'objet de transformations à la limite 19 ^e siècle 20 ^e siècle et au cours de la 1 ^{ère} moitié du 20 ^e siècle.
Ferme	19 ^{ème} siècle	5 rue de Mussig	La ferme actuelle reprend un fond ancien figurant sur le document cadastral de 1830. Le logis a été bâti en 1850 ainsi que le révèle la date relevée sur l'un des chambranles. De l'exploitation primitive il ne subsiste plus, en dehors de l'habitation, que l'étable. Les autres dépendances ont été démolies.
Ferme	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	10 rue Principale	La ferme actuelle reprend à peu de choses près le plan de la précédente qui figure sur le document cadastral de 1830. Seul le logis paraît pouvoir être confondu avec celui présent sur le fond ancien. Il pourrait remonter au plus tôt à la limite 18 ^e siècle 19 ^e siècle et au plus tard à la 1 ^{ère} moitié du 19 ^e siècle. Deux tables en grès incluses dans la clôture comportent les dates gravées 1782 et 1787 (?). La grange et l'étable sont postérieures et semblent avoir été bâties soit dans le 1 ^{er} quart du 20 ^e siècle soit au cours de sa 1 ^{ère} moitié.

Ferme	18 ^{ème} /19 ^{ème} siècles	11 rue Principale	De la ferme figurant sur le fond ancien de 1830, il ne paraît subsister que le logis. L'ancien et l'actuel se superposent et semblent en conséquence pouvoir être confondus. Les dépendances primitives ont été totalement supprimées et celles existantes sont tardives. Les piédroits de porte piétonne et porte charretière en grès richement ornés prennent vraisemblablement place dans le 18e siècle ou au plus tard dans le 1er quart du 19e siècle. La façade a fait l'objet d'une remise en état au cours de la 1ère moitié du 20e siècle.
Ferme	18 ^{ème} /19 ^{ème} siècles	12 rue Principale	La construction principale occupe le même emplacement et présente les mêmes proportions que celle figurant sur le fond ancien de 1830. Il paraît probable qu'il s'agit du même ensemble. Celui-ci a vraisemblablement été bâti soit encore dans le 18e siècle soit dans le 1er quart du 19e siècle. Jusqu'à la seconde guerre mondiale la construction a abrité l'auberge dit Au Canon à laquelle succède une épicerie. Depuis quelques années le bâtiment est occupé par un restaurant intitulé Gourmet Nabucco. L'ancienne enseigne (?) occupe encore le pignon d'une construction annexe implantée en bordure du volume principal. Placée dans la pointe du pignon sous le débord de la toiture, elle comporte la figuration de deux canons opposés avec des boulets et date, comme l'édifice, de la fin du 19e siècle ou du 1er quart du 20e siècle. L'ensemble a fait l'objet de petites modifications à l'époque contemporaine.
Ferme	19 ^{ème} siècle	19 rue Principale	La ferme actuelle, édifiée en 1845 ainsi que le dévoile le millésime gravé sur un poteau cornier, succède à une exploitation moins ample qui figure sur le fond ancien de 1830 et dont il ne semble subsister qu'un piédroit de porte piétonne daté de 1777. Grange, étables, fenil ont été bâtis au cours du 19e siècle et dans la 1ère moitié du 20e siècle.
Ferme	19 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	2 rue Principale	La ferme actuelle reprend un fond ancien figurant sur le document cadastral de 1830 et a probablement été bâtie au cours du 19e siècle. Si l'on se fie à la date gravée sur la porte piétonne conservée en place dans la clôture, l'exploitation antérieure semble remonter au 2e quart du 18e siècle (1728). L'ensemble a fait l'objet de transformations diverses au cours du 19e et de la 1ère moitié du 20e siècle.
Ferme, forge	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	21 rue Principale	L'ensemble actuel semble en partie reprendre un fond ancien figurant sur le document de 1830. Seul le logis pourrait peut-être être antérieur et dater du dernier quart du 18e siècle. Selon le propriétaire des lieux la date 1786 ou 1790 aurait été gravée sur un poteau cornier (renseignement oral). L'étable et le hangar sont en partie contemporains du logis et en partie plus tardifs. La forge aurait été bâtie en 1906 (renseignement oral) pour l'occupant des lieux, maréchal ferrant et forgeron selon les circonstances. En fonction jusque dans les années 1990, la forge sert depuis lors occasionnellement de musée. L'exploitation a fait l'objet de modifications au milieu du 20e siècle.
Ferme	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	2 rue de Schwobsheim	Sur le fond ancien de 1830, la parcelle est occupée par une exploitation qui présente, hormis le logis, une disposition différente de la ferme actuelle. Avec sa demi-croupe, ses fenêtres à arc segmentaire, son pan de bois, l'habitation présente des caractéristiques qui militent en faveur d'une édification dans la 1ère moitié du 19e siècle au plus tard et peut-être encore vers la fin du siècle précédent. Les dépendances qui l'accompagnent sont plus tardives et prennent place dans le cours du 19e siècle et à la limite 19e siècle 20e siècle. Une restauration de l'ensemble avec quelques modifications d'aspect et de fonction a été menée dans la seconde moitié du 20e siècle.

Ferme	19 ^{ème} siècle	6 rue de Schwobsheim	Sur le fond ancien de 1830 une ferme apparaît qui présente certaines similitudes d'implantation avec l'exploitation actuelle, en particulier pour le logis. Cependant il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit des mêmes volumes. Une date figurant sur le poteau cornier de l'habitation révèle qu'elle a été bâtie ou reconstruite (?) en 1860. Une seconde date, estompée, gravée sur un piédroit de porte piétonne et charretière indique que ces ouvertures ont été aménagées en 1873 ou 1875 (?). Les dépendances qui l'accompagnent sont soit contemporaines du logis soit de la fin du 19e siècle ou du 1er quart du 20e siècle
Ferme-auberge Au Cerf	17 ^{ème} /18 ^{ème} siècles	4 rue Principale	La ferme actuelle figure sur le fond cadastral de 1830 sans la grange. Seuls sont présents le logis, le logement secondaire et le hangar. Les relevés architecturaux exécutés en 1942 durant l'occupation allemande indiquent qu'à cette époque l'exploitation comprenait également une écurie, une étable, une porcherie, un bûcher, un rucher, une fosse à fumier, et sur l'arrière un jardin potager ainsi qu'un verger. L'existence sur le logis d'une loggia en encorbellement, de chaises curules, d'une coursière également en encorbellement, de garde-corps à balustres tournés, de pannes moulurées, d'une grande demi-croupe, militent en faveur d'une construction exécutée soit à la limite 17e siècle 18e siècle soit dans la 1ère moitié du 18e siècle. Ainsi que le révèle la date gravée sur un poteau, l'extension qui s'accorde à l'arrière du logis a vu le jour en 1785. En vis à vis, le logement secondaire prend place dans la cour du 18e siècle. Une date gravée sur la clef du cintre donnant sur la cave situe sa construction en 1773. Siège d'une auberge dite Au Cerf puis d'une boucherie, l'ensemble a fait l'objet de transformations diverses au cours du 19e siècle et de la 1ère moitié du 20e siècle. La reprise en maçonnerie enduite du rez-de-chaussée en pignon et sur le gouttereau secondaire, en pan de bois à l'origine, en résulte vraisemblablement. Des travaux de réhabilitation sont en cours.
Ferme	19 ^{ème} siècle	7 rue de Schwobsheim	Sur le fond ancien de 1830, le terrain est occupé par une ferme qui présente une implantation toute autre. L'exploitation actuelle qui lui succède a été bâtie en 1883 ainsi que le révèle la date gravée sur un poteau cornier. Les dépendances qui l'accompagnent lui sont contemporaines ou prennent place dans le cours de la 1ère moitié du 20e siècle.
Ferme	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	13 rue de Sélestat	La ferme figure sur le fond ancien de 1830. Moins importante, elle ne se composait alors que d'un logis et d'une grange ou étable. De cet ensemble il ne subsiste que le logis. La loggia, les allèges à croix-de-Saint-André, les poteaux corniers épais, la grande demi-croupe, qui l'agrémentent tendent à militer en faveur d'une édification de celui-ci dans le cours du 18e siècle (2e moitié ?). Le reste des bâtiments a été supprimé et remplacé par de nouvelles constructions (non vues) au cours du 19e et 20e siècle et dans la seconde moitié de ce dernier. Une menuiserie occupe les lieux depuis quelques années.
Ferme	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	3 rue de Sélestat	L'ensemble actuel reprend en partie un fond ancien figurant sur le document de 1830. Cependant seul le logis semble pouvoir être confondu avec celui de la 1ère moitié du 19e siècle. Le logement secondaire, légèrement postérieur, prend place dans le cours du 19e siècle. Etable, fenil, grange, porcherie et bûcher ont vraisemblablement été bâties au cours de la seconde moitié du 19e siècle ou du 1er quart du suivant.

Eglise catholique St-Louis	20 ^{ème} siècle	Rue Victor-Nessler	A l'origine la communauté catholique de Baldenheim occupait l'ancienne église Saint-Blaise jusqu'à l'introduction de la Réforme en 1576. Elle ne retrouve un lieu de culte qu'après l'instauration du simultaneum au cours du 3e quart du 18e siècle (1758) qui lui accorde l'usage du chœur de l'édifice luthérien. Les conflits qui découlent de cette coexistence durant le 19e siècle font naître le projet d'une église catholique. Celui-ci aboutit bien plus tard et ce n'est qu'en 1937 que la première pierre est posée. Dédiée à Saint-Louis, l'église est consacrée par l'évêque de Strasbourg, monseigneur Ruch, l'année suivante, en juillet 1938. Néanmoins les travaux durent jusqu'en 1939.
Presbytère protestant	18 ^{ème} /20 ^{ème} siècles	2 rue Victor-Nessler	Le bâtiment est présent au même emplacement et dans les mêmes proportions sur le fond ancien de 1830. Il est plus que vraisemblable que cet édifice et la construction actuelle ne font qu'un. Divers éléments architecturaux tels que l'escalier à balustres en chêne, l'encadrement de cheminée, les lambris d'appui militent en faveur d'une édification au cours de la seconde moitié du 18e siècle ou au plus tard au tout début du 19e siècle. La présence de marques de tailleurs de pierre d'époque Renaissance (2e moitié ?) sur de nombreux chambranles de porte et fenêtres en grès tend à indiquer qu'elle a été bâtie en réutilisant des éléments architecturaux de récupération provenant d'un volume l'ayant éventuellement précédé. Au milieu du 19e siècle, elle abrite l'enfance du compositeur célèbre, Victor Nessler, qui y est né et dont le père, pasteur, avait la charge de la communauté protestante du village. Des adjonctions ont pris place au cours de la 1ère moitié du 20e siècle
Maison	20 ^{ème} siècle	28 rue de Sélestat	La construction actuelle succède à un édifice disposé autrement sur le fond ancien de 1830. La typologie du logis, les matériaux, militent en faveur d'une édification menée dans le cours de la 1ère moitié du 20e siècle, soit avant la 1ère guerre mondiale soit dans l'entre-deux-guerres. En maçonnerie enduite ce logis de plan rectangulaire est en rez-de-chaussée surélevé avec perron. Il dispose d'un sous-sol et d'un étage en surcroît. Une toiture à longs pans et demi-croupe en tuiles plates plombifères la couvre. Côté rue la façade est divisée en trois parties par une grande lucarne passante qui, implantée axialement, présente un pignon et une toiture à pans brisés couverte de tuiles identiques à la couverture principale. Sur la gauche de cet aménagement prend place une petite lucarne pentagonale tandis que sur la droite s'élève une tourelle d'angle octogonale. Toutes deux sont couronnées d'une toiture en dôme en tuiles de terre cuite plates plombifères. Les baies disposent de chambranles en grès et des bandeaux de même nature soulignent le changement de niveaux. Un balcon en fer forgé agrémenté l'étage en surcroît sur le pignon principal.

Source : Base de données Mérimée - Ministère de la Culture et de la Communication



Ferme - 3 rue de Sélestat



Maison - 28 rue de Sélestat



Ferme - 2 rue de Schwobsheim



Ferme Auberge - 12 rue Principale



Ferme - 1 rue de Hessenheim



Ferme - 5 rue de Mussig

Source photos : Base de données Mérimée

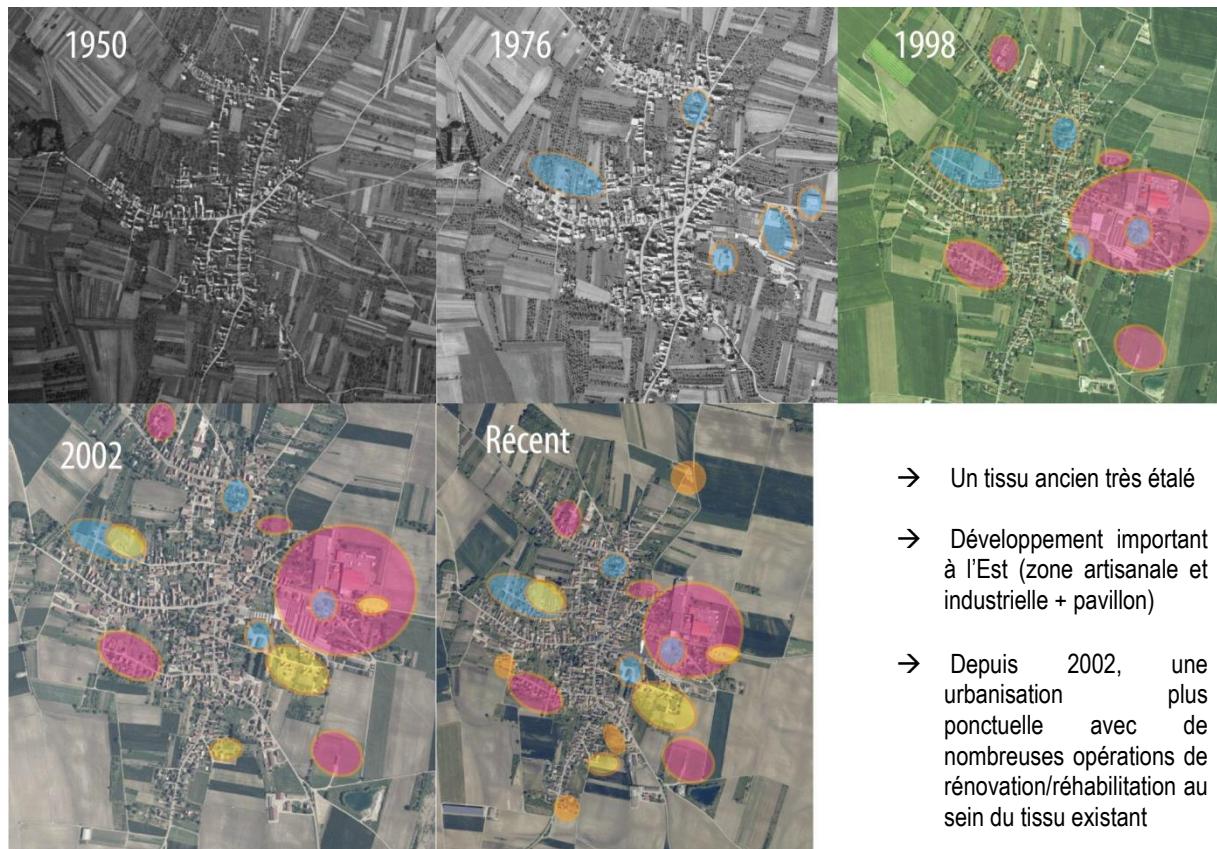
Développement urbain

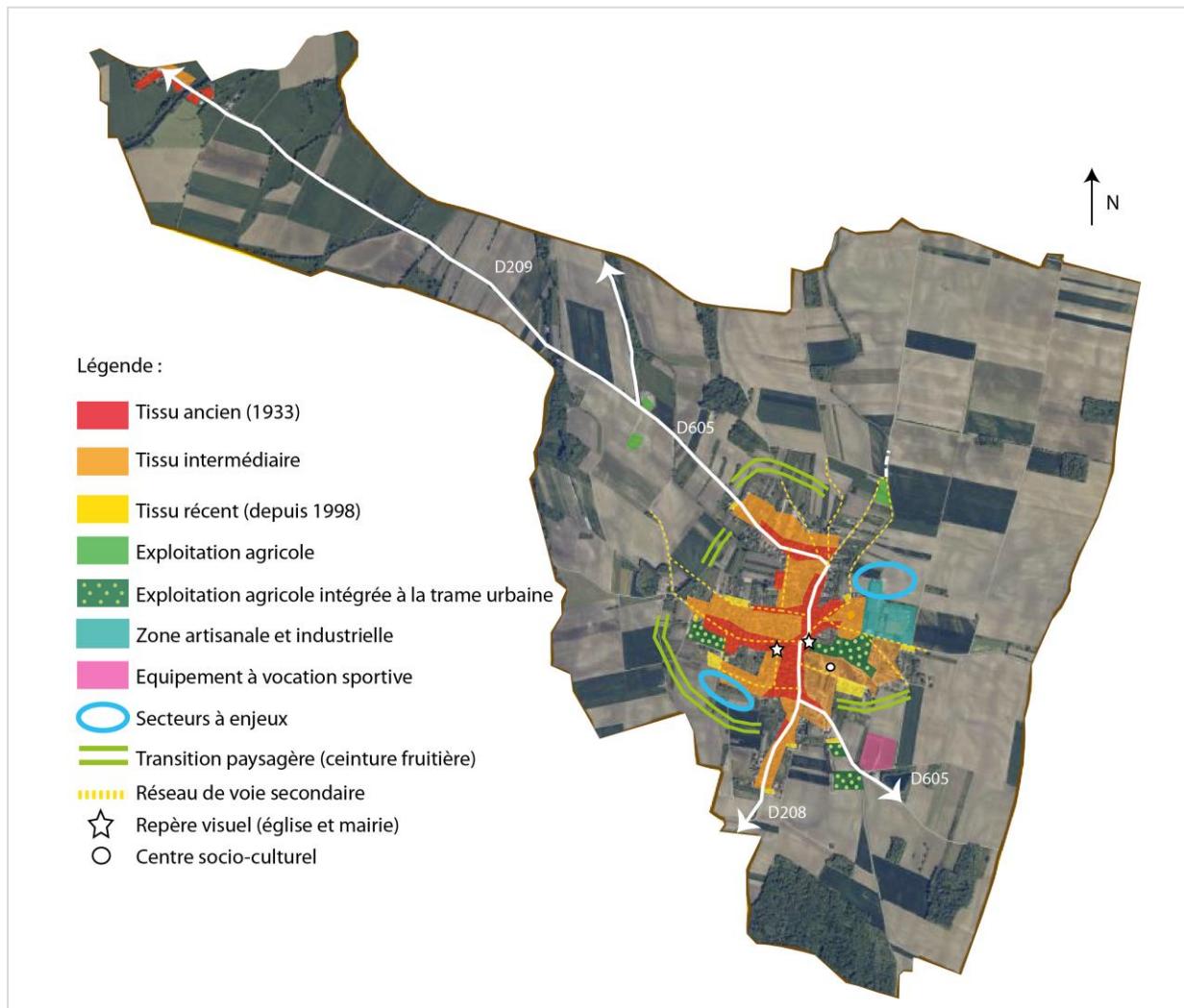
Une structure urbaine « en étoile »

Baldenheim présente les formes typiques des communes du Ried avec des constructions anciennes implantées en limite d'emprise publique où la rue prend toute son importance. Le tissu ancien s'est formé le long de la rue Principale, de la rue de Sélestat, rue de l'Eglise et rue Binni, dans un rayon d'environ 300 mètres autour de la mairie. Les constructions, implantées sur des parcelles en lanières, sont pour la plupart de formes traditionnelles en U ou en L, en R+1+C, autour d'une cour qui donne sur la rue. On y retrouve les marques d'une architecture alsacienne typique avec des maisons à colombages.

Le développement, lors des décennies suivantes, s'est accentué le long des départementales (D605, D208, D209) venant chercher les secondes lignes et combler les espaces vides le long des voies, l'ensemble bordé par des vergers formant la ceinture fruitière et les limites à l'urbanisation.

Globalement, l'ensemble bâti est très diversifié, sur un périmètre plutôt restreint, où l'on distingue à la fois des constructions individuelles, collectives, une vaste zone industrielle et artisanale à l'Est, et des exploitations agricoles imposantes en matière de consommation foncière au sein même du noyau du village. Les extensions pavillonnaires les plus récentes ne sont pas issues d'opération très importantes, leurs implantations se sont faites de manière ponctuelle au sein même du tissu existant mais on note malgré tout une tendance vers un développement en continuité des voies principales et une densification observée autour des axes secondaires qui lient cet axe structurant (rue de l'Eglise, rue du Haut Koenigsbourg, rue Binni, rue de Schwobsheim).





Projets d'aménagement urbain

La collectivité a pour projet :

- l'aménagement global de la place de la mairie, de l'école et des abords (rue Principale et rue de l'Eglise)
- l'aménagement complet de la rue de la Forêt

Morphologie urbaine

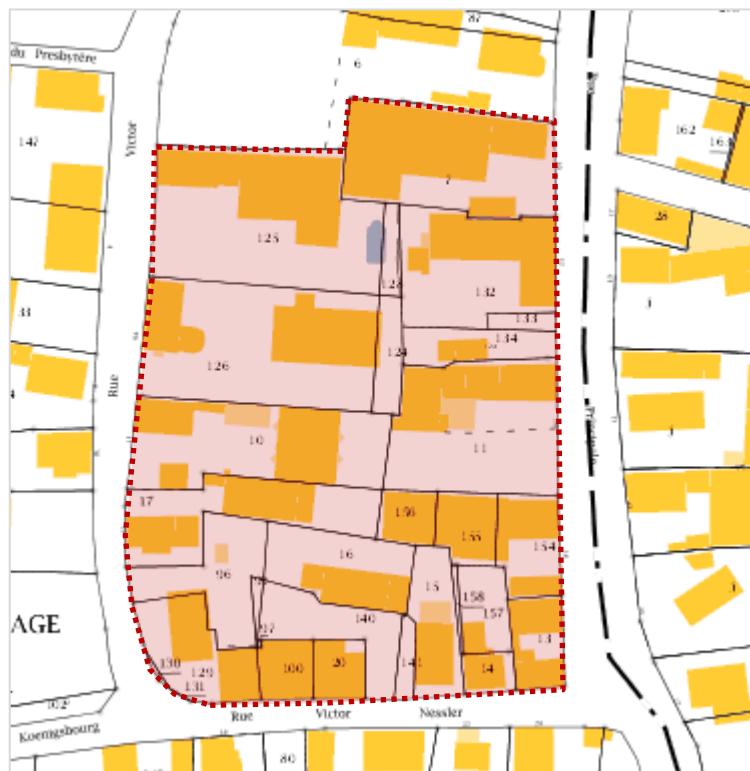
Tissu ancien

Les constructions du centre ancien sont implantées à l'alignement de la rue et sur les limites séparatives des parcelles, créant un front bâti.

Le tissu est dense, avec une moyenne de 30 logements/ha, ce qui est typique des centres anciens des villages.

La part d'espace non bâti représente 60% de la superficie totale du site étudié. Ces espaces non bâtis correspondent à des cours et jardins privatifs.

Les formes bâties sont le plus souvent de type R+1+C, c'est-à-dire rez-de-chaussée avec un étage et combles aménagées.



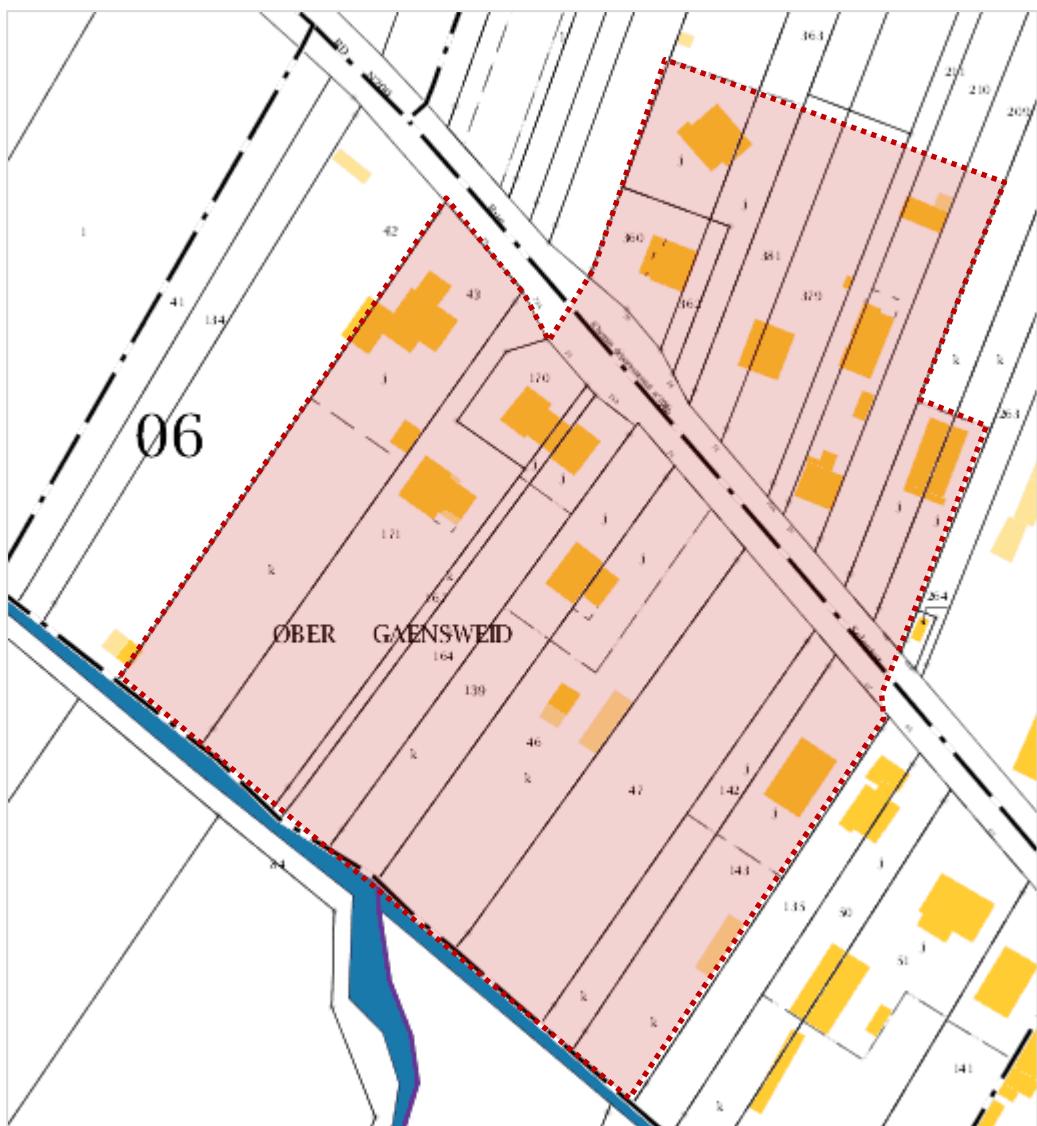
Tissu intermédiaire

Les constructions du tissu urbain intermédiaire sont implantées en recul par rapport à la voie publique, et pour la plupart, sur limite séparative.

Le tissu est peu dense, avec 5 logements/ha en moyenne sur le secteur de la RD 605.

Les espaces non bâtis, constitués de jardins privatifs, représentent 90% de la superficie. Grâce à une grande profondeur de parcelle, la mobilisation des secondes lignes reste potentiellement envisageable afin de densifier le tissu.

Les constructions sont des maisons individuelles relativement récentes de type R+C, c'est-à-dire rez-de-chaussée et combles aménagées.



Tissu récent

Les constructions les plus récentes sur la commune, comme par exemple celles de la rue du Château, sont implantées en recul par rapport à la voie publique et par rapport aux limites séparatives des parcelles, formant un tissu « aéré ».

La densité résidentielle y est moyenne, de l'ordre de 12 logements/ha, mais des parcelles restent mobilisables. L'urbanisation de celles-ci pourrait permettre d'atteindre environ 20 logements/ha.

Les espaces non bâties, formés de jardins privatifs, représentent 90% de la superficie du site étudié.



Les constructions sont des maisons individuelles de type R+C, c'est-à-dire rez-de-chaussée et combles aménagées.

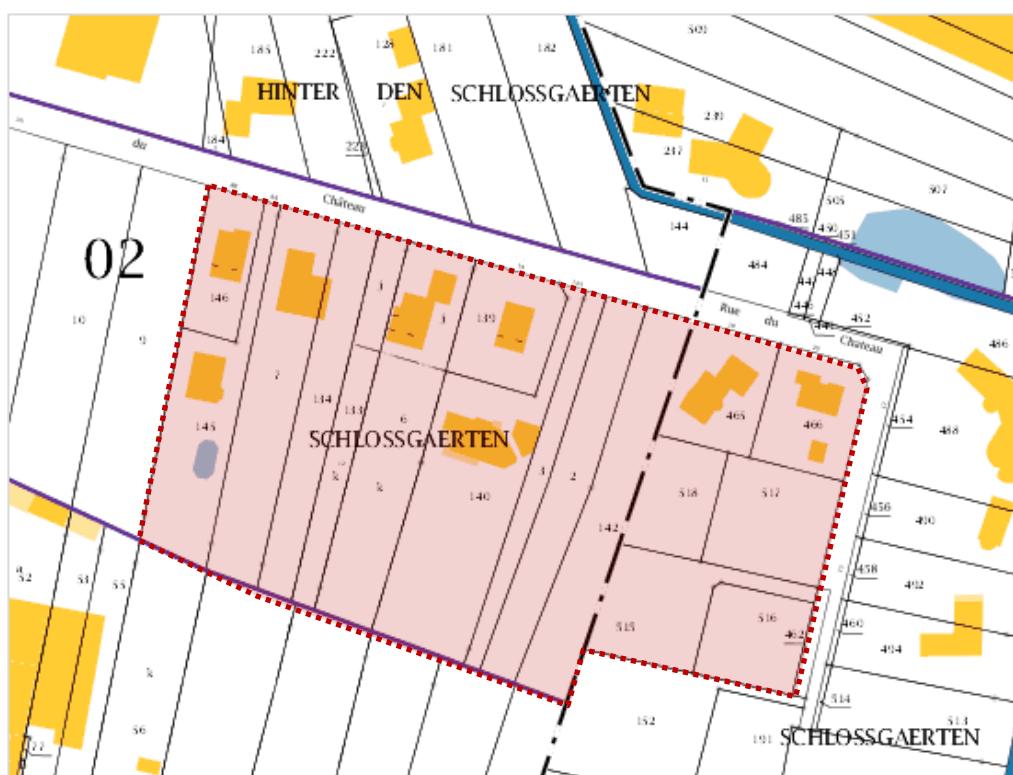


Tableau de synthèse des formes urbaines

Localisation		Implantation des constructions	Densité résidentielle	Part d'espace non bâti	Hauteur maximale des constructions	Evolution potentielle
Tissu ancien	Rue Principale	A l'alignement	30 logements/ha	60 %	R+1+C	Réhabilitations
Tissu intermédiaire	RD 605	En recul	5 logements/ha	90 %	R+C	Secondes lignes Extensions et annexes
Tissu récent	Rue du Château	En recul	12 logements/ha	90 %	R+C	Comblement de dents creuses Extensions et annexes

Analyse foncière

Progression de l'urbanisation ces dix dernières années

Il s'agit d'étudier la consommation foncière qui s'est opérée sur la commune depuis une dizaine d'années. Cette analyse est fondée sur les données transmises par la municipalité.

Au cours des dix dernières années, 110 logements ont été produits à Baldenheim, dont 63 nouvelles constructions (ayant engendré une consommation d'espace) et 47 dans le cadre de réhabilitation/rénovation (sans consommation foncière).

On constate que 42,7% des logements ont donc été produits sans consommer de foncier, dans le cadre du renouvellement urbain.

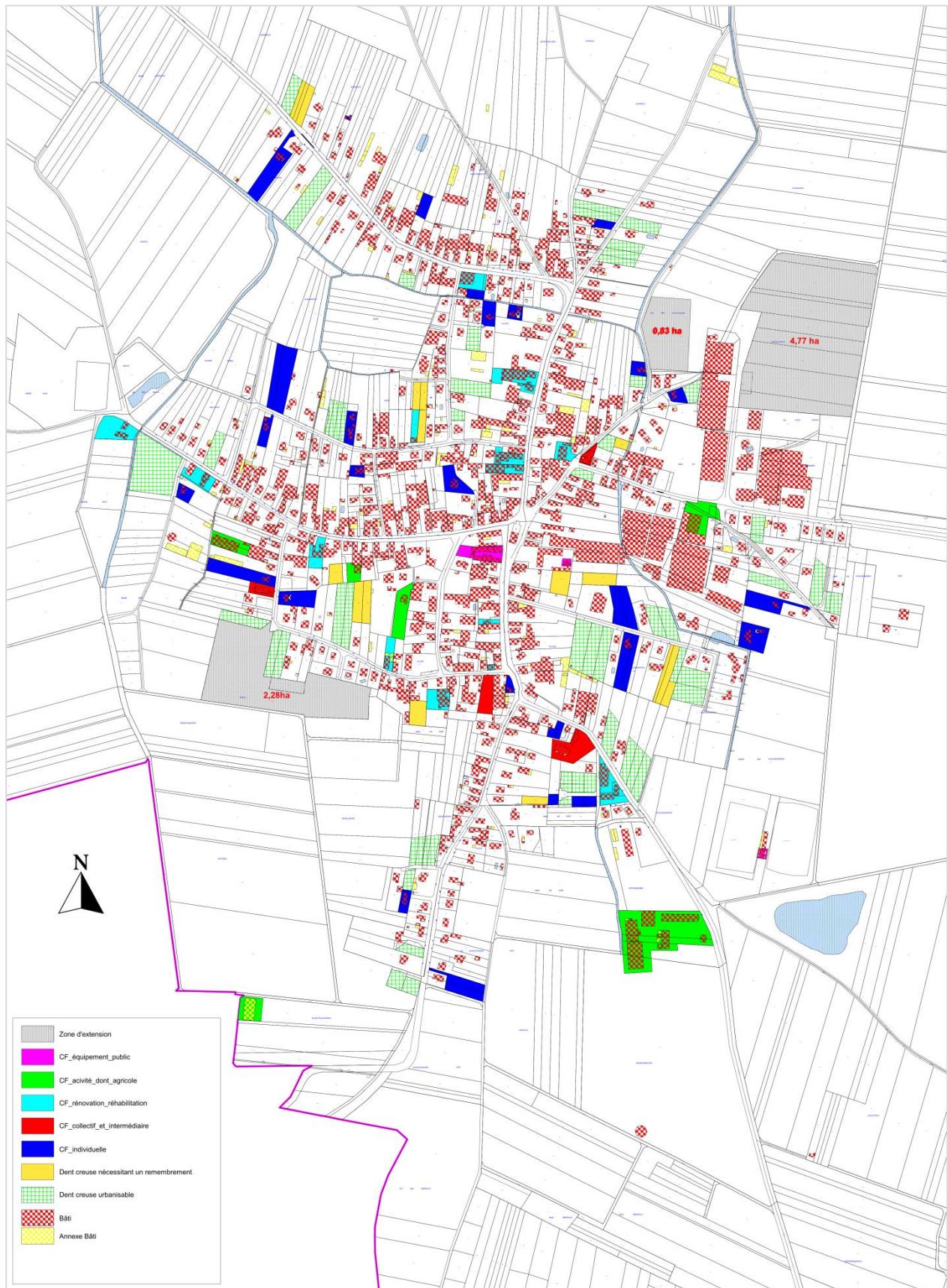
Concernant les 63 logements nouvellement construits, une surface de 3,6 ha a été mobilisée, dont 3 ha à destination de logements individuels et 0,6 ha à destination de logements intermédiaires et collectifs.

La densité résidentielle produite sur la commune représente donc 17 logements/ha (hors réhabilitation).

La consommation foncière destinées à de l'activité et des équipements est égale à 0,41ha.

La consommation foncière à destination d'exploitation agricole est égale à 1,83ha.

Cf. carte page suivante.



Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (2005-2015)

L'urbanisation à destination d'habitat s'est principalement faite au sein de l'enveloppe urbaine existante du village. Les surfaces urbanisées en sur des terres agricoles représentent 26% de la consommation foncière, soit 0,96ha.

En revanche, compte-tenu du dynamisme agricole du village et des sorties d'exploitations réalisées, les exploitations ont consommé près de 1,43ha d'espaces agricoles/. Néanmoins cette consommation est nécessaire au bon développement de l'activité agricole et donc à la mise en valeur des terres cultivées.

Le tableau ci-dessous détaille le type de consommation foncière quelle que soit la destination de la construction.

Type de surface consommée	Surface consommée	Part de la consommation foncière
Espaces agricoles	2,42 ha	42 %
Espaces boisés	0,0 ha	0,0 %
Espaces enherbés	0,0 ha	0,0 %
Espaces naturels ou agricoles intra-urbains	3,41 ha	58 %
Total	5,83 ha	100 %

Au final, la majorité des constructions s'est faite au sein des espaces urbains.

Potentiel foncier intra-urbain

Capacités de densification des espaces bâtis existants

A l'intérieur de ses zones urbaines, la commune dispose de parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain.

Les parcelles potentiellement urbanisables immédiatement, disposant d'une superficie suffisante et d'un accès direct à l'emprise publique, sont répertoriées en vert sur les plans ci-avant. Celles nécessitant un remembrement ou la création d'un accès sont répertoriées en jaune.

Ce relevé des espaces libres intra-urbains, ou dents creuses, va permettre de calculer leur potentialité de logements et de population.

On relève 6,93 hectares de dents creuses sur la commune de Baldenheim dont 5,7 ha potentiellement urbanisables immédiatement et 1,23 ha urbanisables sous condition de remembrement foncier.

DONNEES :

Ces dix dernières années, la densité résidentielle moyenne sur la commune a été de 17 logements/ha.

On estime la taille des ménages à 2,2 personnes en 2030, suivant le rythme de desserrement des ménages.

Toutefois, il faut prendre en compte la rétention foncière. Il s'agit de la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables qui pourraient être mis sur le marché.

A Baldenheim, on estime la rétention foncière à 66%. Il s'agit du taux moyen constaté sur la commune au cours des dix dernières années. Le taux de comblement est donc de 34%.

Calcul de la rétention foncière

DONNEES : consommation foncière 2005-2015 à destination de l'habitat : 3,61 ha potentiel foncier brut : 6,93 ha

CALCULS : $3,61 + 6,93 = 10,54 \rightarrow \text{taux de comblement} = 3,61 \times 100 / 10,54 = 34 \% \rightarrow \text{réception foncière} = 100 - 34 = 66 \%$

RESULTATS :

En prenant en compte la rétention foncière, le potentiel foncier en dents creuses s'élève alors à 2,35 ha, soit 40 nouveaux logements et 88 habitants supplémentaires (avec 17 logements/ha et 2,2 personnes par ménage) à l'horizon 2030.

Calcul du potentiel foncier net

DONNEES : taux de comblement : 34 % surface urbanisable brute : 6,93 ha

CALCULS : surface urbanisable nette : $6,93 \times 34 / 100 = 2,35 \text{ ha}$

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	6,93 ha
Surface urbanisable avec rétention foncière (66%)	2,35 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 17 logements/ha)	40
Population supplémentaire possible (2,2 personnes par ménage)	88

Capacités de mutation des espaces bâtis existants

- Une cinquantaine de logements inhabités a été recensée sur la commune en 2015 soit un taux de vacance de 8,8%. Il est généralement admis qu'un taux compris entre 5 et 6% de logements vacants permet d'assurer une fluidité nécessaire sur le marché immobilier. Pour atteindre 6% à Baldenheim, il faudrait que 15 logements vacants soient remis sur le marché à l'horizon 2030.
- Réhabilitations/rénovations : Au cours des dix dernières années, 47 logements ont été créés par réhabilitation d'un bâtiment existant sur la commune. Selon le même rythme, on obtiendrait 71 logements réhabilités d'ici à 2030, toutefois le potentiel actuel est bien moindre, au regard du rythme soutenu observé ces dernières années. Si l'on considère un rythme moindre, correspondant à 25% du potentiel, on peut alors envisager la réhabilitation de 17 logements à l'horizon 2030.

Le renouvellement urbain pourrait donc apporter 32 logements à l'horizon 2030, pouvant accueillir 70 personnes.

Desserrement des ménages

La taille des ménages sur la commune était de 2,5 personnes en 2012. Le desserrement des ménages étant structurel, on peut estimer qu'elle atteindra 2,2 personnes par ménage à l'horizon 2030. Ce qui correspond à une perte nette de 123 personnes sur les résidences principales de la commune soit 56 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 (estimation) : 474 Population en 2015 : 1 165 Taille des ménages en 2030 : 2,2

CALCULS : Desserrement : $474 \times 2,2 = 1042$ > Personnes en moins : $1165 - 1042 = 123$ > Logements à construire : $123 / 2,2 = 56$

Enjeux urbains

Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la zone d'activité artisanale et industrielle à l'Est. • Développer puis assurer le maintien des équipements de loisirs, garants du dynamisme économique local et de l'attractivité du territoire • Conserver un tissu associatif dynamique et actif sur le territoire • Conforter les commerces et services de proximité
Démographie et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une situation démographique favorable en adaptant l'offre en logements aux besoins futurs, poursuivre l'accueil régulier de population sans à-coups • Anticiper les besoins liés au desserrement des ménages • Poursuivre la diversification de l'offre de logements de petite taille permettant d'accueillir ou de maintenir des jeunes ménages sur la commune • Réduire progressivement le taux de vacance, beaucoup trop élevé sur le territoire, par des opérations de rénovation/réhabilitation.
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les possibilités d'urbanisation au hameau de Rathsamhausen • Poursuivre la densification des espaces bâties existants • Limiter l'étalement urbain et favoriser le renouvellement et la réhabilitation du tissu existant • Mobiliser efficacement les espaces périurbains en limitant néanmoins la création d'impasses et en développant des transitions paysagères à l'image de celles existantes dans la commune • Intégrer des objectifs du développement durable notamment en matière de performance énergétique et de densité de l'urbanisation • Réfléchir à la place de l'architecture contemporaine dans le paysage urbain

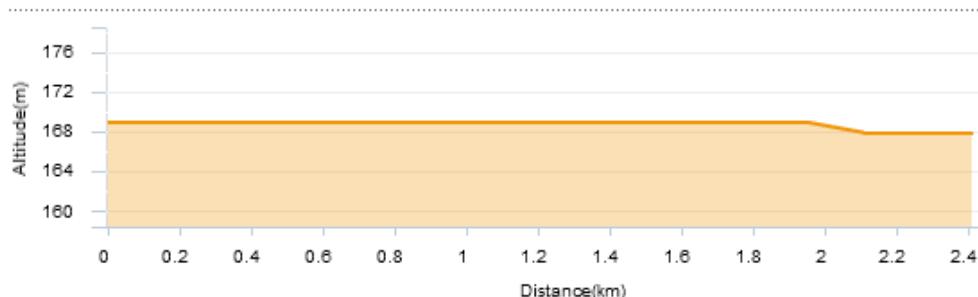
DEUXIÈME SECTION : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Environnement physique

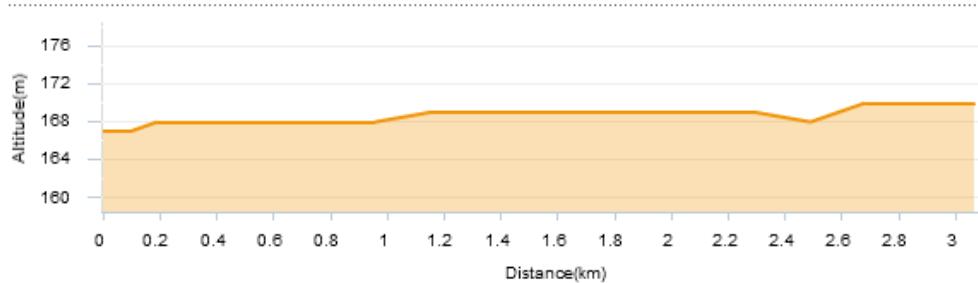
Topographie

Appartenant à l'unité géographique du Ried de l'Ill, le territoire de Baldenheim ne présente pas de relief marqué. L'altitude moyenne est de 170 mètres et est homogène sur l'ensemble du ban. L'altitude varie de seulement quelques mètres par endroit.

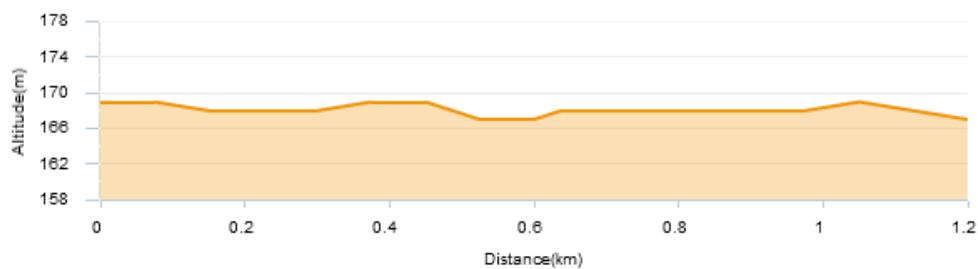
Ce profil topographique a notamment facilité le développement de l'agriculture céréalière sur le territoire.



Profil altimétrique d'Ouest en Est au niveau du bourg-centre



Profil altimétrique du Nord au Sud au niveau du bourg-centre



Profil altimétrique d'Ouest en Est au niveau de l'annexe Rathsamhausen

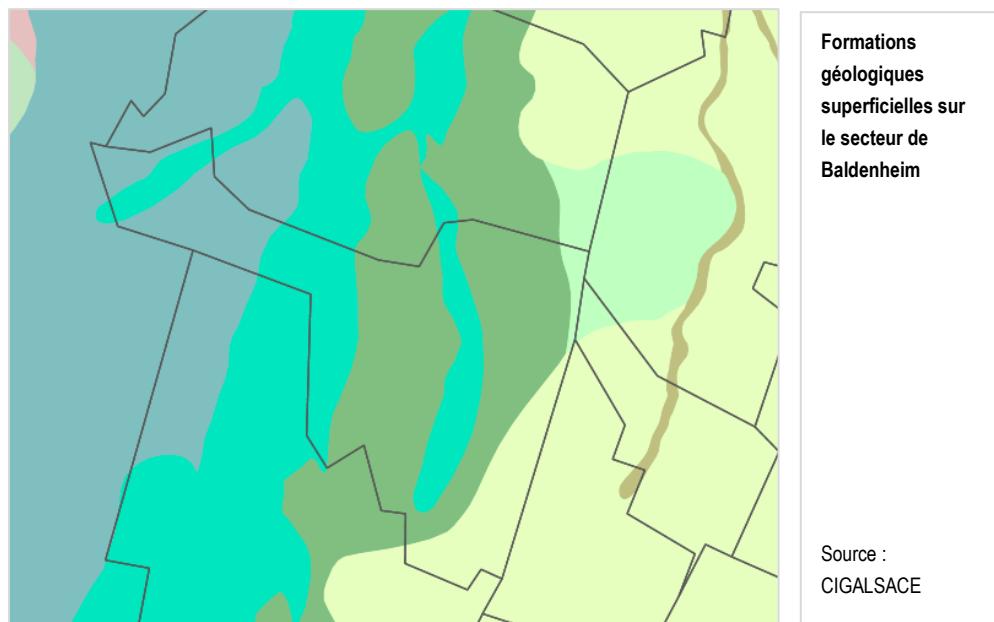
L'intégration du village, et éventuellement des secteurs d'extensions futurs, dans cet environnement sans relief représente un enjeu sur le plan paysager car les constructions sont plus facilement exposées visuellement, en particulier lorsque les espaces périphériques sont composés d'espaces agricoles ouverts. A Baldenheim, la présence de vergers sur la plupart des franges urbaines limite cette exposition et offre une transition paysagère de qualité.

Géologie

La géologie de l'Alsace est composée de quatre grandes unités : le fossé rhénan, le massif vosgien, les collines sous-vosgiennes et le jura alsacien. La plaine d'Alsace, où se situe Baldenheim, correspond à la partie française de la plaine rhénane qui occupe le bassin d'effondrement du fossé rhénan.

Le Fossé rhénan s'étend de Bâle à Frankfort au Nord sur environ 300 km. Son ouverture est principalement due à une phase tectonique d'extension qui s'est produite à l'Oligocène, soit il y a 25 millions d'années environ. Dans sa partie Sud, le fossé est fermé depuis le Pliocène par les contreforts du Jura. Il est bordé à l'Ouest par les massifs cristallins des Vosges et à l'Est par ceux de la Forêt Noire. Les limites du fossé correspondent à des failles normales majeures responsables de l'effondrement du fossé et donc de son remplissage sédimentaire. Dans le détail, le Fossé montre de très fortes variations d'épaisseurs de sédiments à la fois dans la région de Karlsruhe et dans celle de Colmar. Ces variations reflètent la structure asymétrique profonde du Fossé en liaison avec la présence de failles profondes.

Les formations géologiques superficielles présentes à Baldenheim sont caractéristiques du Fossé rhénan.



- Limons de débordement récents de l'Ill (Holocène) sur alluvions anciennes vosgiennes et rhénanes
- Limons rhénans de l'Holocène ancien à récent sur alluvions wurmiennes rhénanes (Holocène)
- Basse terrasse rhénane, alluvions wurmiennes
- Basse terrasse rhénane localement entamée et recouverte de limons holocènes
- Basse terrasse localement entamée et recouverte de limons vosgiens de l'Holocène ancien

Climatologie

D'une manière générale, la plaine d'Alsace se caractérise par un climat semi-continental illustré par des hivers froids et secs et des étés chauds et orageux. L'amplitude thermique annuelle est marquée par une température moyenne proche de 2°C en janvier et de 20°C en juillet. Les cumuls de précipitations sont parmi les plus faibles en France.

Les données ci-dessous correspondent aux Normales annuelles observées sur la période 1981-2010 par Météo France. Les données disponibles les plus proches du territoire de Baldenheim sont celles de Colmar.

- Les températures observées à Colmar sont similaires à celles de Strasbourg et Mulhouse, avec des minimales à 6,1°C et des maximales à 15,7°C.
- Concernant les précipitations, le total annuel moyen est de 607,3 mm soit 103,9 jours avec des précipitations (en comparaison : 119 jours à Mulhouse et 114 jours à Strasbourg)
- L'ensoleillement moyen est de 1 799,0 ha soit 67 jours de jours avec un bon ensoleillement (en comparaison : 61 jours de bon ensoleillement à Mulhouse et 59 jours à Strasbourg)

Les records mesurés à Colmar sont les suivants :

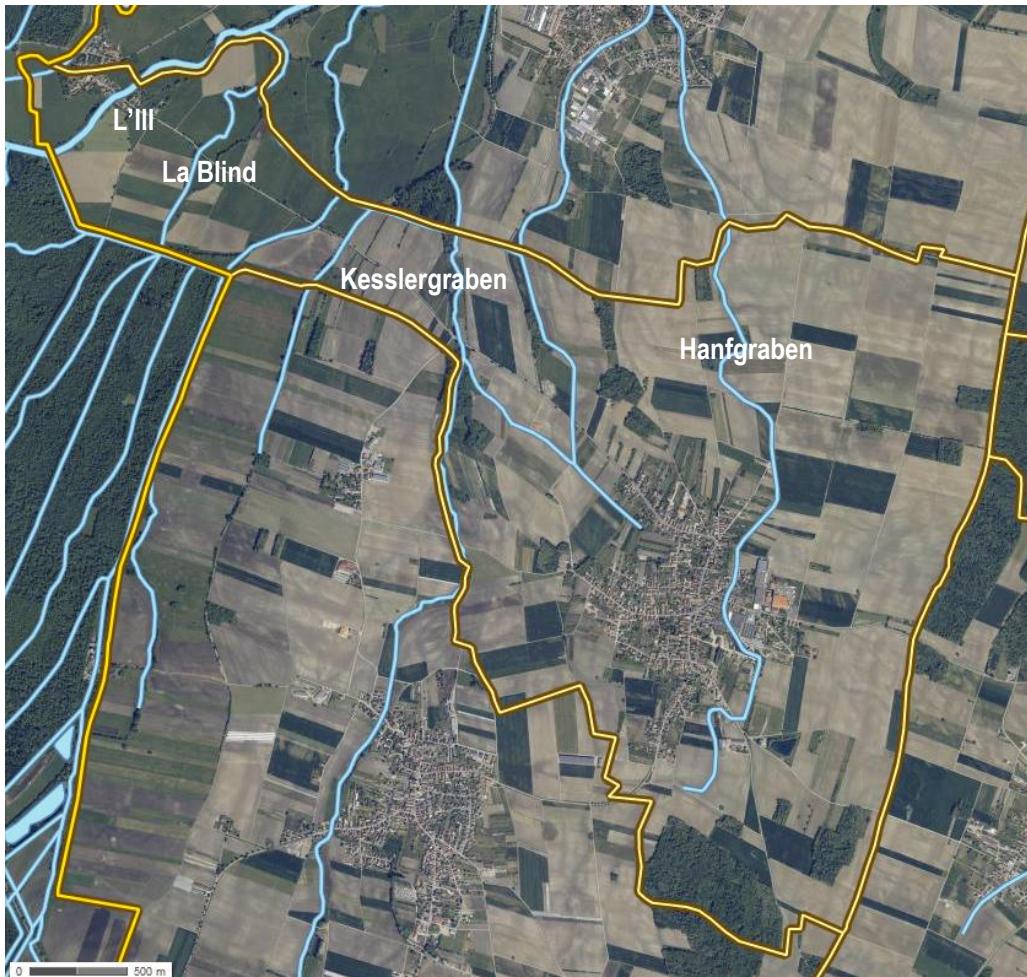
- Température la plus élevée : 40,9°C le 13 août 2003
- Température la plus faible : -24,8°C le 27 février 1986
- Précipitations les plus élevées : 794,8 mm en 2002 et 145 jours avec précipitations en 1965
- Précipitations les plus faibles : 405,3 mm en 1962 et 77 jours avec précipitations en 2003
- Ensoleillement le plus élevé : 2 295,2 heures soit 100 jours de bon ensoleillement en 2003
- Ensoleillement le plus faible : 1 375,5 heures en 1993

Hydrographie

L'Ill (affluent du Rhin de 216,7km) et la Blind (21,8 km) traversent le Nord-Ouest du ban communal de Baldenheim.

Mis à part l'Ill, les différents cours d'eau présents sur la commune sont d'origines phréatiques.

La partie Nord-ouest du ban communal est particulièrement concernée par la présence de l'eau.



Débits de l'Ill à hauteur de Kogenheim – en aval de Baldenheim

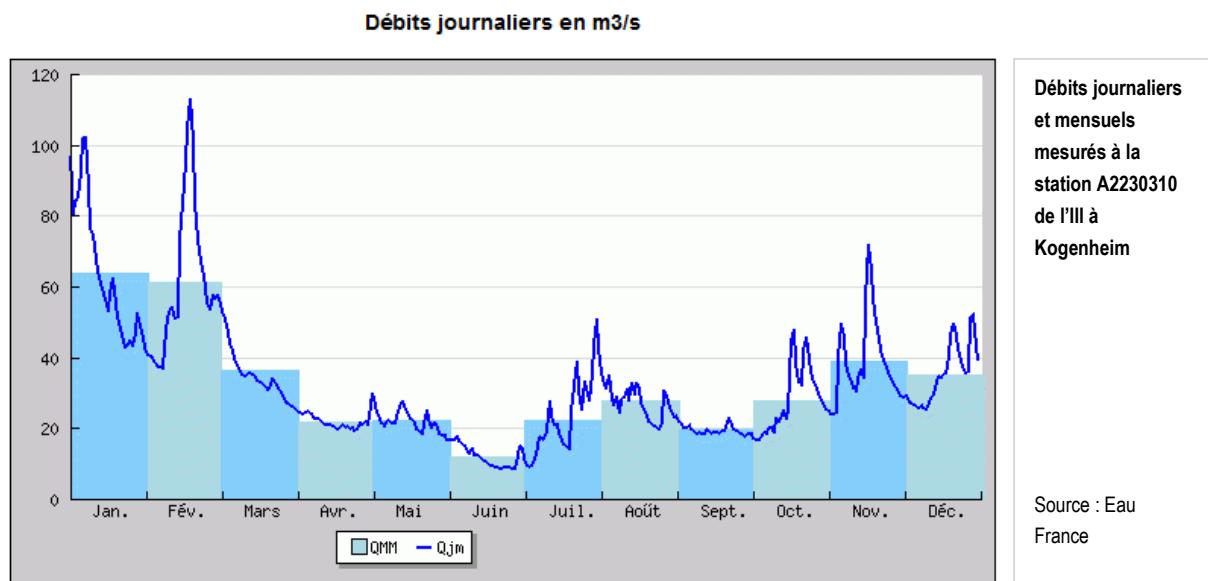
Le régime de l'Ill à Kogenheim en étiage est fortement influencé par des soutiens de débits organisés notamment à partir de Mulhouse (en provenance du Rhin via le Canal de Huningue), de Colmar (en provenance du Rhin via le Canal de Colmar), de la Blind (recevant pour partie des eaux du Rhin via le Canal de Huningue).

- Station de l'Ill à Kogenheim, code A2230310 :

Le graphique ci-dessous indique les débits moyens journaliers et mensuels de la station de l'Ill à Kogenheim pour l'année 2014.

On constate globalement une période des hautes eaux en période hivernale et une période des basses eaux en période estivale, indiquant des fluctuations saisonnières. Le débit moyen le plus bas a été mesuré en juin, avec 12,30 m³/s et le débit le plus élevé en janvier avec 63,90 m³/s.

Au cours d'un même mois, il est possible d'observer d'importantes variations de débits sur un intervalle de quelques jours. En effet, le débit est par exemple passé de 51,40 m³/s le 13 février à 113,0 m³/s le 18 février. De même, il est passé de 25,20 m³/s le 16 octobre à 44,80 m³/s le lendemain.



QMM : écoulement mensuel mesuré

Qjm : débit journalier moyen

QMN : écoulement naturel reconstitué

Synthèse des caractéristiques physiques du territoire

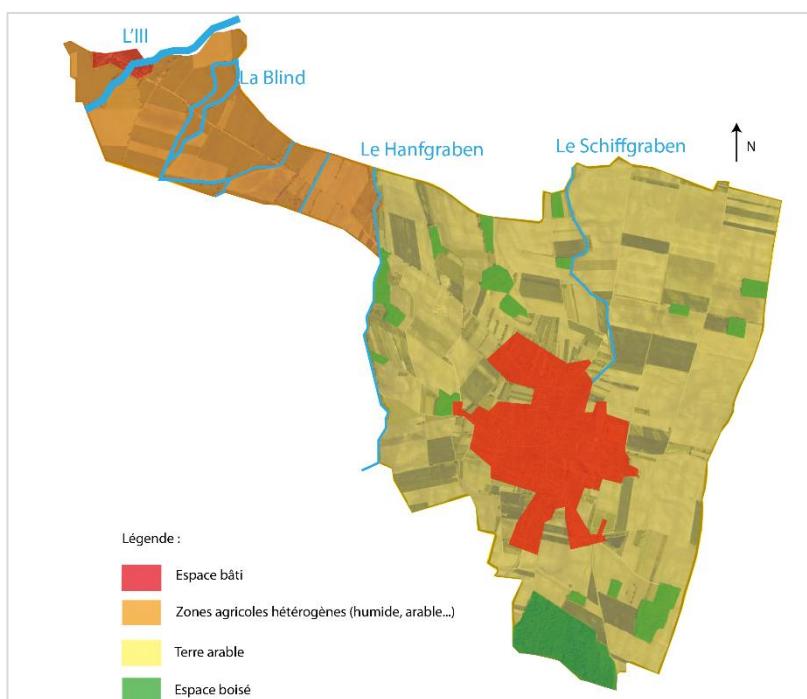
Topographie	Absence de relief
Géologie	Limons et basses terrasses typiques du Fossé rhénan
Climatologie	Climat tempéré, précipitations relativement faibles
Hydrographie	L'Ill et plusieurs cours d'eau phréatiques tels que la Blind

Analyse paysagère

Le grand paysage

La commune de Baldenheim fait partie de l'unité paysagère du Grand ried et se caractérise, au niveau de son ban communal, par un paysage semi-bocager de plaine alluviale. Il se compose de plusieurs entités distinctes :

- Le village
- Les vergers en périphérie du village
- Le hameau de Rathsamhausen
- Les îlots boisés
- Les grandes cultures
- La zone humide et le ried gris (terrains riverains de l'Ill)



Le SCoT de Sélestat identifie le secteur de Baldenheim dans l'unité paysagère de la terrasse caillouteuse. Le hameau de Rathsamhausen-le-Haut se situe dans l'unité paysagère du Ried de l'Ill.

Le SCoT de Sélestat identifie le secteur de Baldenheim dans l'unité paysagère de la terrasse caillouteuse. Le hameau de Rathsamhausen-le-Haut se situe dans l'unité paysagère du Ried de l'Ill.

Dans l'Atlas des Paysages d'Alsace, Baldenheim se situe dans l'unité paysagère « de la Plaine et des Rieds ».

- Cet atlas identifie les enjeux suivants :
- Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures,
- Préserver l'ambiance et la diversité des Rieds
- Mettre en valeur les axes routiers,
- Valoriser la présence de l'eau et des canaux,
- Soigner la qualité des bâtiments agricoles et leurs abords,
- Mettre en valeur les espaces publics/affirmer les entrées.

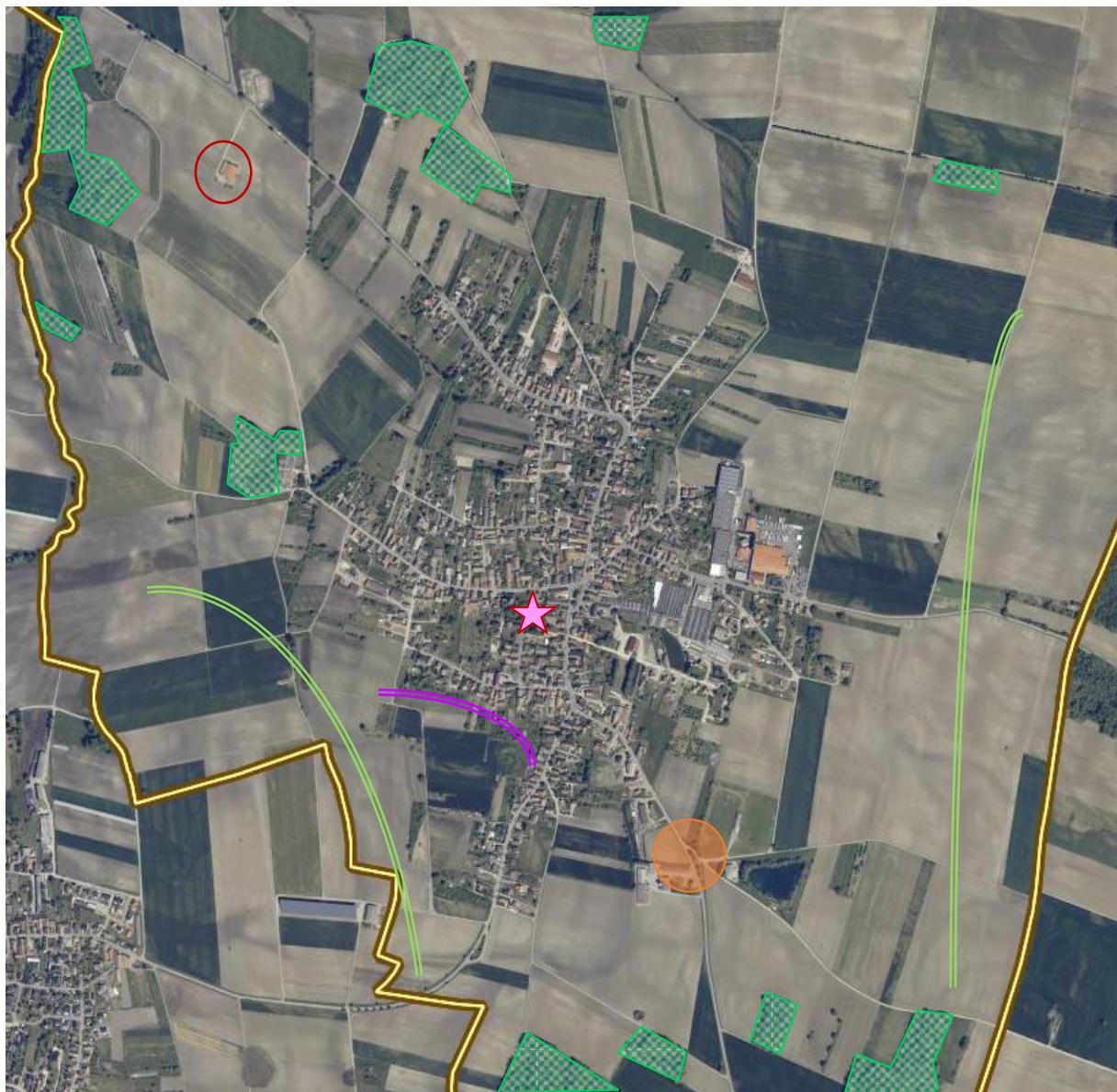
La structure paysagère locale

Village-centre

Le paysage communal se caractérise par des espaces ouverts ponctués d'ilots boisés résiduels.

La ceinture de vergers encore présente sur les franges urbaines du village forme une transition paysagère qualitative avec les espaces agricoles ouverts. L'entrée de village Sud-est est cependant plus exposée visuellement, en l'absence de transition soignée.

L'église constitue un point de repère visuel sur le village.



- Entrée de village à soigner
- Coupure paysagère (limite d'urbanisation) à maintenir
- Façade urbaine patrimoniale à protéger
- ★ Patrimoine bâti ou point d'appel à préserver (église)
- Ilot boisé
- Construction isolée

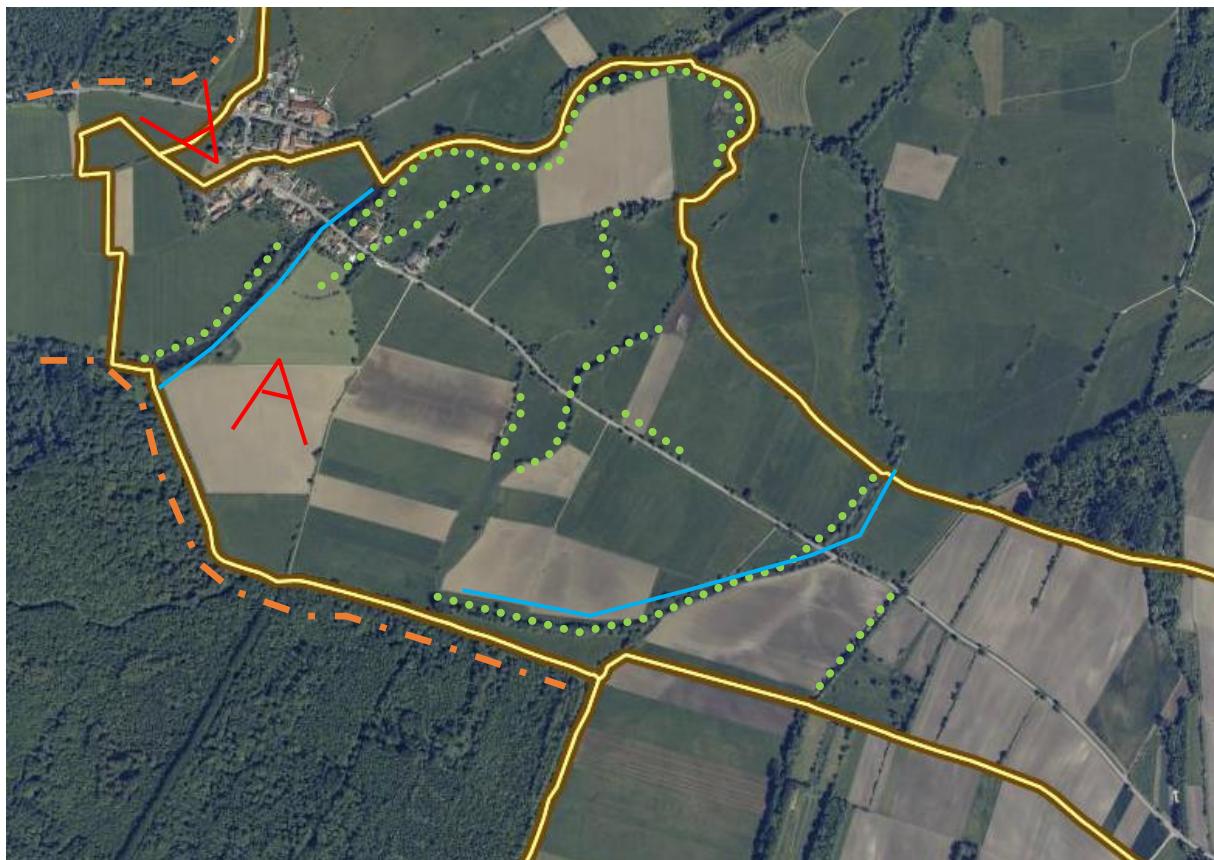
Une construction isolée, au Nord-Ouest du village, se distingue dans le paysage agricole ouvert.

Rathsamhausen-la-Haut

L'espace bâti du hameau est entouré de boisements formant une ceinture verte autour des constructions. L'Ill sépare le hameau en deux parties.

De nombreux alignement d'arbres marquent le paysage et suivent le plus souvent des chemins ou les cours d'eau.

Au Nord-ouest et au Sud, des espaces boisés ferment la vue sur l'horizon alors que les espaces de prairies et de cultures présents ailleurs créent des vues ouvertes sur le paysage.



- Vue fermée
- - - Lisière de forêt
- • • Alignement d'arbres
- Cours d'eau

La ceinture de vergers

Si les vergers sont actuellement peu représentés à Rathsamhausen en raison du caractère humide du site, la ceinture de vergers est encore bien représentée à Baldenheim. La cartographie ci-dessous identifie les secteurs présentant une forte concentration de vergers



En plus de leur intérêt paysager, servant de transition entre espace agricole et milieu urbain, les vergers sont également des milieux d'une grande richesse. Par le maintien de caractéristiques écologiques uniques, ils sont devenus terre d'élection pour une faune remarquable, typique et protégée. On pense bien sûr aux oiseaux, dont la Huppe fasciée, le Pic vert ou le très rare Pie-grièche à tête rousse sans oublier des rapaces remarquables tels que la Chouette Chevêche. Chez les mammifères, ce sont notamment les chauves-souris qui sont remarquables dans les vergers. C'est aussi un terrain de jeu rêvé pour les écureuils, les mustélidés et le renard.

Dans les secteurs du grand Ried, souvent confrontés à des pratiques agricoles intensives appauvrissant notre flore et notre faune, le maintien des vergers est aussi fondamental à la préservation de la nature que le maintien de prairies herbacées.

Enjeux en matière de paysage

Les enjeux identifiés par le SCoT de Sélestat sont les suivants :

- Protéger les hameaux ou enclaves bâties du Ried (Rathsamhausen notamment)
- Pérenniser et valoriser la diversité des terroirs agricoles, notamment le maraîchage et la polyculture développés dans l'unité
- Préserver les ceintures de vergers et intégrer la mosaïque des espaces péri-villageois dans les projets d'aménagement
- Conserver les alignements d'arbres en bordure des routes, garder des structures villageoises concentriques et linéaires typiques de cette unité
- Garantir des abords de qualité aux principaux sites patrimoniaux qui ponctuent la plaine (patrimoines bâtis et points d'appel dans le paysage).

Milieux naturels et biodiversité

Trame Verte et Bleue (TVB)

Généralités :

Instaurée par la loi Grenelle, la trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. Celle-ci recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur Terre (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre ces organismes vivant eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie. Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment par la préservation et la restauration de continuités écologiques. L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il s'agit de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

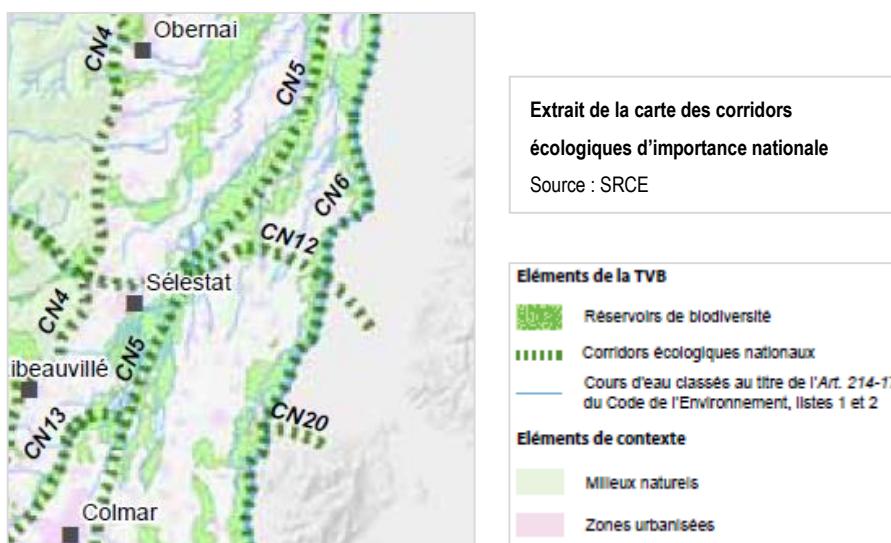
Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédateurs, accidents...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation, nidification, repos). Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant mais sur un ensemble de zones vitales ou nodales (dites « **réservoirs de biodiversité** ») plus ou moins proches. Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées **corridors écologiques**. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, nouveaux partenaires...). La Trame verte et bleue est donc constituée de réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage, etc. demeurent ou redeviennent, partout où cela est possible, des espaces de vie pour la nature.

Corridors écologiques d'importance nationale :

Le Corridor CN5 correspond à la Vallée de l'Ill et au Ried alsacien et fait le lien vers les territoires allemands et suisses. Il s'agit d'un axe de migration de l'avifaune et un axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins. Le milieu est composé de systèmes alluviaux de plaine, de rieds (forêts et milieux ouverts humides) et de cours d'eau.

Le Corridor CN12 crée une continuité entre le massif vosgien, la plaine du Rhin et la Forêt Noire. Le milieu est composé de cours d'eau vosgiens, de milieux alluviaux, de prairies et milieux agricoles extensifs, de forêts de plaine et montagne.



Unité paysagère du Grand Ried Centre Alsace :

Les éléments typiques de la Trame verte et bleue à l'échelle du Grand Ried Centre Alsace, dont fait partie Baldenheim, sont les suivants :

- Bois et prairies humides plus ou moins cloisonnées par des haies et bosquets
- Ripisylves plus ou moins fournies le long des cours d'eau et du canal du Rhône au Rhin
- Roselières

Les enjeux associés sont les suivants :

- Préservation des zones humides de l'urbanisation
- Préservation des alternances prairies/boisements/cultures en maintenant notamment les prairies et en favorisant les mesures agro-environnementales
- Requalification des espaces agricoles à travers la préservation ou la réintroduction d'éléments végétaux contribuant à la diversification des paysages : maintien ou création de bandes enherbées ou boisées le long des rivières phréatiques, le long des cheminements pour les circulations douces
- Préservation et restauration des lisières forestières et d'écotones avec des states végétales diversifiées

L'unité paysagère est composée à 51% de cultures annuelles et vignes, à 16,9% de forêts alluviales et boisements humides, à 10,6% de milieux ouverts humides, à 8,3% de zones urbanisées et bâties, à 7,9% d'autres milieux forestiers, à 4,2% de prairies, à 1,7% de milieux aquatiques.

Contexte local :

Le territoire de Baldenheim est plus particulièrement concerné par les éléments suivants :

- **Réservoir de biodiversité d'importance régionale RB46 « Ried Centre Alsace ».** Cf. fiche SRCE page suivante.
- **Corridor écologique C163** : milieu ouvert humide dont les espèces privilégiées sont l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe. L'enjeu est la remise en bon état.
- **Corridor écologique C170** : milieu ouvert humide comprenant un cours d'eau de 5,6 km de long et des prairies favorables à l'Azuré des paluds. Son état fonctionnel est à préserver.
- **Corridor écologique C171** : milieu forestier et de prairies dont les espèces privilégiées sont l'Azuré des paluds, l'Azuré de la sanguisorbe et la Chevêche d'Athéna. L'Enjeu est la remise en bon état.

RB 46 - Ried Centre Alsace

Superficie et composition

	Superficie	Proportion
Superficie totale	13 014,8 ha	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	356,5 km	-
Milieux aquatiques	271,9 ha	2,1 %
Forêts alluviales et boisements humides	5384,6 ha	41,4 %
Milieux ouverts humides	3181,3 ha	24,4 %
Autres Milieux forestiers	1251,1 ha	9,6 %
Prairies	346,4 ha	2,7 %
Vergers et prés-vergers	14,7 ha	0,1 %
Cultures annuelles et vignes	2523,1 ha	19,4 %
Milieux anthropisés	17,3 ha	0,1 %
Zones urbanisées et bâties	117,2 ha	0,9 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Enjeux pour les espèces SRCE : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lézard vivipare, Noctule de Leisler, Castor d'Eurasie, Chat sauvage, Loir gris, Chouette chevêche, Gobemouche noir, Hypolais ictérine, Tarier des prés, Agrion de Mercure, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Criquet des roseaux, Écrevisse à pieds blancs/espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Autres enjeux identifiés : Courlis cendré, Busard des roseaux, Râle des genêts, Vanneau huppé, Nacré de la sanguisorbe, Cuivré des marais, Lamproie de planer, Criquet ensanglanté, Vertigo *moulensisana*, *Gladiolus palustris*/Rivières avec berges vaseuses du *Chenopodium-Bidention* (3270), Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (6210), Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (6510), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Nationale « Ried de Sélestat, Illwald » et projet d'extension/Réserve Naturelle Régionale « Herbsheim »
- 4 Arrêtés de Protection du Biotope/Réserve biologique de Muttersholtz
- Projet de Réserve biologique « Niederwald »
- 2 Zones Spéciales de Conservation « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin », « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »/2 Zones de Protection Spéciale « Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin », « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »
- 2 NIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA/Espace Naturel Sensible du département
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/noyaux)
- Présence de cours d'eau classés ou importants pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Ried Centre Alsace



RB 46 - Ried Centre Alsace (suite)

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt domaniale de Colmar / Niederwald
- Massif du Taennchel
- Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé
- Coteaux du Grassberg
- Ried de la Lauch et de la Vieille Thur
- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Ried de la Scherneck et Rischwald
- Bande rhénane Gerstheim - Plobsheim
- Zone inondable du cône de la Fecht
- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette
- Bande rhénane Kunheim - Gerstheim

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 5 routes départementales (D106, D424, D21, D5, D426)
- 8 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 7 zones à enjeux liées à l'urbanisme
- 3 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

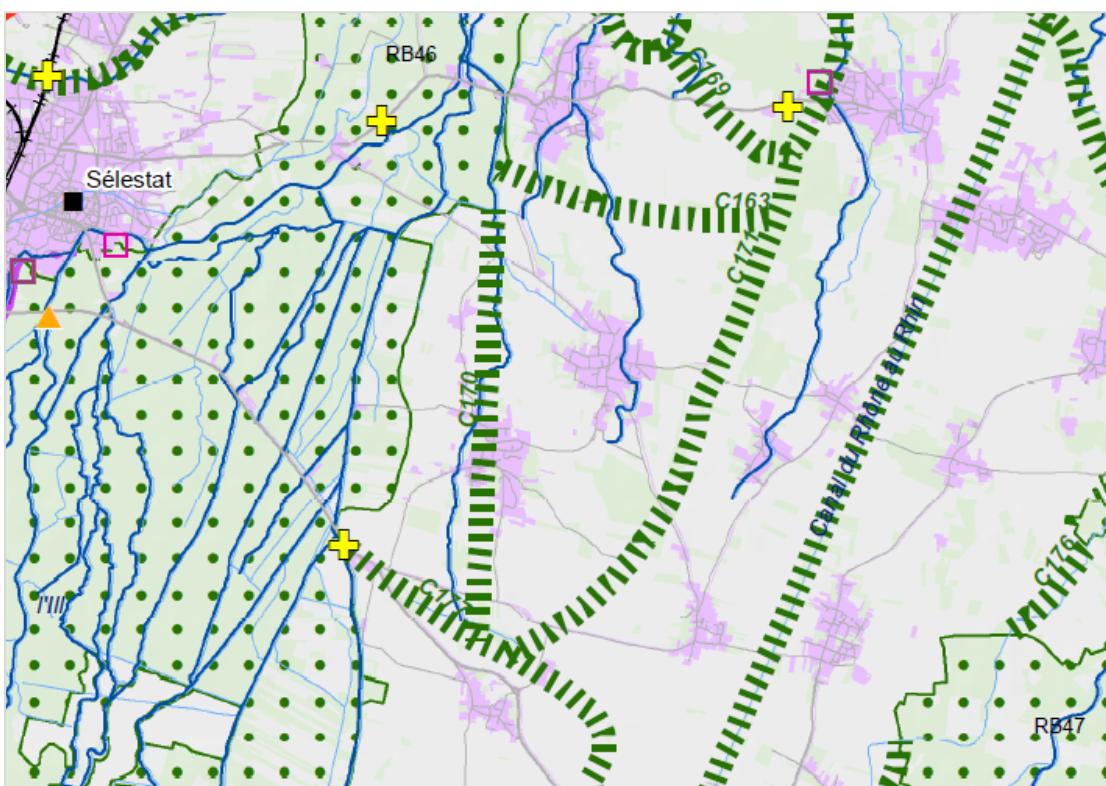
Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Enjeu(x)

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière adaptée et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Eléments de la Trame verte et bleue du SRCE



Eléments de la TVB

- [•••] Réservoirs de biodiversité
- [■■■■] Corridors écologiques terrestres (1)
- [↔] Axes de passages préférentiels dans le Massif Vosgien (2)
- Cours d'eau classés au titre de l'Art. 214-17 du Code de l'Environnement, listes 1 et 2
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon le SDAGE Rhin-Meuse)

Eléments fragmentants principaux

- [+---+] Réseaux ferrés
- Grands axes équipés dont voies ferrées clôturées (classe 4 et 5)
- Routes standards avec trafic élevé (classe 3)
- [····] Principaux projets routiers et ferroviaires
- Autres routes
- [■■■■] Zones urbanisées

Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation

- [□] Principaux points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation
- [+] Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures

Principaux obstacles à l'écoulement (3)

- ▲ Obstacles à rendre franchissables
- ▲ Obstacles rendus franchissables
- 🚩 Passages spécifiques "Grande faune"
- ◆ Passages d'amphibiens (dont la majorité sont équipés de dispositifs de franchissement)

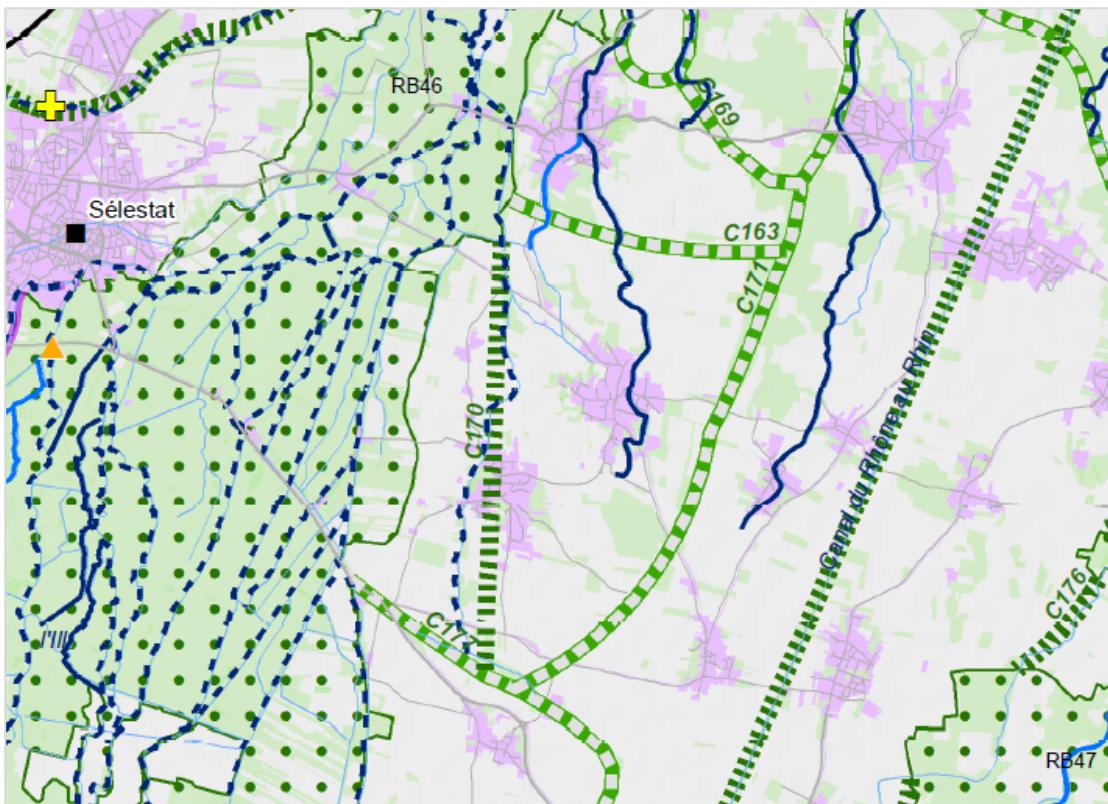
Eléments de contexte

- Autres cours d'eau et canaux
- [■■■■] Milieux naturels et semi-naturels

Nota :

- (1) Pour les corridors d'importance nationale, se reporter à la carte d'orientation n°1
- (2) Les axes de passage préférentiels dans le Massif Vosgien correspondent :
 - aux coupures vertes entre les villages des vallées vosgiennes
 - aux axes de passage préférentiels du Cerf (réseau Ongulés Sauvages, ONCFS-FNC-FDC)
 - aux liaisons entre réservoirs de biodiversité pour Grand Tétras
- (3) Ouvrages "Grenelle"

Objectifs de maintien ou de remise en bon état des éléments de la trame verte et bleue du SRCE

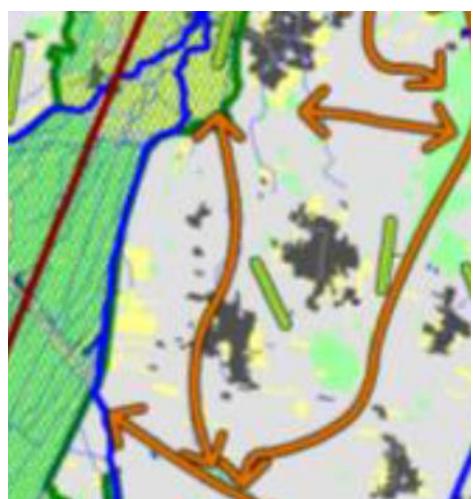
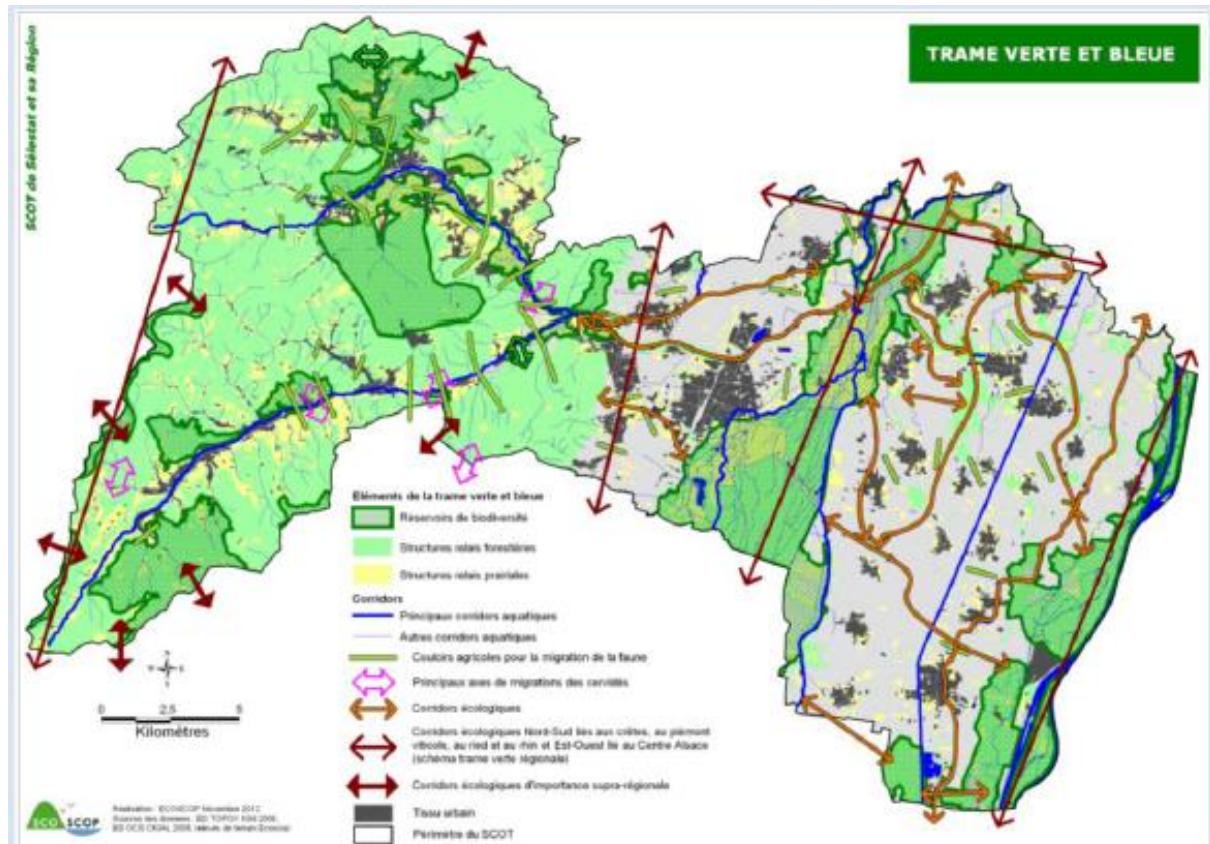


Eléments de la TVB

Corridors écologiques	à préserver	à remettre en bon état (1)
Cours d'eau	classés au titre de l'Art 214-17 du Code de l'Environnement, listes 1 et 2	—
	importants pour la biodiversité	---
	potentiellement mobiles	-
Terrestres	corridors	
	axes de passage préférentiels dans le Massif Vosgien	↔ (2)

(1) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
(2) au sens du décret Grenelle
(3)Ouvrages Grenelle

Le PLU de Baldenheim doit être compatible avec les orientations du SCoT de Sélestat et notamment les éléments de la Trame verte et bleue indiqués ci-dessous.



Carte de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT
Source : DOO – SCoT de Sélestat

Zoom sur le territoire de Baldenheim

Le ban communal de Baldenheim est concerné par la préservation de :

- Deux couloirs agricoles pour la migration de la faune, à l'Est et à l'Ouest du bourg-centre, entre Baldenheim et Mussig et entre Baldenheim et Boesenbiesen/Schwobsheim
- Deux corridors écologiques, également à l'Est et à l'Ouest du bourg-centre

Le hameau de Rathsamhausen-le-Haut se situe dans un réservoir de biodiversité où l'Ill et la Blind représentent des corridors aquatiques à préserver. Il est également traversé par un corridor Nord-Sud lié aux crêtes, au piémont viticole, au ried et au Rhin, issu du schéma de trame verte régionale.

Zones Humides

Généralités :

Une zone humide est un secteur où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associées. Elle apparaît lorsque la nappe phréatique est proche de la surface ou lorsque des eaux peu profondes recouvrent les terres.

Au sens juridique, la Loi sur l'Eau définit les zones humides comme « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La Loi sur l'Eau vise une gestion équilibrée assurant :

- La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- La protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- La conservation du libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations
- L'agriculture [...], la pêche en eau douce, l'industrie, la production d'énergie, les transports, le tourisme, les loisirs et les sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées

Les zones humides sont définies sur critères botaniques (présence d'une végétation caractéristique) et/ou pédologiques (présence d'un sol réodoxique ou réductique dans les cinquante premiers centimètres).

Les aménités et services rendus par les zones humides sont essentiels :

- La biodiversité particulièrement importante de ces espaces est à préserver, en les conservant à l'écart de l'urbanisation. Ce sont des réservoirs et des corridors écologiques faisant partie intégrante de la trame verte et bleue ;
- Elles ont des fonctions hydrologiques, écologiques et épuratoires (rôle d'éponge lors de crues et rétention de nutriments grâce à la végétation).

Les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés de disparition en France.

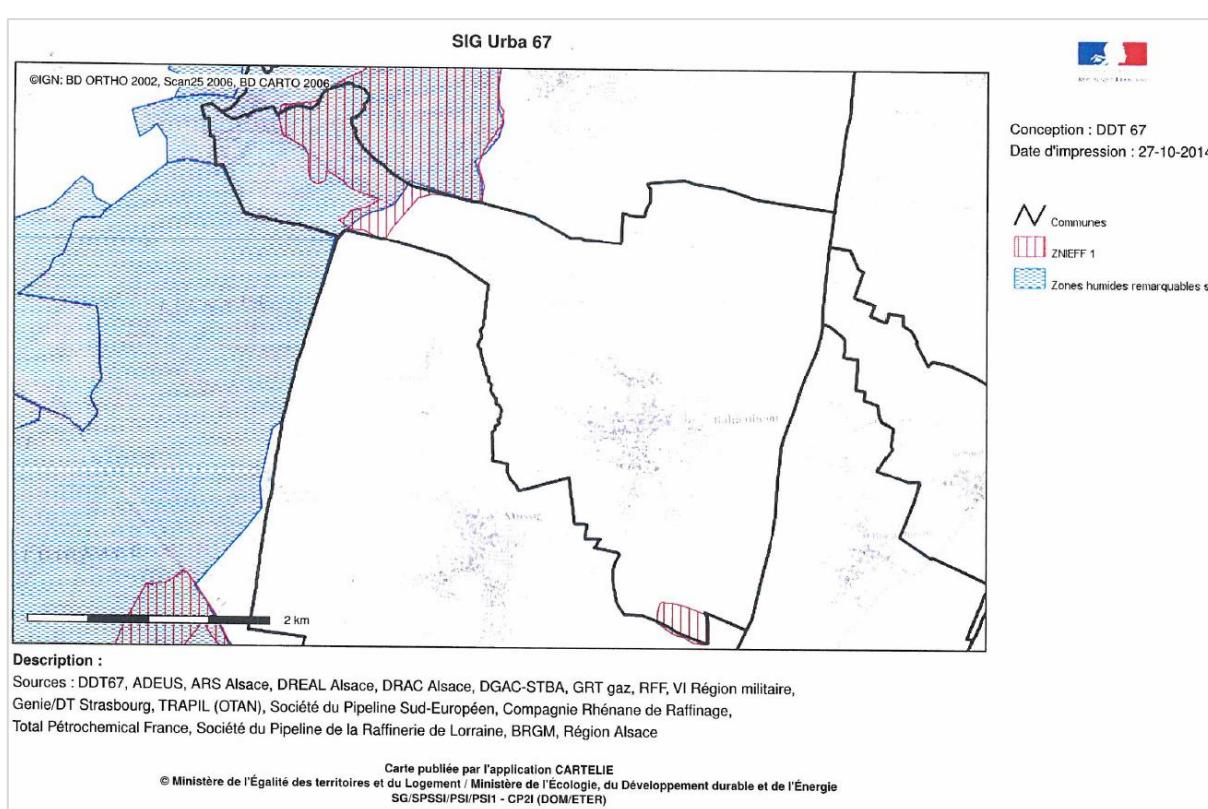
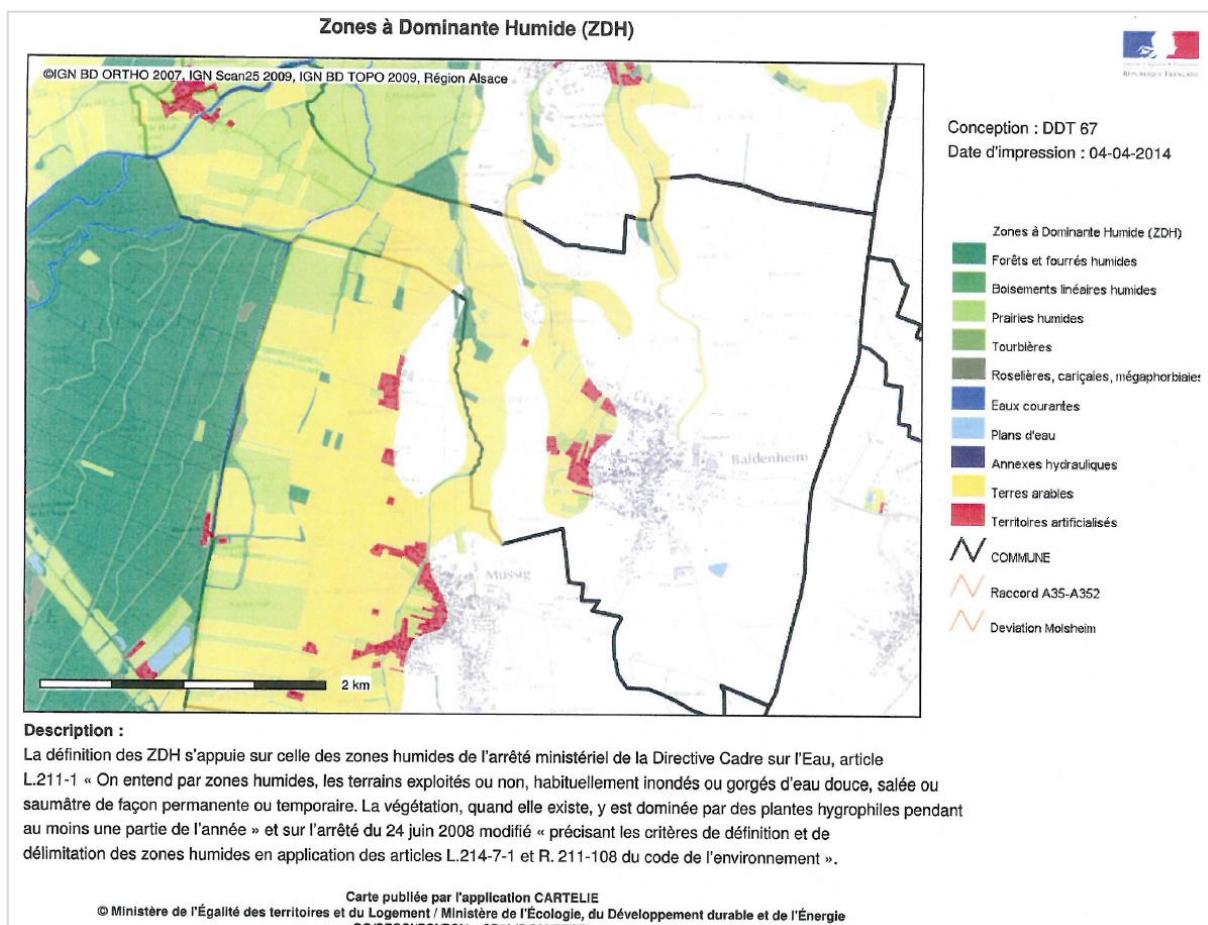
Les orientations du SDAGE Rhin-Meuse visent notamment à préserver les zones humides.

Il existe deux types de zones humides, les zones humides remarquables (ZHR) et les zones humides ordinaires :

- Les zones humides remarquables sont recensées et cartographiées sur la base de la diversité et la rareté des habitats et des espèces, sur leur intérêt biogéographique, sur le degré de naturalité, de conservation et de représentativité du milieu, et enfin sur la contiguïté avec des espaces remarquables. Elles sont à préserver de toute imperméabilisation ou urbanisation.
- Les zones humides ordinaires ne présentent pas, en l'état actuel des connaissances, une biodiversité exceptionnelle mais montrent néanmoins les caractéristiques des milieux humides et remplissent des fonctionnalités essentielles (autoépuration, régulation des crues ou soutien d'étiage, etc.).

Contexte local :

Le ban communal de Baldenheim comprend des zones à dominante humide et la zone humide remarquable du Ried Sud de Muttersholtz (Cf. cartes ci-après).



Site Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Les objectifs de la démarche Natura 2000 sont les suivants :

- Maintenir la diversité biologique des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent ;
- Promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels ;
- Réaliser les objectifs de diversité biologique fixés par la convention de Rio en 1992.

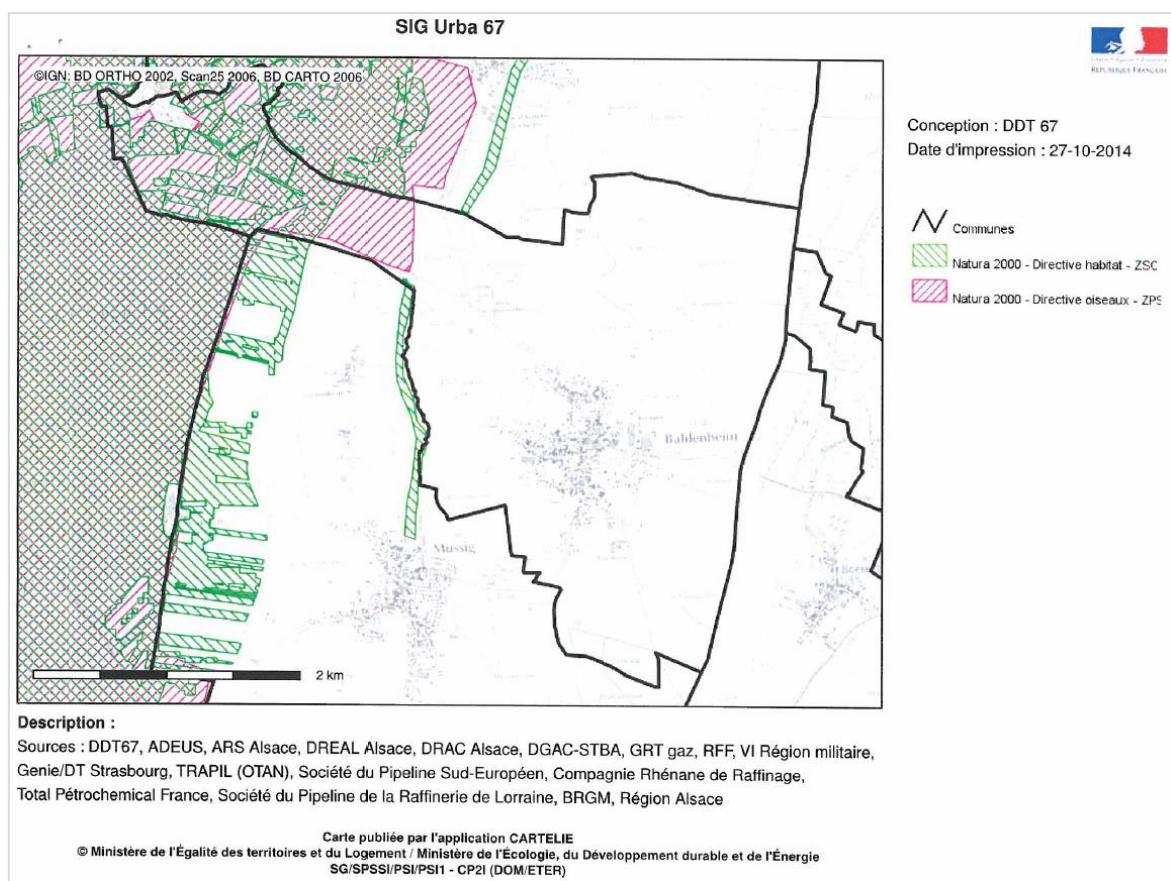
Il existe deux catégories de sites Natura 2000 :

- Les zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive européenne « Oiseaux » du 2 avril 1979. Ces zones sont particulièrement appropriées à la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive, ou servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones relais, au cours de leur migration, à d'autres espèces d'oiseaux que les précédentes ;
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992. Ces zones visent la conservation des habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive.

Le territoire de Baldenheim est concerné par :

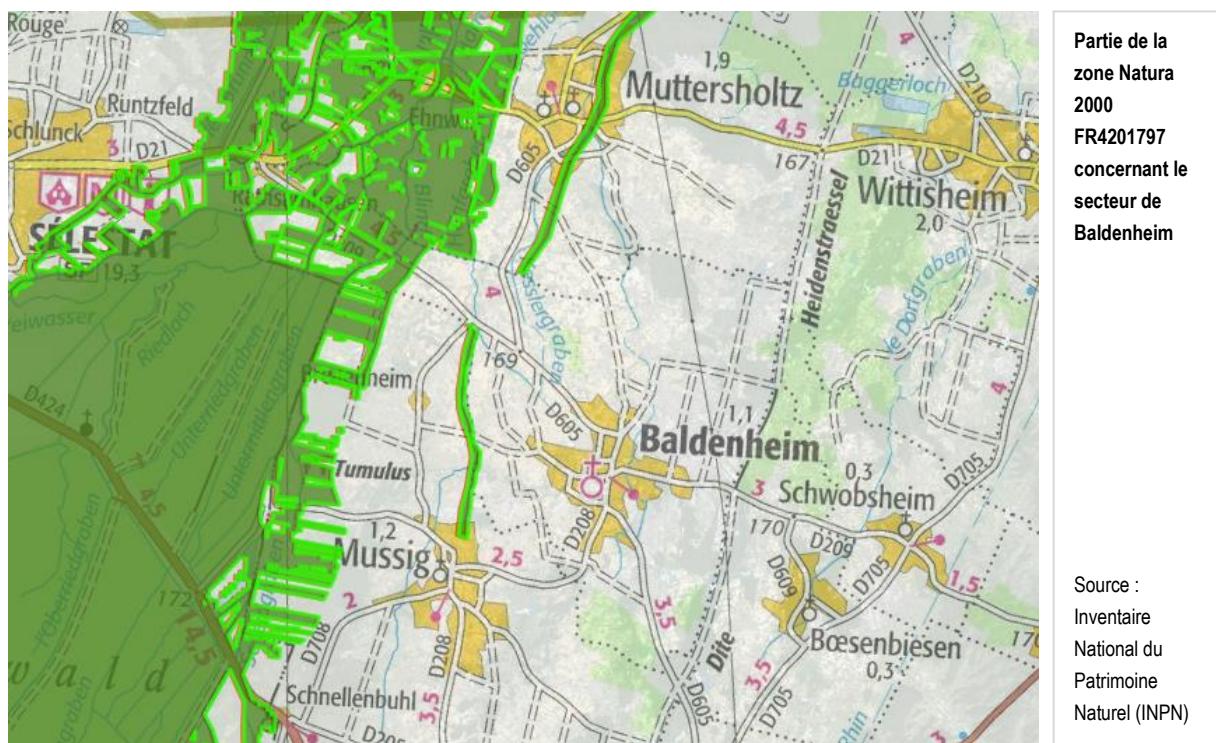
- L'arrêté du 12 mai 2014 portant désignation du site **Natura 2000 "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch"**, Bas-Rhin, FR4201797 (Site d'intérêt communautaire, directive habitat) ;
- L'arrêté du 17 septembre 2013 portant désignation du site **Natura 2000 "Ried de Colmar à Sélestat"**, Bas-Rhin, FR4212813 (Zone de protection spéciale, directive oiseaux).

Le PLU devra donc faire l'objet d'une « étude des incidences Natura 2000 » pour évaluer ses incidences sur l'environnement.



Natura 2000 Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin, FR4201797 (Site d'intérêt communautaire, directive habitat) :

La bande rhénane abrite une grande variété de milieux comprenant des forêts alluviales, des pelouses sèches, des prairies, des roselières ou des marais. On y dénombre 18 habitats naturels d'intérêts communautaires dont 5 prioritaires (notamment les aulnaies-frénaies et chênaies-charmaies alluviales).



Superficie totale du site Natura 2000 : 20 144 ha.

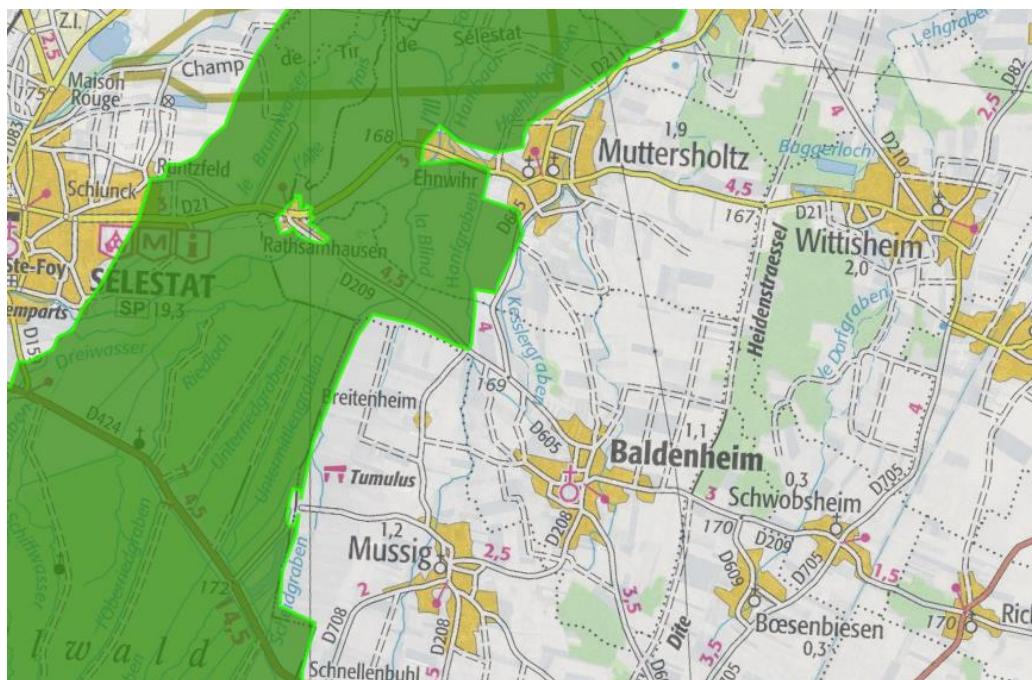
Classes d'habitats : 50% de forêts caducifoliées, 19% de cultures céréalières extensives, 10% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, 5% d'eaux douces intérieures, 4% de forêt artificielle en monoculture, 3% de marais salants, prés salés et steppes salées, 2% de galets, falaises maritimes et îlots, 2% d'autres terres (incluant zones urbanisées), 2% de pelouses sèches et steppes, 1% de zones de plantations d'arbres (vergers et vignes), 1% d'autres terres arables et 1% de prairies améliorées.

Qualité et importance : le site comporte les trois grands ensembles suivants : la bande rhénane, le ried de l'Ill et le ried du Bruch de l'Andlau. La vallée du Rhin est un site alluvial d'importance internationale. L'enjeu patrimonial majeur de la bande rhénane réside dans la conservation des dernières forêts alluviales caractérisées par une grande productivité et complexité structurelle. Le ried central est l'un des plus grands marais européens et le plus grand des marais continentaux en France. Le Bruch de l'Andlau possède un réseau de rivières phréatiques remarquable avec le ried centre Alsace. Le secteur alluvial présente également un intérêt ornithologique remarquable (reproduction, hivernage, migration de nombreuses espèces) et est désigné sur la plus grande partie de sa surface en zone de protection spéciale.

Enjeux de préservation :

- limiter les pressions foncières ;
 - éviter tout aménagement hydraulique visant à stabiliser le cours du fleuve ;
 - préserver la qualité des eaux ;
 - protéger les prairies oligotrophes (maintien d'un maillage suffisant des zones humides, gestion attentive des prairies à grande Pimprenelle, éviter l'enrichissement, maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques en phosphore et en nitrates).

Natura 2000 Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin, FR4212813 (Zone spéciale de conservation, directive oiseaux) :



Partie de la zone Natura 2000
FR4212813 concernant le secteur de Baldenheim

Source :
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Communes concernées : Baldenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Hilsenheim, Kogenheim, Mussig, Muttersholtz, Orschwiller, Sélestat.

Superficie totale du site Natura 2000 : 4 846 ha.

Classes d'habitats : 35% de forêts caducifoliées, 27% de cultures céréalières extensives, 17% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, 10% d'eaux douces intérieures, 5% de forêt artificielle en monoculture, 4% d'autres terres (incluant zones urbanisées et industrielles, routes...), 2% de marais, bas-marais, tourbières.

Qualité et importance : le Ried est une vaste zone humide utilisée par les oiseaux lors de leur migration et de la nidification. Il s'agit de la partie bas-rhinoise d'une ZICO au contour régional. Le site abrite une dizaine d'espèces nicheuses d'intérêt européen (cigogne blanche, martin pêcheur, pic noir, pic mar, pic cendré, pie grièche...) et cinq espèces inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (pie grièche grise, chouette chevêche, courlis cendré, râle d'eau, tarier des prés). Concernant la Pie grièche grise, même si l'espèce peut encore être observée, il n'est pas sûr qu'elle se reproduise sur le site. Une autre espèce de la liste rouge, la Bergeronnette printanière, a vu son effectif s'effondrer récemment et n'est plus présente qu'au passage. Un des enjeux majeurs sur ce site est d'ailleurs la conservation ou la restauration des populations de Râle des genêts et de Courlis cendré, dont les effectifs se sont effondrés en un demi-siècle, mais également du Pic mar car la plaine de l'Ill abrite d'importantes populations. On considère que 2000 à 5000 oiseaux passent l'hiver sur le site. Parmi eux, on peut citer l'Oie des moissons, le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver ou le Fuligule milouin.

Vulnérabilité :

La sauvegarde des espèces d'intérêt communautaire du ried suppose :

- le maintien voire le rétablissement des prairies en zone inondable ;
- le maintien de la structure « bocagère lâche » composée de prairies, friches hygrophiles, bosquets, haies ;
- des dates de fauche postérieures à la nidification des oiseaux prairiaux ;
- le respect des caractères hydrologiques du ried de l'Ill ;
- une gestion forestière qui respecte la composition et l'architecture des chênaies-charmaies alluviales.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF établi au plan national n'a pas de portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu environnemental de niveau supra-communal qui doit être pris en compte au cours de l'élaboration du PLU. Il existe deux types de ZNIEFF :

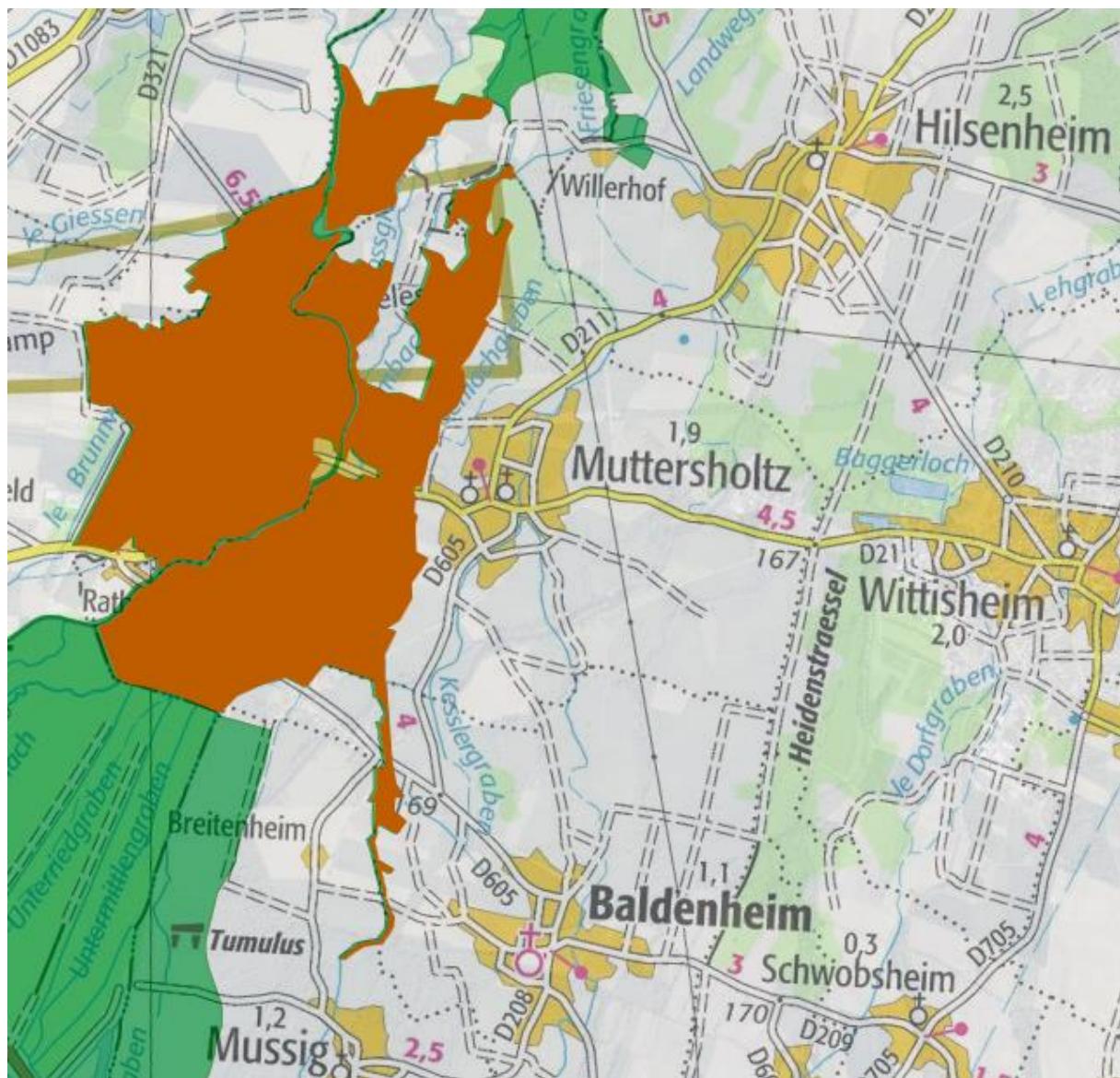
Zone de type 1 : Ce sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

Zone de type 2 : Ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Le territoire de Baldenheim est concerné par les trois ZNIEFF suivantes :

Ried de l'Ill à Muttersholtz – Code 420007165 – Type 1		
Géomorphologie	23 – rivière, fleuve / 24 – lit majeur / 27 – bras mort / 29 – source, résurgence / 55 – terrasse alluviale	La nature des milieux remarquables dépend directement du fonctionnement hydrique saisonnier. On se situe dans des secteurs régulièrement inondés par l'Ill et ses affluences
Activités humaines	01 – agriculture / 02 – sylviculture / 03 – élevage / 04 – pêche / 05 – chasse / 19 – gestion conservatoire	Les menaces sur la zone concernent principalement l'agriculture et la sylviculture : fertilisation excessive, fauche trop précoce, abattage de haies et ripisylve, etc.
Statut de propriété	00 - indéterminé	De nombreuses parcelles acquises par le CSA. Celles-ci bénéficiant d'une gestion conservatoire.
Mesure de protection	15 – terrains acquis ou assimilés par un Conservatoire d'espaces naturels / 23 – Réserve Biologique Domaniale dirigée / 62 – Zone Spéciale de Conservation Directive Habitat / 81 – zone sous convention de gestion / 82 – zone bénéficiant d'OGAF-Environnement article 19 / 83 – zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales / 61 – Zone de Protection Spéciale Directive Oiseaux	Une grande partie de la zone est située dans la ZSC Rhin Ried Bruch de l'Andlau - Secteur 7 (FR4201797).
Critères d'intérêts	Intérêts patrimoniaux : 10 – écologique / 20 – faunistique / 22 – insectes / 23 – poissons / 24 – amphibiens / 26 – oiseaux / 27 – mammifères / 30 – floristique / 32 – champignons / 33 – lichens / 34 – bryophytes / 36 – phanérogames Intérêts fonctionnels : 40 – fonctions de régulation hydraulique / 41 – expansion naturelle des crues / 43 – soutien naturel d'étiage / 44 – auto-épuration des eaux / 50 – fonctions de protection du milieu physique / 51 – rôle naturel de protection contre l'érosion des sols / 60 – fonction d'habitat pour les populations animales et végétales / 62 – étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs Intérêts complémentaires : 81 – paysagers / 88 – scientifique / 90 – pédagogique ou autre	
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF	420007168 – Ried de l'Ill à Ebersmunster et Kogenheim 420030443 – Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden	
Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)		

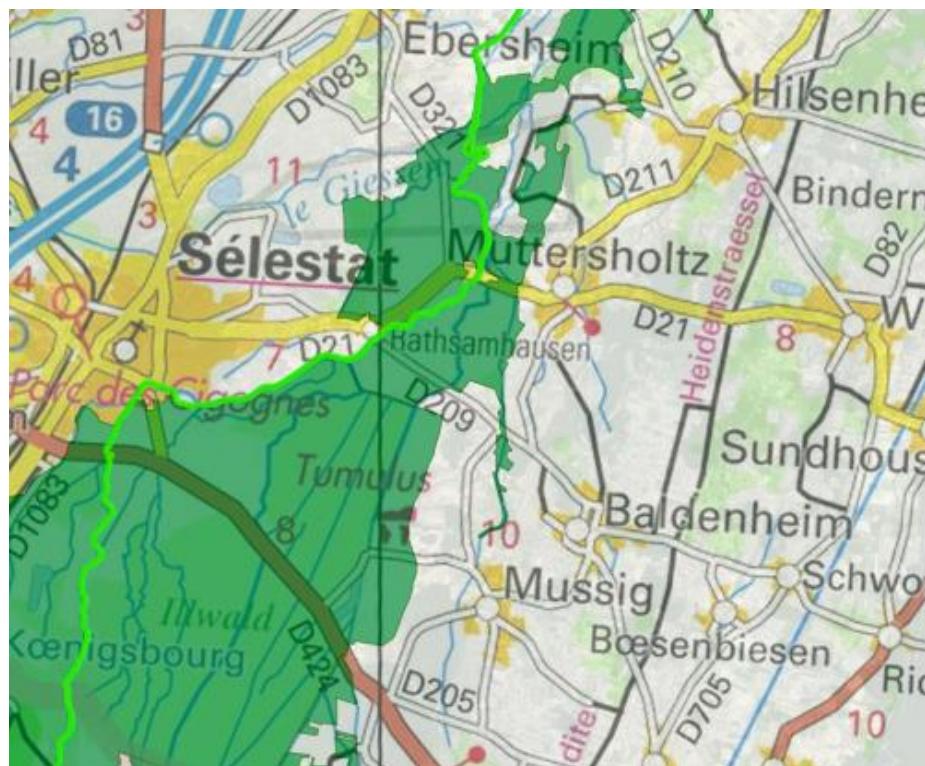
ZNIEFF Ried de l'Ill à Muttersholtz



Cours de l'Ill du Canal de Colmar à Illkirch-Graffenstaden – Code 420030420 – Type 1		
Géomorphologie	23 – rivière, fleuve / 26 – méandre, courbe / 27 – bras mort / 29 – source, résurgence	
Activités humaines	01 – agriculture / 04 – pêche / 06 – navigation / 17 – activités hydroélectriques, barrages	La dominance de la grande culture sur l'ensemble de la traversée de la plaine d'Alsace a un effet direct sur la qualité de l'eau.
Statut de propriété	00 - indéterminé	
Mesure de protection	61 – Zone de Protection Spéciale, directive Oiseaux 62 – Zone Spéciale de Conservation, directive Habitat	La ZNIEFF intersecte deux périmètres Natura 2000 : la ZSC secteur alluvial Rhin-Ried-Bruich (Bas-Rhin) et la ZPS Ried de Colmar à Sélestat (Bas-Rhin)
Critères d'intérêts	Intérêts patrimoniaux : 10 – écologique / 20 – faunistique / 22 – insectes / 23 – poissons / 26 – oiseaux / 30 – floristique / 36 – phanérogames Intérêts fonctionnels : 40 – fonctions de régulation hydraulique / 41 – expansion naturelle des crues / 43 – soutien naturel d'étiage / 44 – auto-épuration des eaux / 60 – fonction d'habitat pour les populations animales et végétales / 61 – corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges / 62 – étapes migratoires, zone de stationnement, dortoirs / 63 – zone particulière d'alimentation / 64 – zone particulière liée à la reproduction Intérêts paysagers : 81 - paysager	
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF	420030443 – Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden	

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

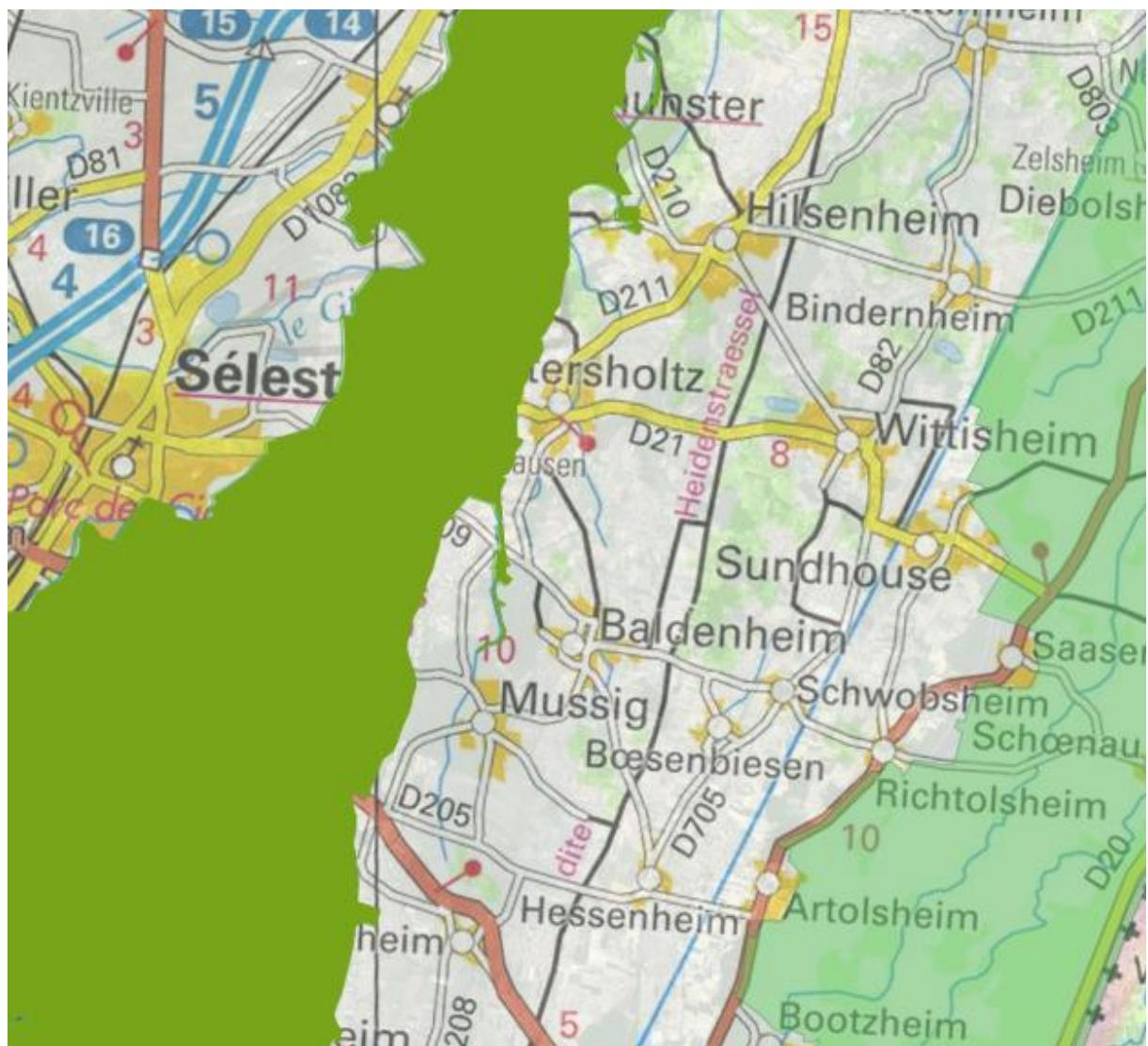
ZNIEFF Cours de l'Ill du Canal de Colmar à Illkirch-Graffenstaden



Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden – Code 420030443 – Type 2

Géomorphologie	23 – rivière, fleuve / 24 – lit majeur / 26 – méandre, courbe / 27 – bras mort / 29 – source, résurgence / 30 – marre, mardelle / 52 – plaine, bassin	
Activités humaines	01 – agriculture / 02 – sylviculture / 04 – pêche / 19 – gestion conservatoire	L'expansion de l'agriculture intensive a fortement dégradé ce secteur. La mise en culture de prairies humides, l'amendement et les fauches précoces sont les principaux facteurs de cette dégradation. L'Ill présente encore quelques secteurs dynamiques qui doivent être protégés de toute destruction.
Statut de propriété	00 - indéterminé	Le CSA gère plus de 28 sites dans l'emprise de la ZNIEFF de type 2
Mesure de protection	15 – terrain acquis (ou assimilés) par un conservatoire d'espaces naturels 38 – arrêté préfectoral de biotope 61 – zone de protection spéciale (directive Oiseaux) 62 – zone spéciale de conservation (directive Habitat)	La zone comprend quatre APPB : « Ried de la Lutter », « Etang du Rustloch », « mare dite Bütte et prairies environnantes », « Sources phréatiques des Waechterquellen ». Une réserve naturelle régionale est incuse sans la zone : « réserve naturelle du Ried de Sélestat, Illwald ». De plus, le site est en partie inclus dans la zone Natura 2000 ZSC secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch (Bas-Rhin) FR4201797 et dans la zone ZPS Ried de Colmar à Sélestat (Bas-Rhin) FR4212813 Tous ces périmètres de protection montrent bien la richesse de ce secteur.
Critères d'intérêts	Intérêts patrimoniaux : 10 – écologique / 20 – faunistique / 21 – invertébrés (sauf insectes) / 22 – insectes / 23 – poissons / 24 – amphibiens / 25 – reptiles / 26 – oiseaux / 27 – mammifères / 30 – floristique / 35 – ptéridophytes / 36 – phanérogames Intérêts fonctionnels : 40 – fonctions de régulation hydraulique / 41 – expansion naturelle des crues / 42 – ralentissement du ruissellement / 43 – soutien naturel d'étiage / 44 – auto-épuration des eaux / 60 – fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales / 61 – corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges / 62 – étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs / 63 – zone particulière d'alimentation / 64 – zone particulière liée à la reproduction Intérêts paysagers : 81 - paysager	
Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF	Liens avec 12 autres ZNIEFF + 12 ZNIEFF de type 1 incluses	

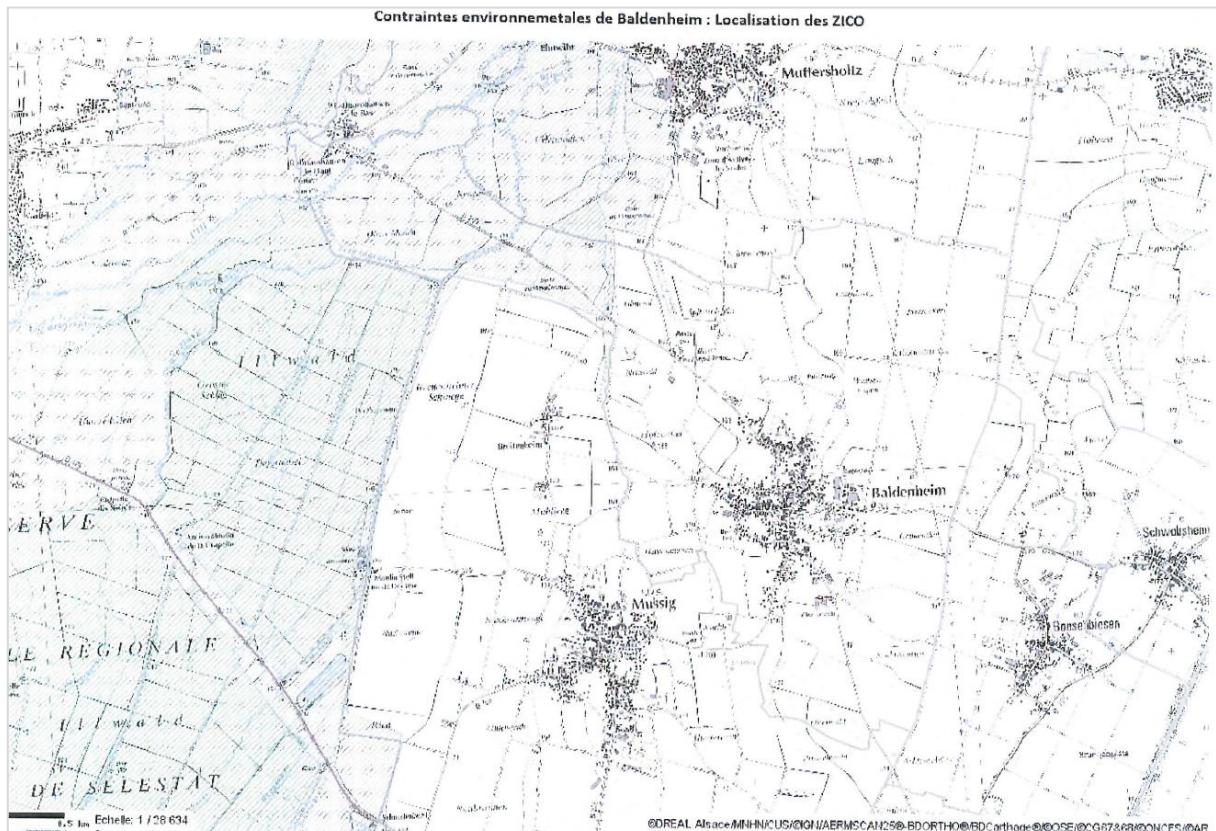
Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

ZNIEFF Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden

Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)

Introduite par la directive du 2 avril 1979, les ZICO sont un inventaire de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne.

Le ban communal de Baldenheim est concerné par une Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux sauvages.



Localisation des ZICO à Baldenheim

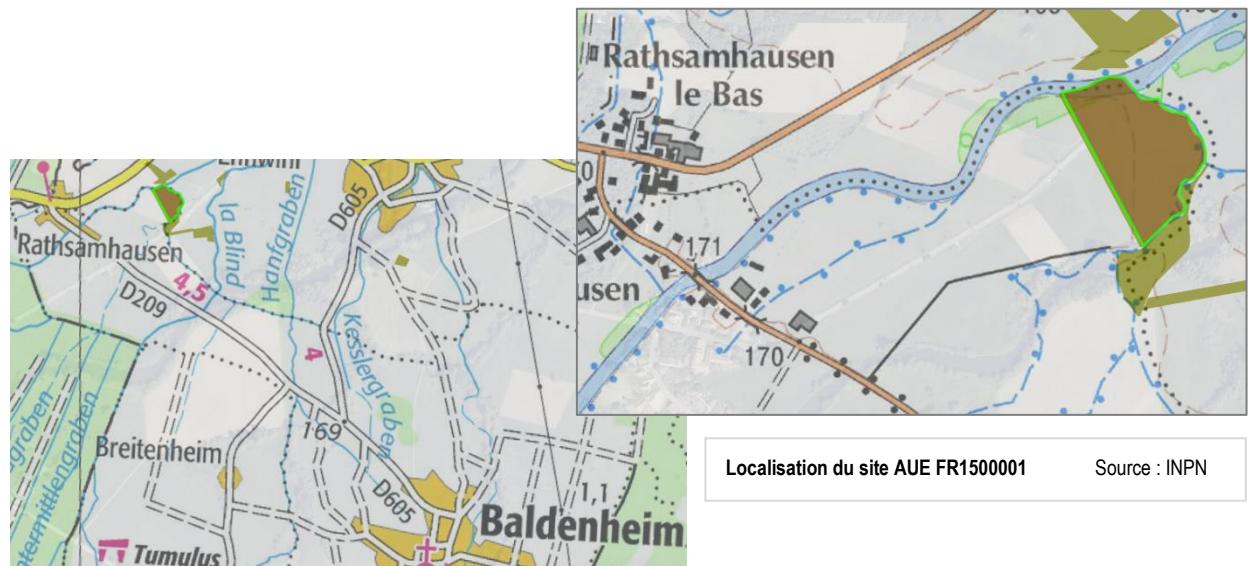
Source : Porter à Connaissance de l'Etat – octobre 2014

Espaces protégés et gérés

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Un site est répertorié sur la commune de Baldenheim : FR1500001 – AUE

Il s'agit de terrains acquis ou assimilés par un Conservatoire d'espaces naturels.



Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Un arrêté de protection de biotope concerne des milieux naturels peu exploités par l'Homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement.

L'objectif est de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation de biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Un arrêté de protection de biotope peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux et notamment l'écoubage, le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies, l'épandage de produits parasitaires.

La commune de Baldenheim n'est pas concernée par un APPB.

Les réserves naturelles

Le territoire communal n'est pas concerné par la réserve naturelle, cependant 2 réserves sont en limite immédiate. Il s'agit d'une réserve régionale qui englobe la forêt de l'Illwald et une réserve biologique et forestière dirigée sur la commune de Muttersholtz.

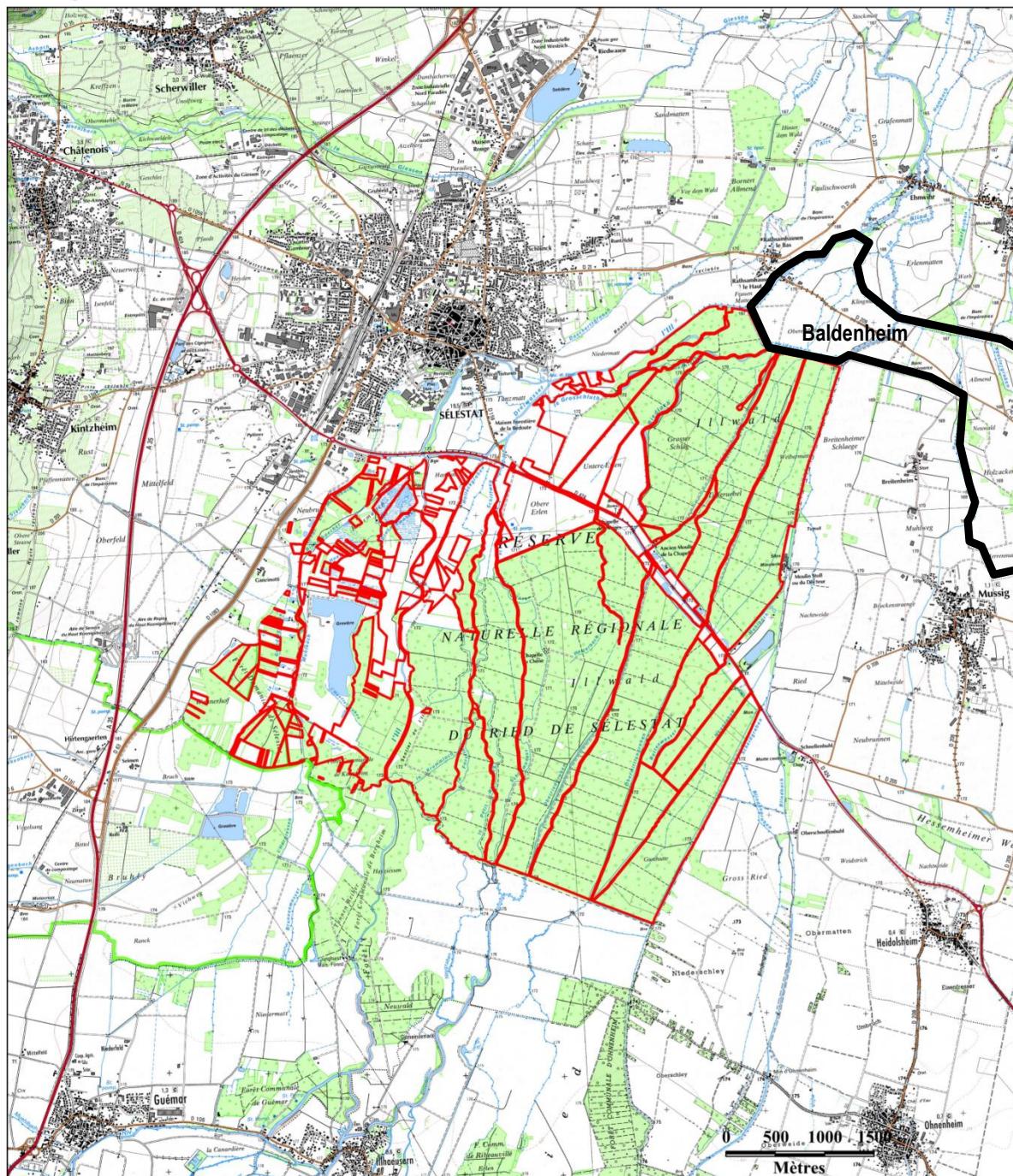


Réserve Naturelle Régionale

Ried de Sélestat (III*wald)

Décret du 8 février 2013
Surface en hectare : 1857

Commune(s) : Sélestat



Article 1 - : Périmètre de la réserve

Sont classées en réserve naturelle régionale, sur le territoire de la commune de Sélestat (Bas-Rhin), sous la dénomination « Réserve naturelle régionale du Ried de Sélestat (III^eWald) », les parcelles cadastrales dont la liste figure en annexe.

La superficie cadastrale de la réserve naturelle est de 1 855 hectares 31 ares et 87 centiares.

Le périmètre de la réserve naturelle figure sur la carte cadastrale au 1/35 000 annexée.

Les cartes couleurs originales peuvent être consultées en Mairie de Sélestat et au service « Préservation des Ressources Naturelles » de la Région Alsace.

Article 2 - : Durée du classement

Le classement est valable pour une durée de 25 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 - Protection des espèces animales

Il est interdit :

- d'introduire à l'intérieur de la réserve naturelle des animaux d'espèces domestiques ou non domestiques, quel que soit leur état de développement, sous réserve de prescriptions particulières proposées par le comité consultatif, cette disposition ne s'appliquant ni à l'alevinage (limité aux truitelles, souche fario « Baerenbach ») ou à l'immersion de poissons d'espèces locales, ni au pâturage, ni à l'équitation, ni à l'apiculture,
- sous réserve des exercices de la chasse, de la pêche et de l'apiculture, de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux d'espèces non domestiques (en dehors des espèces allochtones invasives), ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve naturelle,
- sous réserve des exercices de la chasse et de la pêche, de troubler ou de déranger les animaux, par quelque moyen que ce soit.

Article 4 – Protection des espèces végétales

Sous réserve des articles 3, 4 et 6, il est interdit :

- d'introduire dans la réserve naturelle tous végétaux, sous quelque forme que ce soit, sauf dispositions particulières prises par le comité consultatif et hormis dans le cadre de la pratique raisonnée de l'agrainage – avec du maïs en grain – dans le respect de la réglementation en vigueur,
- de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux végétaux non cultivés (en dehors des espèces allochtones invasives), sauf à des fins d'entretien des chemins ou dans le cadre de travaux validés par le comité consultatif,
- d'emporter des végétaux non cultivés hors de la réserve naturelle.

....

Article 5 – Activités sylvicoles

La gestion des habitats forestiers productifs s'exerce conformément aux plans d'aménagement forestiers pour les forêts publiques et est basée sur une sylviculture douce, durable et patrimoniale destinée à concilier production de bois d'œuvre feuillus de qualité et respect des milieux, des espèces et des équilibres naturels en :

- garantissant à terme une irrégularité de la structure des peuplements par le mélange des essences, des âges et dimensions des arbres et la diversité des étages (cf. plan de gestion de la réserve naturelle),
- limitant la surface des coupes rases (en dehors des peupleraies, des peuplements déperissants et des opérations de reconstitution de milieux ouverts en voie d'enrichissement) :
 - à 0,5 ha dans le cadre d'une propriété privée de surface supérieure ou égale à 2 ha d'un seul tenant,
 - ou à 0,5 ha de forme non géométrique, dans le cas d'une forêt publique,
- n'introduisant aucune essence allochtone (hormis le Peuplier dans le cadre du renouvellement des peupleraies privées existantes), en privilégiant les essences adaptées aux conditions stationnelles et se conformant aux prescriptions de l'article 3 pour le renouvellement des peupleraies privées existantes,
- privilégiant la régénération naturelle dès lors que la densité des ongulés et les conditions stationnelles le permettent,
- préservant les ripisylves (cf. plan de gestion de la réserve naturelle) et en y favorisant le développement des essences adaptées,
- maintenant, sous réserve du respect des contraintes de sécurité et de voisinage, un quota d'arbres à vocation biologique (secs, renversés, avec des cavités ou porteurs de lierre) :
 - au moins égal à 10 m³ / ha dans les forêts publiques, disséminés régulièrement sur tout l'espace,
 - au moins égal à 3 arbres / ha dans les forêts privées de plus d'1 ha d'un seul tenant, en tendant, autant que possible, vers un quota objectif de 10 arbres ou 10 m³ / ha,
- préservant les arbres remarquables des forêts publiques cartographiés dans les plans d'aménagement forestiers correspondants ou listés sur demande des propriétaires privés,
- prohibant l'utilisation de produits chimiques ou phytosanitaires, sous réserve d'autorisations particulières délivrées par le comité consultatif,
- ne portant pas atteinte à la qualité des paysages lors de l'utilisation de peinture pour le repérage d'opérations sylvicoles ou de battues,
- maintenant en réserves forestières intégrales les parcelles forestières n°92, 93, 95, 96 (dans le Ried noir) et 167 (dans le Ried gris).

La mise en place de clôtures fixes est interdite, exceptée aux fins de protection des peuplements forestiers, des ripisylves ou des haies contre les ongulés ou de mise en place d'expérimentations scientifiques.

.../...

Article 6 – Activités agricoles

Les activités agricoles dans la réserve naturelle se limitent :

- à la gestion des prairies,
- au pâturage :
 - à vocation d'entretien écologique,
 - ou sur le secteur prarial situé au nord de la RD 424, à une distance supérieure à 200 m des lisières forestières (conformément au plan en annexe) et uniquement entre le 1^{er} juillet et le 15 mars.

La pratique de la fauche étant mieux adaptée dans le contexte riedien au maintien, voire au développement, d'une importante diversité floristique, toute nouvelle localisation de pâturage sera soumise à l'avis du comité consultatif.

La destruction des prairies permanentes est interdite. Les opérations de restauration des prairies dégradées (suite à des dégâts de sangliers, par exemple) sont autorisées, mais sans retournement et avec utilisation de semences typiques des prairies permanentes locales.

La gestion des prairies s'exerce dans le cadre des mesures agri-environnementales en vigueur. Si le niveau de contractualisation s'avérait insuffisant, le comité consultatif se réserve le droit de demander l'évolution du règlement de la réserve naturelle régionale concernant l'usage de produits phytosanitaires et le niveau de fertilisation des sols.

Les bouquets d'arbres ou les arbres isolés existants doivent être maintenus (avec possibilité de recépage et d'exploitation du bois de chauffage en découlant, après avis du gestionnaire de la réserve naturelle sur le respect de la valeur paysagère du site).

La mise en place de clôtures fixes est interdite, hormis l'engrillagement existant autour des propriétés privées et exceptée aux fins de protection des ripisylves ou des haies contre les ongulés ou de mise en place d'expérimentations scientifiques. Les clôtures installées à des fins scientifiques ou de protection contre le gibier devront être enlevées dès qu'elles ne seront plus nécessaires.

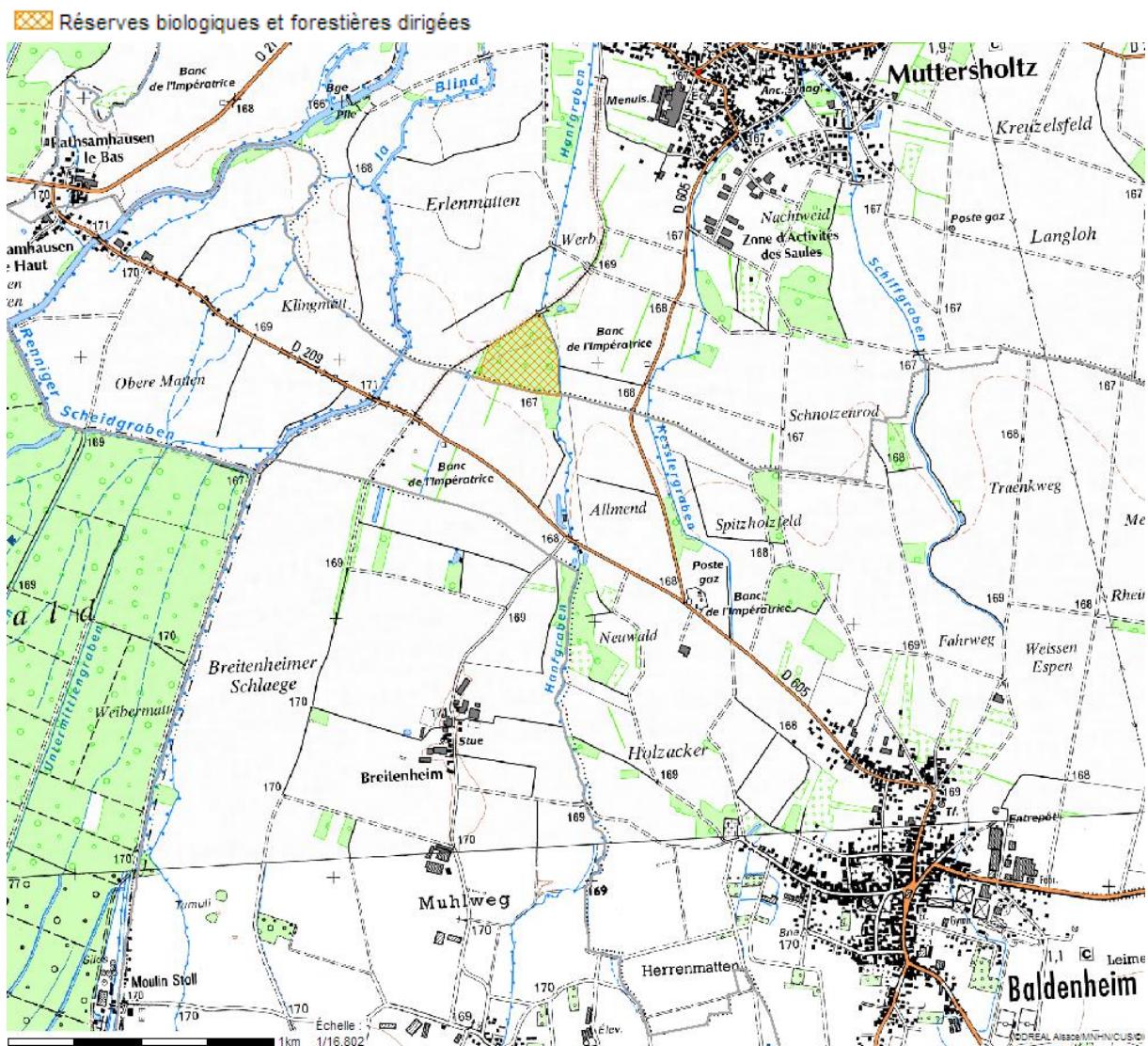
Les propriétaires privés s'engagent à expérimenter, dans toute la mesure du possible, des techniques permettant de rendre les clôtures plus perméables au passage de la petite faune.

Article 7 – Pollutions, dégradations et nuisances

Il est interdit :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune ou de la flore, sous réserve des activités prévues aux articles 3, 4 et 6,
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus de quelque nature que ce soit,
- de troubler la tranquillité des lieux par tout bruit gênant par sa durée, son intensité ou sa répétition, à l'exception d'appareils émetteurs ou récepteurs utilisés à des fins scientifiques ou de surveillance et sous réserve des activités prévues aux articles 3, 4 et 6,
- de faire du feu (ou dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur),
- de porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public, ou aux délimitations foncières, ou à l'exploitation forestière, ou aux recherches scientifiques menées sur la réserve naturelle.

.../...



ARTICLE 1^{ER}

Il est créé la réserve biologique forestière dirigée de Muttersholtz d'une superficie de 6,31 ha en forêt communale de Muttersholtz (Bas-Rhin).

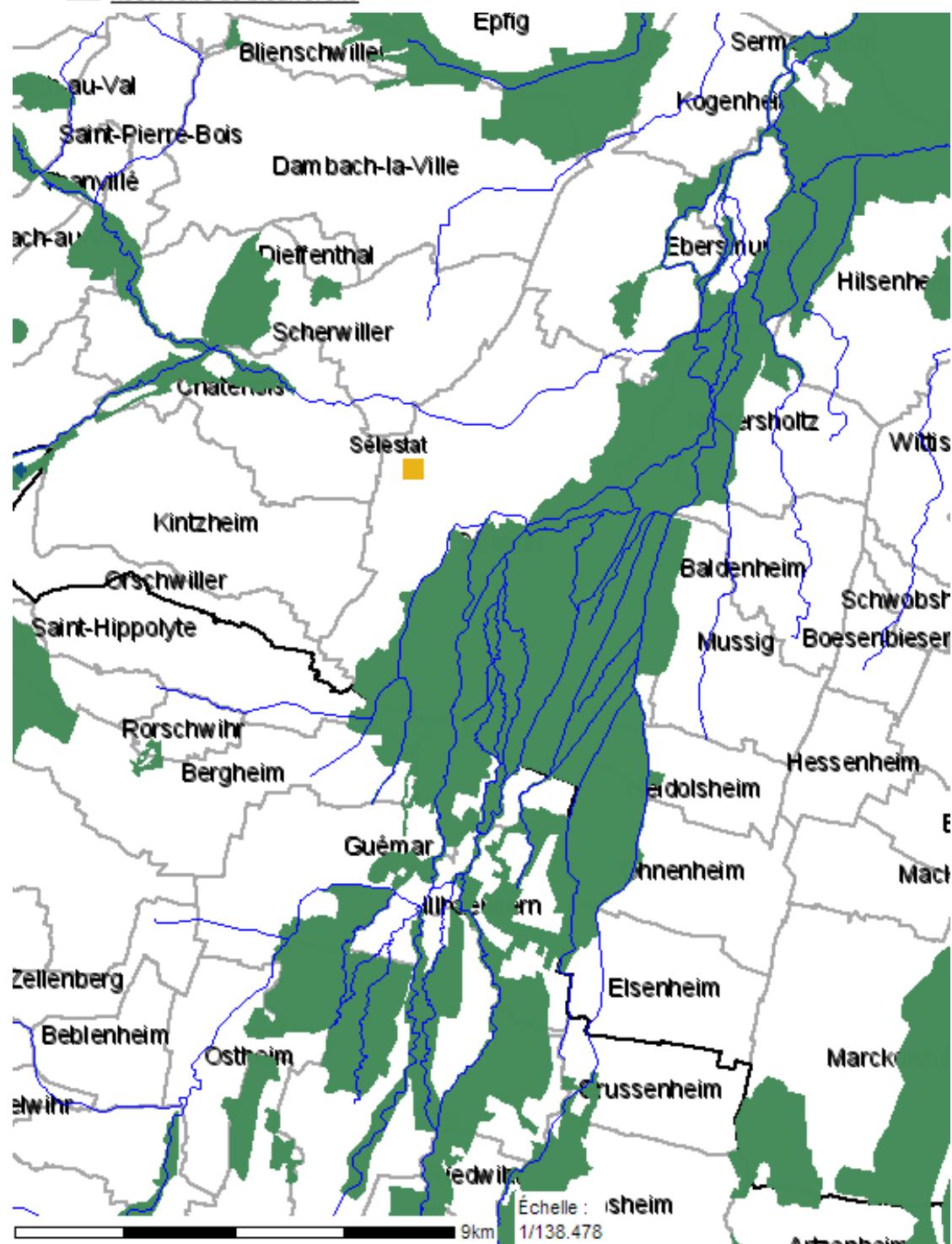
ARTICLE 2

La réserve biologique forestière a pour objectif principal la conservation et le développement d'une station d'ail parfumé (*Allium suaveolens* Jacq.) ainsi que la conservation et le développement de trois autres espèces protégées inféodées au milieu de prairies du Ried noir : laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus* L.), œillet superbe (*Dianthus superbus* L.) et violette élevé (*Viola elatior*), ainsi que la protection des rives des cours d'eau phréatiques.

La Trame verte et bleue du SRCE

SRCE synthétique

- ## Cours d'eau classés listes 1 et 2



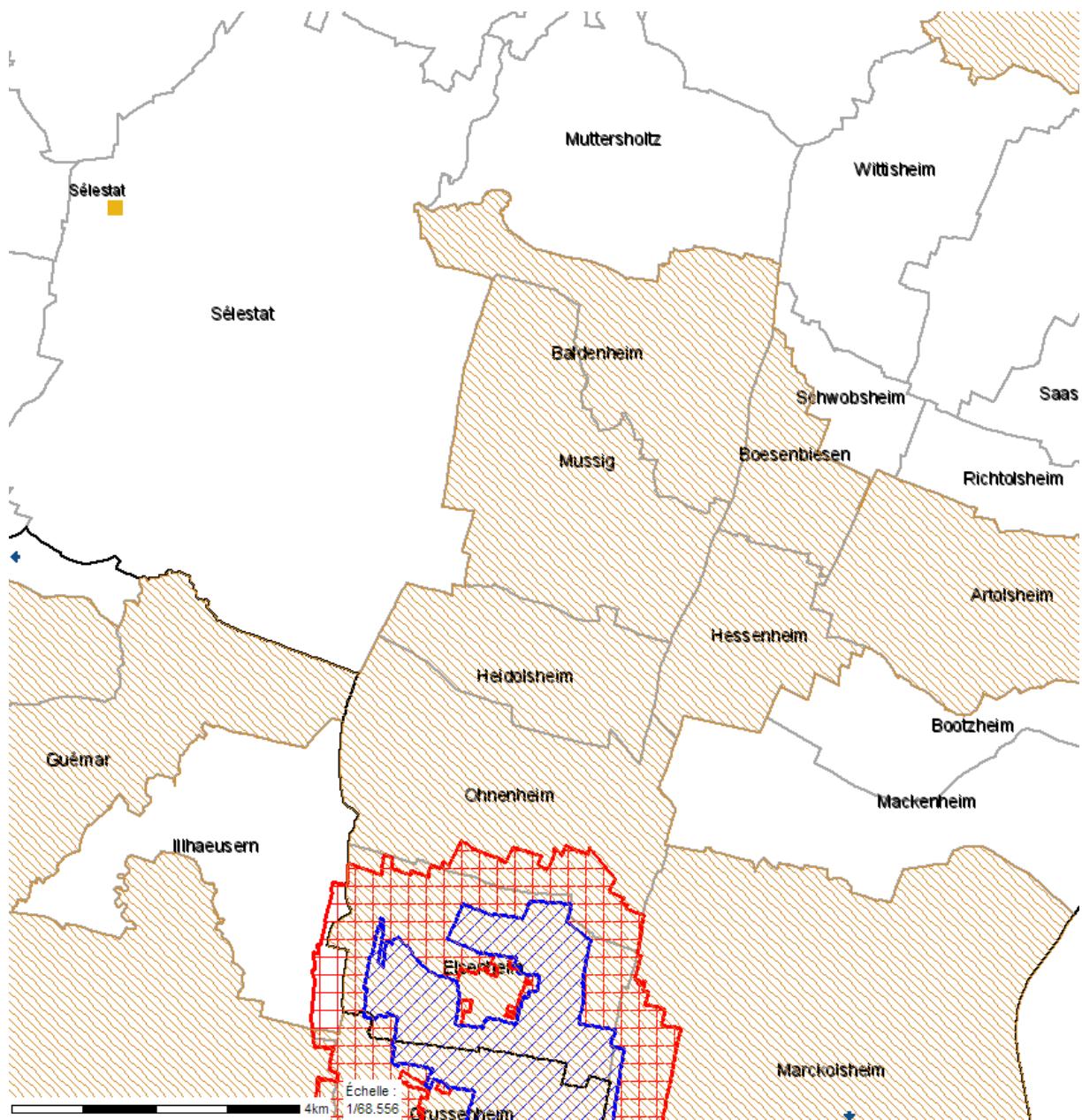
Sur Baldenheim, la TVB reprend les zonages des sites Natura 2000 et la rivière l'Ill.

Le Grand Hamster d'Alsace

Le territoire de Baldenheim est situé dans l'aire de reconquête du Grand Hamster. La présence de l'espèce sur le territoire n'est pas avérée depuis plus de 20 ans.

Zonages hamster

- Aire de reconquête**
- Aire historique**
- Zone de protection statique (Annexe 1)**
- Zone d'accompagnement (Annexe 2)**



Le Castor d'Eurasie

Présence avérée à Baldenheim sur le réseau hydrographique principal (pour l'année 2015 par arrêté préfectoral du 15 juillet 2013.

Les espèces bénéficiant d'un PNA : Plan National d'Action

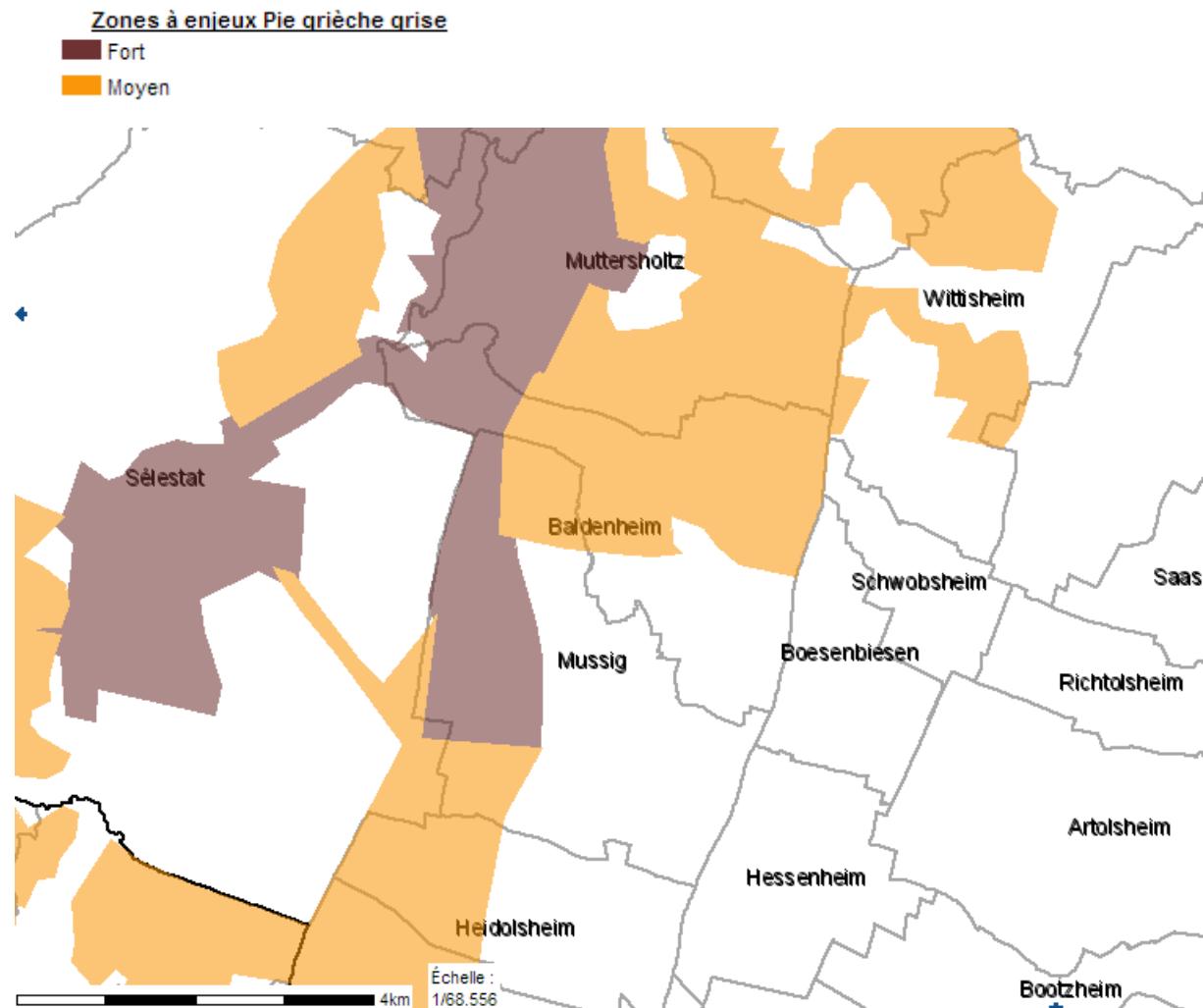
Crapaud vert : pas d'enjeux identifiés sur le territoire communal

Pélobate Brun : pas d'enjeux identifiés sur le territoire communal

Milan Royal : pas d'enjeux identifiés sur le territoire communal

Pie grièche à tête rousse : pas d'enjeux identifiés sur le territoire communal

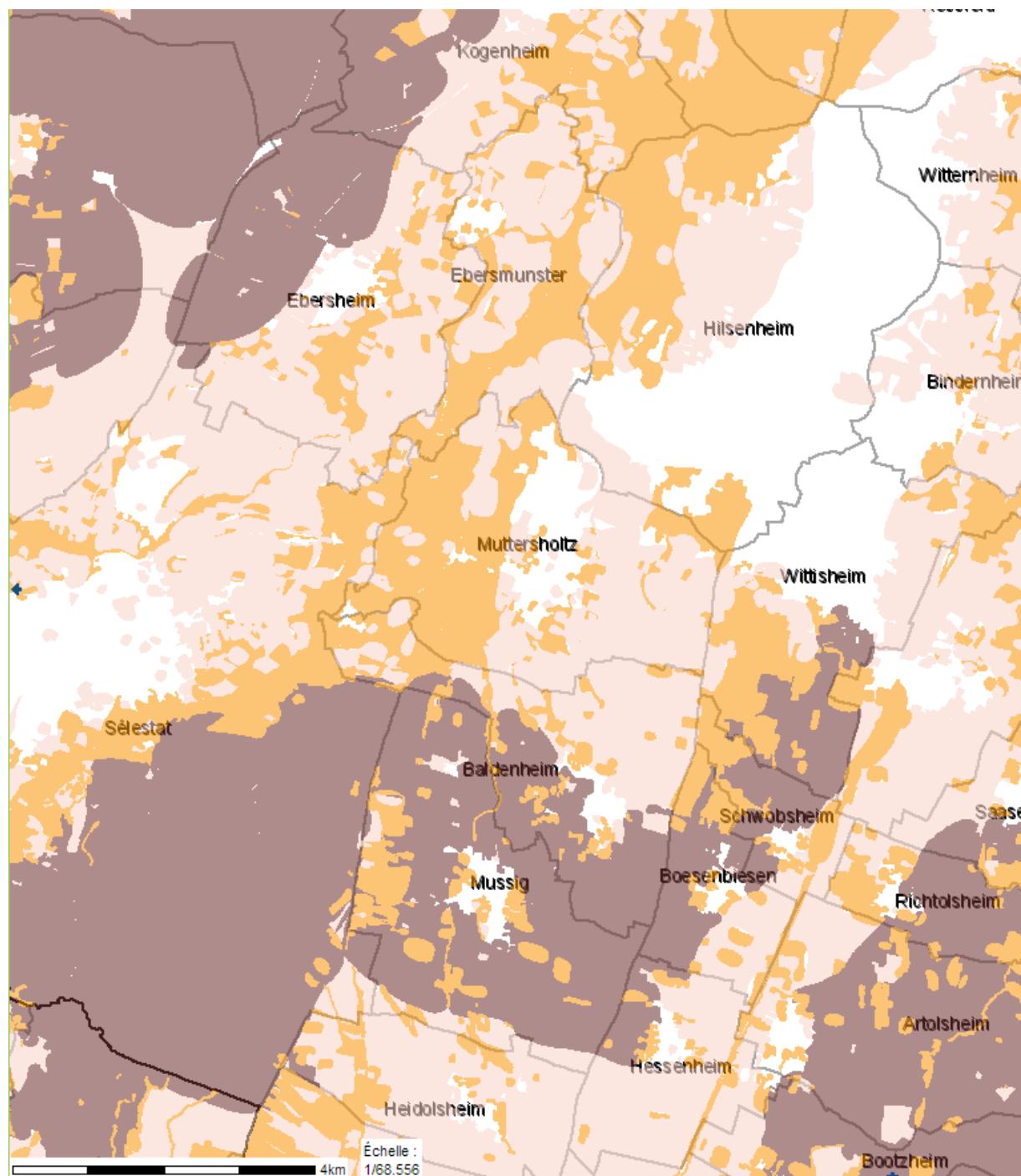
Pie grièche grise : des enjeux localisés sur les bosquets et lisières de la partie Nord de la commune.



Crapaud sonneur à ventre jaune : des enjeux identifiés sur l'ensemble du territoire communal, principalement sur les boisements et zones humides.

 Zones à enjeux Sonneur à ventre jaune

- Enjeux forts
- Enjeux moyens
- Enjeux faibles



Synthèse des données écologiques

Zones humides	Zones à dominante humide et Zone humide remarquable du Ried Sud de Muttersholtz
Natura 2000	ZSC Secteur alluvial Rhin-Ried-Bруч ZPS Ried de Colmar à Sélestat
ZNIEFF	2 ZNIEFF de type 1 1 ZNIEFF de type 2
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour les oiseaux sauvages (Ouest du ban communal)
Espace protégé	Site FR1500001 – AUE
Arrêté de Protection de	Néant
Trame verte et bleue	Localisée sur la partie Nord-ouest en Natura 2000
Grand Hamster	Aire de reconquête
Castor d'Eurasie	Présent
Espèces PNA	Des enjeux localisés pour le crapaud sonneur à ventre jaune et la Pie grièche grise

➤ Ressources et énergies

Potentiel géothermique

Géothermie haute, moyenne et basse énergie

Le potentiel est localisé en Alsace du nord et nécessite, pour être exploitable, un captage en profondeur et dans une zone faillée.

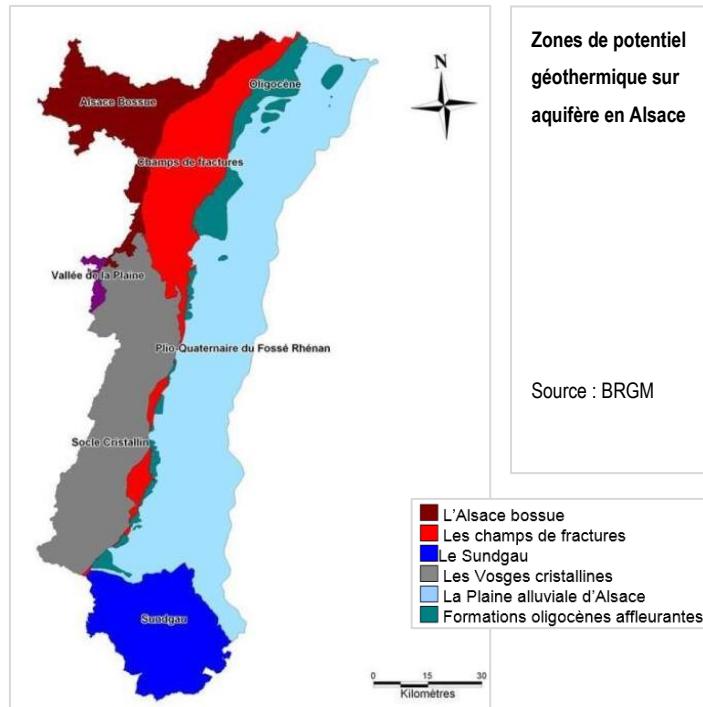
Géothermie très basse énergie

Globalement, l'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.

Baldenheim se situe dans la plaine d'Alsace :

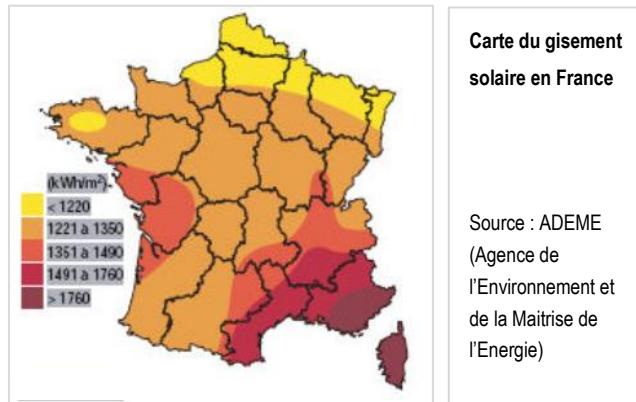
- De par l'accessibilité de sa ressource et par des débits de pompage élevés dans les alluvions, la plaine d'Alsace, avec la nappe alluviale rhénane correspondant géologiquement au Plio-quaternaire du Fossé rhénan, se dégage comme le potentiel majeur pour l'exploitation géothermique sur aquifère.

Aquifère : formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables et capable de la restituer naturellement ou par exploitation.



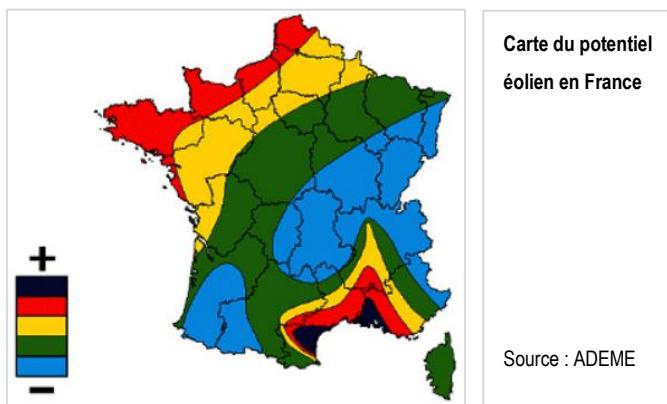
Potentiel solaire

Le gisement solaire est relativement faible en Alsace, comparé à d'autres régions françaises. Le territoire n'est toutefois pas dépourvu de potentiel et l'installation de panneaux photovoltaïque est tout de même possible.



Potentiel éolien

Comme l'indique la carte ci-dessous, le gisement éolien est relativement faible en Alsace, en comparaison à d'autres régions françaises, mais pas dépourvu de potentiel.



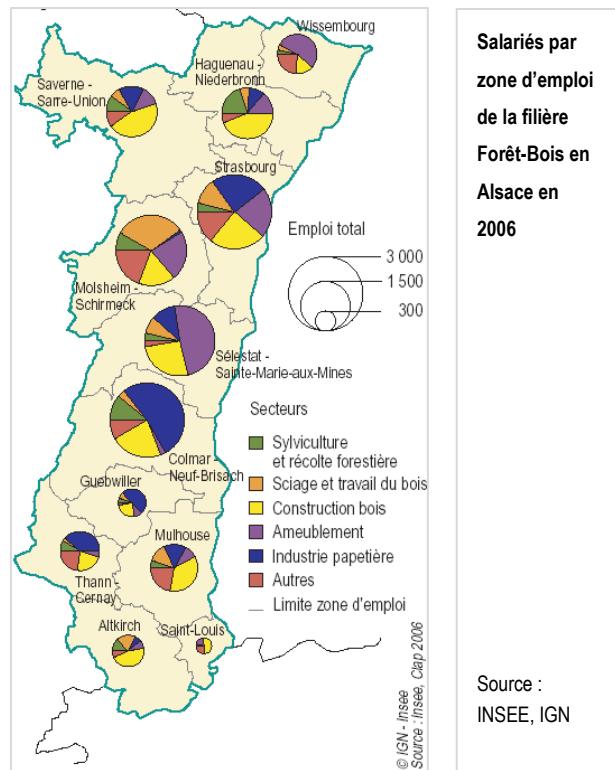
D'après le Schéma Régional Eolien (SRE) de juin 2012, issu du Schéma Régional Climat Air Energie en Alsace, Baldenheim fait partie de la liste des communes comprenant une zone potentiellement favorable au développement de l'éolien.

Un projet est au stade des études sur le secteur. La commune se laissera le temps de la réflexion dans le cadre d'une discussion avec les autres communes concernées.

Potentiel forestier - Energie bois

Les massifs forestiers constituent une ressource énergétique et un patrimoine économique, écologique et social. Une gestion raisonnée permet à la forêt de produire un matériau noble et renouvelable tout en assurant la protection des sols, des eaux (action d'infiltration et lutte contre l'érosion) et des paysages. Le bois peut notamment servir de matériau de construction et de système de chauffage. Il est également utilisé dans l'industrie de l'ameublement, et l'industrie papetière.

Sur le secteur Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines (inclus Baldenheim), la filière Forêt-Bois se caractérise par une prépondérance (en termes d'emploi) de la filière ameublement, puis dans une moindre mesure de la filière construction bois.



Localement, les massifs forestiers sont peu présents sur le ban communal de Baldenheim. Plusieurs îlots boisés de feuillus sont dispersés sur le territoire.

Cf. carte forestière page suivante.



Synthèse du potentiel énergétique du territoire

Potentiel géothermique	bon
Potentiel solaire	moyen
Potentiel éolien	bon
Potentiel forestier - Energie bois	faible

Risques naturels

La commune de Baldenheim dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) arrêté par le maire le 09/12/2012.

Ce plan vise à planifier l'action des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il prévoit l'information préventive, l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, et la protection de la population au regard du risque.

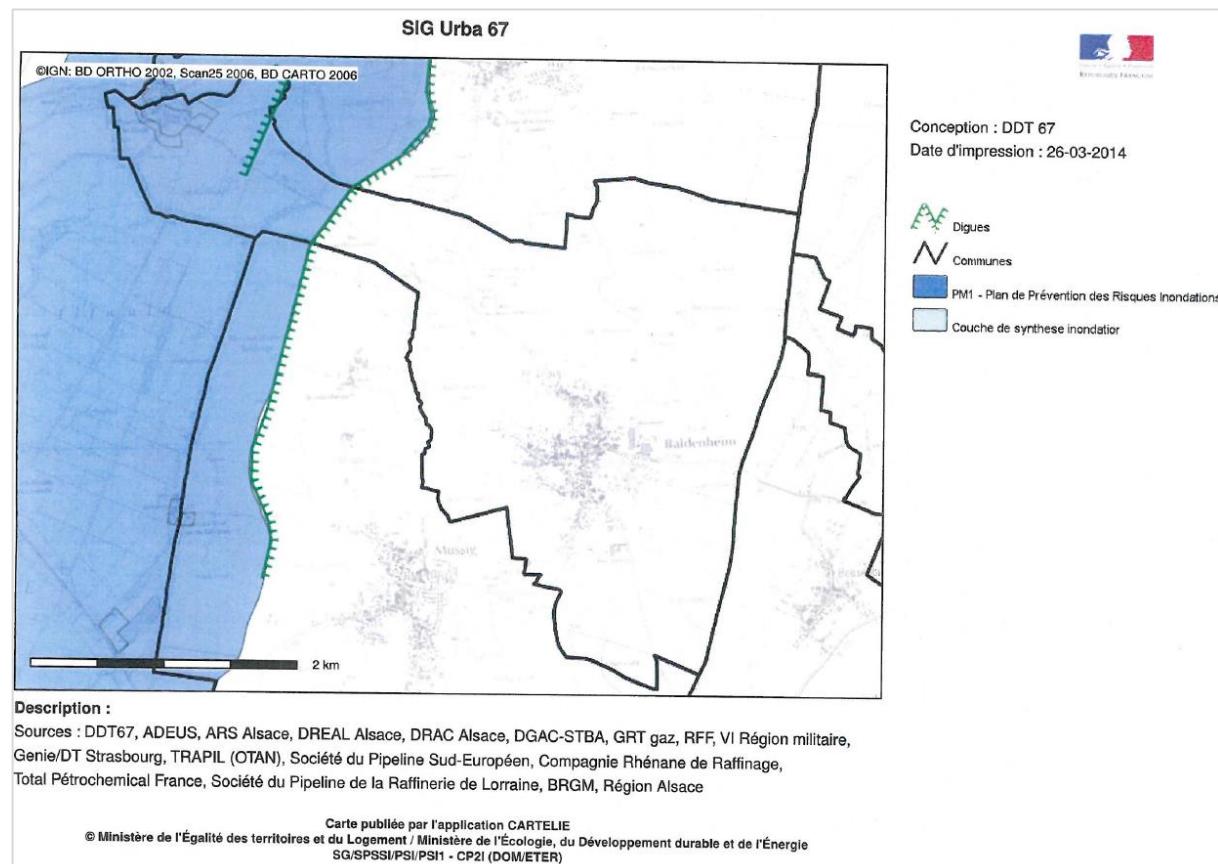
Risque d'inondation

Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Le territoire de Baldenheim est couvert par le **Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)** de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006. Un nouveau PPRI est en cours d'élaboration sur l'Ill. Il devrait impacter sensiblement la même partie du ban communal, en l'occurrence le hameau.

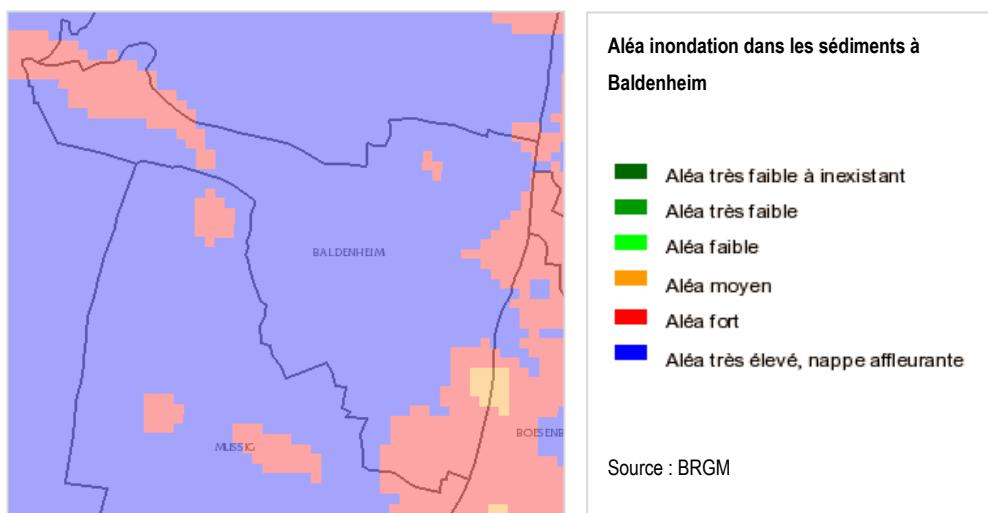
La zone inondable impacte l'extrême Nord-Ouest du ban communal, notamment l'annexe de Rathsamhausen.

La digue à Baldensheim mesure 522 mètre de long et 0,69 mètre de hauteur (hauteur maximale : 1,5 mètre) et correspond à la classe C au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement.



Aléa d'inondation dans les sédiments

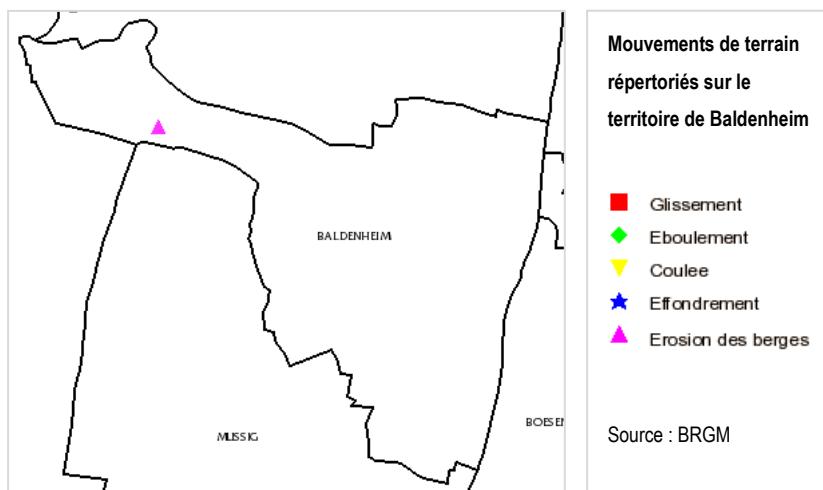
L'ensemble du ban communal de Baldenheim est concerné par un aléa fort à très élevé d'inondation dans les sédiments, en raison de l'affleurement de la nappe phréatique.



Risque de mouvements de terrain

Erosion des berges

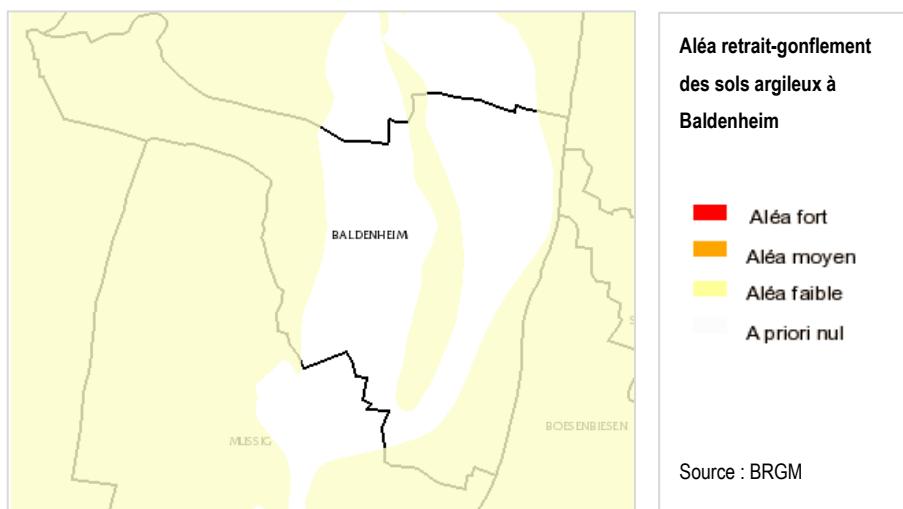
Un phénomène d'érosion a été répertorié par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) au niveau des berges d'un cours d'eau, dans le secteur de Rathsamhausen-le-Haut.



Aléa retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France dans son ensemble et constitue le deuxième poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles après les inondations. Les matières argileuses se modifient en fonction de la teneur en eau, passant d'un état dur et sec à un état mou et plastique. Ceci induit des variations de volume des sols, avec des amplitudes plus ou moins importantes. Le sol situé sous les maisons étant protégé de l'évaporation, il se produit une différence avec les sols à l'air libre. Peuvent alors apparaître sur les constructions, des fissures, des décollements entre éléments jointifs ou des dislocations de dallages.

Une partie du ban communal de Baldenheim est concernée par un aléa retrait-gonflement des sols argileux qualifié de faible, notamment la moitié Ouest.



Cavités souterraines

Absence de cavités souterraines sur le ban communal de Baldenheim (BRGM).

Risque minier

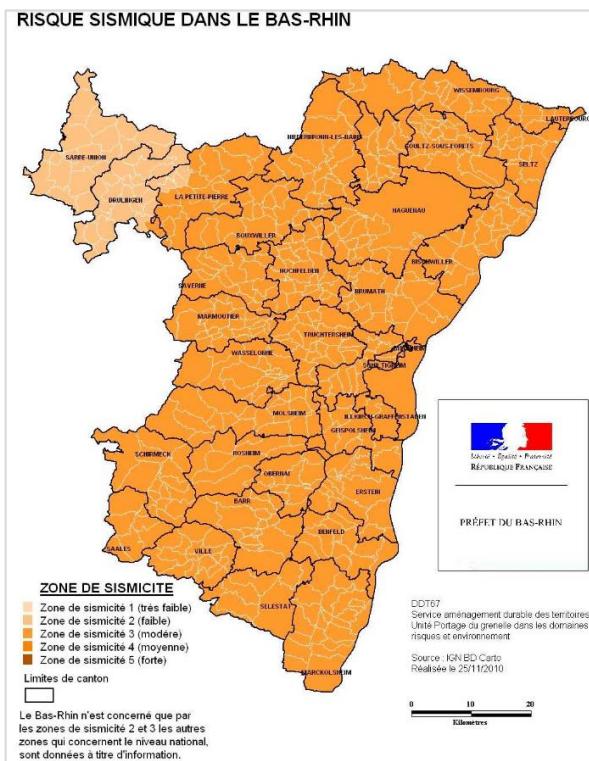
La commune de Baldenheim n'est pas concernée par un risque minier.

Risque sismique

Baldenheim, comme la majorité du territoire bas-rhinois, est située en zone de sismicité 3, correspondant à un risque modéré.

La commune est concernée par les décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatifs à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011.

La principale mesure de protection contre le risque sismique est l'application des normes de construction parasismiques définies notamment par la loi du 22 juillet 1987.



Arrêtés portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe observée à	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Préfecture du Bas-Rhin

Synthèse des risques naturels

Risque d'inondation	Risque d'inondation par crue de l'Ill - PPRI de l'Ill Présence de digues Aléa inondation dans les sédiments très fort
Risque de mouvement de terrain	Erosion des berges de l'Ill Aléa retrait-gonflement des sols argileux faible
Risque minier	Néant
Risque sismique	Risque modéré – zone de sismicité 3

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses

Sont notamment considérées comme matières dangereuses les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants, les carburants, le gaz, les engrains. Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui pourrait survenir lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou par canalisations.

Le territoire communal est traversé par des voies routières sur lesquelles le transport de matières dangereuses est autorisé. Par conséquent, il est soumis au risque consécutif à un accident qui pourrait survenir lors du transport de tels produits.

De plus, la commune est traversée par des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbure (Cf. tableau ci-dessous, source : Porter à Connaissance de l'Etat – octobre 2014). Ces canalisations de transport de matières dangereuses peuvent faire l'objet d'accidents présentant des risques pour le voisinage, en cas de fuite ou de rupture. Ces incidents ont souvent pour origine des travaux situés à proximité.

Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation					
Exploitant de l'ouvrage	Fluide	Désignation de l'ouvrage	ELS ⁽¹⁾ (zone des dangers très graves)	PEL ⁽¹⁾ (zone des dangers graves)	IRE ⁽¹⁾ (zone des dangers significatifs)
GRT gaz	Gaz	D : 450 mm / P : 67,7 bar	120	165	205
GRT gaz	Gaz	D : 450 mm / P : 67,7 bar	120	165	205
GRT gaz	Gaz	D : 400 mm / P : 67,7 bar	100	145	185
GRT gaz	Gaz	D : 400 mm / P : 67,7 bar	100	145	185
GRT gaz	Gaz	D : 250 mm / P : 67,7 bar	50	75	100
SPSE	Hydrocarbure	D : 1016 mm / P : 47,4 bar	180	220	280
SPSE	Hydrocarbure	D : 863,36 mm / P : 44,43 bar	180	225	285

(1) En ce qui concerne les distances d'effet (IRE, PEL, ELS), ces valeurs sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise à jour et de la validation des études de sécurité. Ces précautions valent en particulier pour les canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques. Il en est de même lorsqu'il existe des obstacles significatifs au déplacement des personnes exposées ou si le projet de construction est susceptible de recevoir des personnes à mobilité réduite.

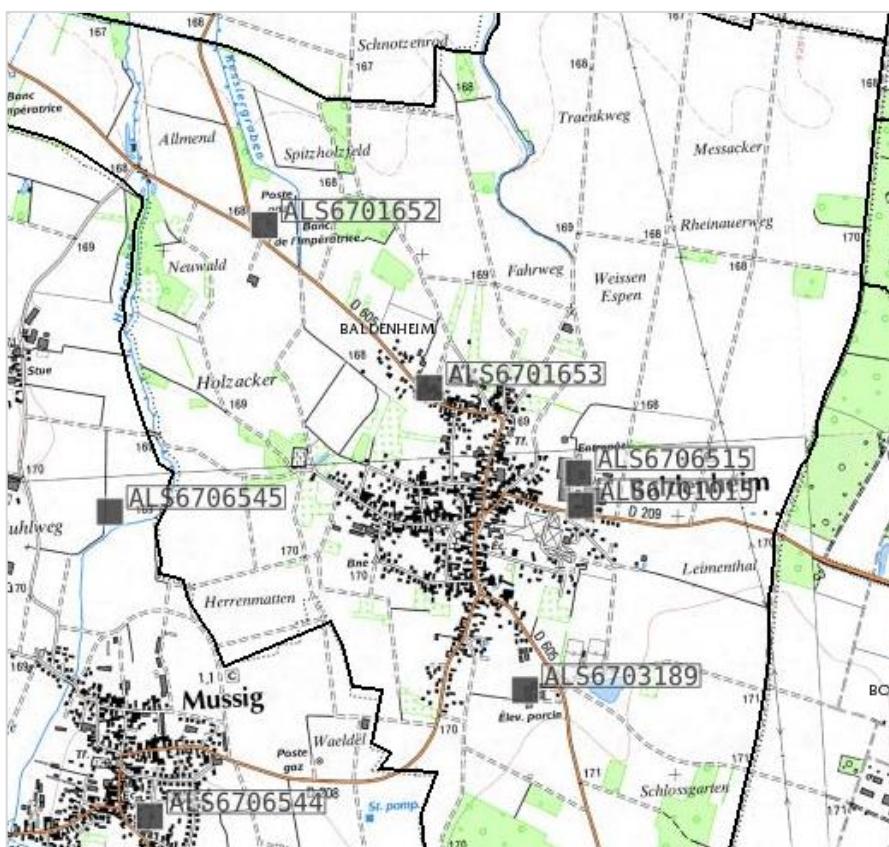
Dès lors qu'un projet de construction est susceptible d'être implanté à proximité des zones de dangers de la ou des canalisation(s), le porteur de projet est invité à consulter le transporteur ou l'exploitant correspondant afin d'obtenir avec précision la localisation des distances d'effet.

Site industriel

Huit sites sont répertoriés par l'inventaire historique des sites industriels et activités de service BASIAS sur la commune de Baldenheim. L'inscription d'un site dans la base de données BASIAS indique une éventuelle pollution actuelle ou passée.

Identifiant	Raison sociale	Activité	Etat	Localisation
ALS6701014	Engel Paul	Fabrique de savon	Activité terminée	5 Baldenheim-Rothsanhausen
ALS6701652	Gaz de France Groupe Gazier	Transport de gaz naturel	En activité	Chemin départemental 605
ALS6706515	Leonate Gilbert	Atelier de mécanique	En activité	Rue de l'Europe
ALS6703189	EARL Urban ex GAEC Urban	Elevage de porcs	En activité	10 rue Hessenheim
ALS6701015	Ritenthaler Philippe Ets	Menuiserie aluminium	En activité	23 rue Schwobsteim
ALS6701653	Leonate Ignace	Garage	En activité	56 rue de Sélestat
ALS6703188	Ritenthaler Philippe SA	Etablissements d'installation de magasins	Activité terminée	5 rue de Sélestat
ALS6703187	Kurtz Raymond	Forgeron-mécanicien	Activité terminée	nc

Source : BASIAS – BRGM



Localisation des sites industriels de Baldenheim

Source : BRGM

Installations classées

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

Il existe deux ICPE à Baldenheim : une carrière et un élevage porcin. Ce dernier fait l'objet d'un périmètre de réciprocité agricole.



Sites et sols pollués

Aucun site n'est répertorié par la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués sur le ban communal de Baldenheim.

Synthèse des risques technologiques

Transport de matières dangereuses	Par voie routière et par canalisation de gaz et d'hydrocarbures
Site industriel	8 sites répertoriés dont 5 en activité
Sites et sols pollués	Néant
Installations classées	2 ICPE : carrière et élevage porcin

Nuisances

Nuisances sonores

Origine aérienne

Le ban communal n'est pas concerné par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à un aéroport.

Origine routière

L'arrêté préfectoral du 19 août 2013 recense et classe les infrastructures de transports terrestres du département du Bas-Rhin et détermine l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit (bande d'une largeur donnée de part et d'autre de chaque voie).

Cet arrêté a recensé et classé les voies suivantes sur le territoire de Baldenheim :

Infrastructures de transports terrestres bruyantes classées par l'arrêté préfectoral du 19 août 2013 à Soultz-les-Bains				
Infrastructure concernée	Débutant à	Finissant à	Catégorie	Largeur de part et d'autre
D21	Carrefour Séleststat	Muttersholtz	3	100 mètres
D21	Muttersholtz, Rathsamhausen	Muttersholtz, Ehnwihr	3	100 mètres

Source : Porter à Connaissance de l'Etat – octobre 2014

Origine industrielle

Certaines activités artisanales ou industrielles peuvent potentiellement causer des nuisances sonores, notamment si des habitations se situent à proximité.

Nuisances visuelles

Aucune nuisance visuelle particulière n'a été relevée.

Nuisances olfactives

Les élevages porcins présents à Baldenheim peuvent être à l'origine de nuisances olfactives, notamment si des habitations se situent à proximité.

Synthèse des nuisances

Nuisances sonores	Par la RD 21 et activités économiques
Nuisances visuelles	Néant
Nuisances olfactives	Elevages porcins

Santé publique

Qualité de l'air

Selon l'ASPA Alsace (association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique), la qualité de l'air aux alentours de Colmar (mesures les plus proches de Baldenheim), est le plus souvent bonne (indices 3 ou 4 sur une échelle allant de 1 à 10).

D'après les relevés effectués entre 2007 et 2015, la qualité de l'air est, en règle générale, particulièrement bonne entre septembre et janvier (indices 1 à 3). Cependant, elle peut être médiocre à mauvaise (indices 6 à 9) lors de pics de pollution, comme par exemple en décembre 2007, janvier 2009, juillet 2010, février et mars 2013, mars 2014, février 2015.

Alimentation en eau potable et qualité de l'eau

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace Moselle pour le secteur Baldenheim-Mussig est alimenté en eau par un forage. Cette ressource a été déclarée d'utilité publique le 20 mars 1985 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

En 2014, le laboratoire agréé par le Ministère en charge de la santé a réalisé et analysé 17 prélèvements. Ceux-ci sont réalisés au captage et sur le réseau de distribution.

Analyses	Résultats
Bactériologie	Conforme – Eau de très bonne qualité microbiologique
Dureté	27,8 °f – eau très dure (très calcaire)
pH	7,4 – eau à l'équilibre (référence de qualité : 6,5 à 9)
Nitrites	Conforme - Teneur moyenne : 35,3 mg/l (limite de qualité : 50 mg/l)
Chlorures	Conforme – Teneur moyenne : 28,7 mg/l (limite de qualité : 250 mg/l)
Sodium	Conforme – Teneur moyenne : 11,8 mg/l (limite de qualité : 200 mg/l)
Fluor	Conforme – Teneur moyenne : 0,06 mg/l (limite de qualité : 1,5 mg/l)
Pesticides	Conforme – un des pesticides a été détecté à l'état de traces, inférieure à la limite de qualité. Les autres n'ont pas été détectés
Micropolluants, solvants, radioactivité, autres paramètres	Conforme

Source : Agence Régionale de Santé (ARS) Alsace – SDEA secteur de Baldenheim-Mussig - 2014

En conclusion, l'eau produite et distribuée en 2014 par le SDEA dans le secteur de Baldenheim-Mussig est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

➤ Enjeux environnementaux

Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les vergers dans les choix de développement tant pour l'enjeu écologique que paysager • Assurer la préservation des vastes espaces agricoles et assurer une localisation pertinente des sorties d'exploitation • Conserver les alignements d'arbres le long des routes
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver de l'urbanisation les secteurs à forts enjeux environnementaux
Risques et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le risque d'inondation et la présence de la nappe phréatique, située à plus ou moins grande profondeur, dans les choix de développement de l'urbanisation • Prendre en compte les éventuelles nuisances sonores et olfactives pouvant être engendrées par certaines activités agricoles et économiques
Ressources et énergies	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer le potentiel géothermique et éolien du territoire
Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité de la ressource en eau • Informer la population lors de pic de pollution atmosphérique

TROISIEME SECTION : BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

➤ Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services

Afin de pérenniser l'emploi local, l'objectif est de maintenir la zone d'activité et la présence des artisans et des commerces de proximité. Il s'agit également de favoriser leur développement.

L'offre en équipements publics à Baldenheim est de qualité d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Il convient de d'entretenir cette offre qui participe à la qualité du cadre de vie pour les habitants et l'attractivité de la commune.

➤ Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles

Le principal objectif est la recherche d'un équilibre entre le maintien de l'activité agricole et le développement des exploitations d'une part et la préservation des terres d'autre part. Il s'agit alors de maintenir les principales surfaces agricoles et d'éviter leur morcellement, et de définir des secteurs adaptés et de taille limitée pour le développement des exploitations.

➤ Besoins en matière de développement forestier

En l'absence de véritable massif forestier sur le ban communal, le seul besoin recensé concerne, dans un but paysager et écologique, la préservation des îlots boisés qui ponctuent l'espace agricole.

➤ Besoins en matière de transports

Les besoins identifiés en matière de transports sont les suivants :

- Développer le réseau des itinéraires cyclables et le maillage de liaisons douces notamment en lien avec les équipements publics.
- Conforter la desserte renforcée et cadencée en transports collectifs, notamment avec Sélestat.
- Poursuivre les travaux d'adaptation du réseau de voirie engagés dans le cadre du POS (calibrage, places de retournement, accessibilité vers l'espace agricole...).

➤ Besoins en matière d'aménagement de l'espace

Le besoin est d'éviter l'étalement urbain linéaire le long des principaux axes routiers et une éventuelle conurbation entre l'espace bâti de Baldenheim et celui des villages voisins de Mussig, Schwobsheim et Boesebiesen. Ceci permettra également d'éviter un morcellement de l'espace agricole sur ce secteur et une fragmentation des corridors écologiques situés de part et d'autre du bourg de Baldenheim.

Il convient également de limiter l'urbanisation du hameau de Rathsamhausen-le-Haut.

Dans un but paysager, il sera nécessaire d'améliorer la qualité de l'entrée de village Sud-est.

Concernant le développement urbain, il convient de mobiliser les dents creuses présentes dans le village afin de finaliser l'enveloppe urbaine et limiter l'urbanisation en extension.



Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité

Les besoins identifiés en matière d'environnement sur le territoire de Baldenheim sont les suivants :

- Préserver la qualité des espaces péri-villageoises, en particulier la ceinture de vergers
- Maintenir les corridors écologiques et les deux couloirs agricoles à l'Est et à l'Ouest du bourg pour la migration de la faune
- Protéger le secteur de Rathsamhausen-le-Haut en raison des enjeux écologiques qui y sont présents (réservoir de biodiversité, corridor écologique et aquatique, alignements d'arbres)



Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

Conformément aux objectifs du SCoT, il apparaît nécessaire de développer l'offre en logements aidés à Baldenheim, compte tenu de leur faible part dans le parc de logements communal actuellement.

En matière d'équilibre social de l'habitat, il apparaît également nécessaire de poursuivre la diversification du parc de logements entamée ces dernières années, en termes de typologie et de taille, afin de répondre aux besoins des jeunes ménages notamment.



www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société

